



REPUBLIQUE DU NIGER
Ministère de l'Agriculture et
de l'Elevage



PROJET PÔLES RURAUX – TAHOUA - AGADEZ

**Projet d'Appui au Développement d'Activités
Rurales et au Financement des Filières Agricoles
dans les régions de Tahoua et Agadez
-Projet Pôles Ruraux –PPR-**

Rapport annuel

- Période couverte : Du 01/01/2019 au 31/12/2019-

- Janvier 2019 -

SOMMAIRE

I. RESUME ET CONTEXTE DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2019-----	7
1.1 Les composantes et résultats attendus du PPR -----	8
II. RESUME DES ACTIVITES DE L'ACTION ET AUTRES MESURES MISES EN ŒUVRE DURANT LA PERIODE RAPPORTEE. -----	12
2.1 Description des activités mises en œuvre. -----	12
2.1.1 Résultat 1. -----	16
• Pour la Région d'Agadez -----	16
• Pour la Région de Tahoua -----	29
2.1.2 Résultat 2. -----	39
• Pour la Région d'Agadez -----	39
• Pour la Région de Tahoua -----	43
2.1.3 Résultat 3. -----	45
• Pour la Région d'Agadez -----	45
• Pour la Région de Tahoua -----	52
2.1.4 Résultat 4. -----	56
• Pour la Région d'Agadez -----	56
• Pour la Région de Tahoua -----	64
2.1.5 Résultat 5. -----	71
2.1.6 Résultat 6. -----	74
2.1.7 Résultat 7. -----	75
2.1.8 Résultat 8. -----	77
• Pour la Région d'Agadez -----	77
• Pour la Région de Tahoua -----	81
2.1.9 Résultat 9. -----	84
• Pour la Région d'Agadez -----	84
• Pour la Région de Tahoua -----	90
2.10 Appui au pilotage et à la gestion du projet -----	95

2.11	Difficultés rencontrées et mesures prises pour les surmonter	99
III BILAN DES PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ACTION (A L'AIDE DES INDICATEURS COMPRIS DANS LA CONVENTION) AU COURS DE LA PERIODE RAPPORTEE.		100
•	Etat de mise en œuvre du PTBA 2019	101
•	Etat d'avancement du PPR 2018-2021	103
IV MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE COMMUNICATION ET DE VISIBILITE		105
V RAPPORT FINANCIER DE L'ACTION		108
•	Décaissement 2019	108
•	Décaissement selon l'UE	109
•	Décaissement 2019/subvention	110
•	Décaissement global (2018-2019)	111
•	Décaissement par composante et autres lignes	111
Annexe 1 : feuille de route 2019		112
Annexe 2 – rapport de l'AT ANFICT		118
Annexe 3 : Coordonnées GPS des sites de récupération de terres, Agadez et Tahoua		127
•	Sites de Tahoua	127
•	Sites d'Agadez	133

Liste des abréviations et sigles

ABN	Autorité du Bassin du Niger
AFD	Agence Française de Développement
AFDEL	Autonomisation des Femmes et Développement Economique Local
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANFICT	Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales
AO	Appel d'Offre
APSF	Association des Professionnels des Structures Financières Décentralisées
ARSM	Agence de Régulation du Secteur de la Microfinance
BEEEI	Bureau d'Etude d'Evaluation Environnementale et
BV	Bassin Versant
CES/DRS	Conservation des Eaux et Sols/ Défense et Restauration des Sols
COFOB	Commission Foncière de Base
COFOCOM	Commission Foncière Communale
COFODEP	Commission Foncière Départementale
COFOR	Commission Foncière Régionale
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CT	Collectivité Territoriale
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DDA	Direction Départementale de l'Agriculture
DDE	Direction Départementale de l'Environnement
DDGR	Direction Départementale du Génie Rural
DEP	Direction des Études et Programmes
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
DRGR	Direction Régionale du Génie Rural
DRE/SU/DD	Direction Régionale de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
FAO	<i>Food Agriculture Organisation</i>
FICOD	Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FISAN	Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GIZ	<i>Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>
HC3N	Haut-Commissariat à l'initiative « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » 3N
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
IF	Institution Financière
IFS	Institution Financière Spécialisée
IMF	Institution de Micro Finance
INS	Institut National des Statistiques du Niger
IRAM	Institut de Recherche d'Application des Méthodes de Développement
KfW	<i>Kreditanstalt für Wiederaufbau</i>
MAG/EL	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
MO	Main d'œuvre
MPER	Micro et Petite Entreprise Rurale
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisations Paysannes
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
OS	Objectif Spécifique
PAC	Programme d'Actions Communautaires
PASADEM	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire et au développement. Dans la région de Maradi
PASEL	Programme d'Appui au Secteur de l'Élevage
PDC	Plan de Développement Communal
PDES	Plan de Développement Economique et Social

PIA	Plan d'Investissement Annuel
PICCT	Prog. D'Investissement et de capacitation des CT en déc. et bonne gouvernance
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMERSA	Projet de Mobilisation des Eaux pour le Renforcement de la Sécurité Alimentaire
PO	Planification Opérationnelle
PRADEL	Projet d'Appui au Développement de l'Elevage
PRODEX	Projet de Dév. Des Exportations et des Marchés Agro-Sylvo-Pastoraux
PROMOVARE	Projet de Mobilisation et de Valorisation des Ressources en Eau
PPI	Projet de petite irrigation (Ruwanmu)
ProDAF	Programme de Dév. De l'Agriculture Familiale, régions Maradi, Tahoua, Zinder
PromAP	Projet de Promotion de l'Agriculture Productive
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RECA	Réseau National des Chambres Régionales d'Agriculture
SAF	Schéma d'Aménagement Foncier
SAHFI	La Sahélienne de Financement
SFD	Système Financier Décentralisé
S/E	Suivi Evaluation
SIMA	Système d'Information sur les Marchés Agricoles
SNV	Organisation Néerlandaise de développement
SPR/CR	Secrétariat Permanent Régional du Code Rural
SPIN	Stratégie de la Petite Irrigation au Niger
STD	Services Techniques Déconcentrés de l'Etat
TA	Tahoua
TDR	Termes de Références
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UGP	Unité de Gestion du Projet
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

Liste des tableaux

Tableau 1 - Communes d'intervention de la Composante 1 dans la Région d'Agadez _____	7
Tableau 2 - Communes d'intervention de la Composante 1 dans la Région de Taboua _____	7
Tableau 3 : Réalisation de la phase 1 CES/DRS 2019 _____	20
Tableau 4 : réalisation de la phase 2 CES/DRS 2019 _____	20
Tableau 5 : Synthèse des réalisations des ouvrages CES/DRS 2019 dans la région d'Agadez _____	21
Tableau 6 : Réalisations financières des activités de récupération des terres 2019 dans la région d'Agadez _____	21
Tableau 7 : Réparation des quantités de bandes pare-feu réalisées par commune _____	25
Tableau 8 : Situation des réalisations financières des activités bandes pare-feu (1 ^{ère} phase). _____	26
Tableau 9 : Objectifs de production de plants par commune _____	28
Tableau 10 - sites de réalisation de 11 seuils d'infiltration _____	41
Tableau 11 - Localisation des sites _____	42
Tableau 12 - données pour l'orientation de l'étude de réhabilitation des pistes _____	49
Tableau 13 : Synthèse SFJA campagne sèche froide 2019-2020 (nov.19- Mars 2020) au 31 décembre 2019. _____	85
Tableau 14 - Résultats de la 1 ^{ière} promotion de jeunes agriculteurs formés _____	91

I. Résumé et contexte de l'Action pour l'année 2019

Selon les conventions de financement signées le 14 mars 2017, deux rapports d'activités du PPR sont dus, dont un semestriel et un rapport annuel. En plus de ces deux rapports, un rapport mensuel simplifié d'avancement accompagné d'un tableau de bord, sont requis par l'AFD. Le présent document constitue le rapport d'activités 2019 couvrant la période de janvier à décembre 2019.

• Descriptif de l'Action

Le 14 mars 2017, le Gouvernement du Niger et l'Agence Française de Développement ont signé trois (3) conventions pour le financement du projet d'Appui au Développement d'Activités Rurales et au Financement des Filières Agricoles (Pôles Ruraux) dans les Régions de Tahoua et d'Agadez après un long processus déroulé de 2014 à 2016 qui a précédé la mise en œuvre.

Le PPR est financé pour un montant total de **65 037 383,2 €** (hors taxes), composé d'un prêt AFD sous conditions FMI à l'Etat nigérien de **30 000 000 €**, d'une subvention de **7 000 000 €** sur programme 209, ainsi qu'une subvention de **30 000 000 €** de l'Union Européenne (sur ressources du Fonds Fiduciaire d'Urgence) déléguée à l'AFD.

Il couvre les régions d'Agadez et de Tahoua (pour les composantes 2 et 3) et se déploie dans vingt-six Communes pour la Composante 1 décrite plus bas (cf. chapitre sur les composantes ci-dessous) réparties comme suit :

• **Zone d'intervention du PPR**

Tableau 1- Communes d'intervention de la Composante 1 dans la Région d'Agadez

Départements	Communes	Nombre Communes
Arlit	Gougaram, Dannet	2
Iférouane	Timia, Iférouane	2
Tchirozérine	Tabelot, Dabaga, Agadez, Tchirozérine	4
	Total	8

Source : Arrêté de création du PPR

Tableau 2 - Communes d'intervention de la Composante 1 dans la Région de Tahoua

Départements/Ville	Communes	Nombre Communes
Bagaroua	Bagaroua	1
Bouza	Déoulé, Allakaye	2
Illéla	Illéla, Tajaé, Badaguichiri	3
Keita	Tamaské, Keita, Ibohamane, Garhanga	4
Tahoua	Kalfou, , Bambey, Takanamatt, Tébaram, Barmou	5
Tahoua Ville	Tahoua 1, Tahoua 2	2
Tchintabaraden	Kao	1
	Total	18

Source : Arrêté de création du PPR

1.1 Les composantes et résultats attendus du PPR

Composante 1 - « Financement d'investissements collectifs à caractère public en faveur des filières agricoles et appui technique aux communes »

Montant total de la composante : 37 438 999 € - dont fonds UE 27 438 000 € et fonds AFD 10 000 000 €

Résultat 1 : Des aménagements combinés permettent de préserver le potentiel productif des eaux et des terres afin de valoriser ensuite des productions des filières porteuses ;

Résultat 2 : La réalisation d'infrastructures et d'aménagement permettent, dans un contexte de changement climatique, la valorisation durable des terres arables en vue de retenir les jeunes dans les sites concernés et d'améliorer les revenus des populations ;

Résultat 3 : Les différentes étapes de la valorisation des produits agricoles jusqu'à leur mise en marché sont améliorées ;

Résultat 4 : Les collectivités territoriales exercent la maîtrise d'ouvrage des investissements à caractère économique ;

Composante 2 - « Amélioration de l'accès au crédit agricole »

Montant total 12 000 000 € sur fonds AFD

Résultat 5 : Un mécanisme d'appui au financement des investissements agricoles est mis en place avec les institutions financières ;

Résultat 6 : Les opérations de financement agricole sont mieux sécurisées ;

Résultat 7 : Les institutions financières sont renforcées pour améliorer les services financiers à l'agriculture ;

Composante 3 - « Amélioration des services non financiers en faveur des acteurs des filières agricoles »

Montant total 5 000 000 € sur fonds AFD

Résultat 8 : Les services délivrés au profit des acteurs des filières agricoles par les directions régionales en charge de l'agriculture, du génie rural et de l'environnement sont améliorés ;

Résultat 9 : Les organisations professionnelles agricoles développent leurs services de conseils au profit des acteurs des filières et renforcent leurs capacités d'orientation du développement régional avec l'appui des CRA et du RECA.

Composante 4 - « Pilotage et gestion du projet »

Montant 6 700 000 € sur Fonds AFD

Le projet est géré par une Unité de Gestion du Programme (UGP) restreinte, composée d'un coordonnateur national placé auprès du Ministère en charge de l'Agriculture, auquel est adjoint un responsable administratif et financier et du personnel d'appui (chauffeurs), de deux coordonnateurs régionaux hébergés au sein d'une Direction Régionale du Maître d'Ouvrage (DRA à Tahoua et DRGR à Agadez), auxquels sont également associés des responsables administratifs et financiers et du personnel d'appui. L'UGP est appuyée par une expertise nationale et internationale qui assure l'assistance technique, appelée « Assistance Technique à la Maîtrise d'Ouvrage », répartie dans les Unités de Gestion nationale et régionales.

• Contexte général

Pays sans littoral, le Niger fait partie des Pays les Moins Avancés (PMA) et des pays à faible revenu et à déficit vivrier récurrent. Depuis plus d'une décennie, le pays est classé au bas de l'échelle de l'IDH et se caractérise notamment par :

- La **croissance démographique la plus élevée du monde** qui s'est traduite par le doublement de la population entre 1988 et 2010, passant de 7.256.626 à 15.203.822 hab. (INS, 2010) ; cette population qui a atteint 17.129.076 habitants en 2012 se caractérise par une prédominance des femmes (50,6%) et de jeunes de moins de 15 ans (49,2%) ; une inégale répartition sur le territoire national, (79,6% de la population vit en milieu rural contre 20,4% en milieu urbain.
- L'économie du Niger est dominée par le **secteur rural** qui contribue autour de 40% au PIB ces dernières années, et fournit 44% des recettes d'exportation. L'agriculture et l'élevage qui sont les principales composantes de ce secteur emploient plus de 85% de la population active.
- En dépit de la place de l'agriculture, l'**insécurité alimentaire chronique** affecte le pays et entame les moyens d'existence des populations nigériennes. Chaque année, entre 15 à 20% de la population (2 à 3 millions de personnes) se trouve en insécurité alimentaire, même en année de production agricole excédentaire.
- En plus des problèmes alimentaires, nutritionnels et des conflits armés dans la sous-région, le Niger est victime d'inondations, qui ont touché en 2012 plus d'un demi-million de personnes. Ces inondations abiment les habitations, les infrastructures publiques, les cultures et ont provoqué, une centaine de pertes en vies humaines en 2012. La difficile prédiction des précipitations saisonnières, la dégradation continue de l'environnement, la précarité des conditions de vie, combinées aux effets du changement climatique, nécessitent de prendre des mesures urgentes et adéquates pour y faire face.

Dans ce contexte le Gouvernement du Niger a élaboré et mis en œuvre l'Initiative 3 N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens). Faire en sorte que les *Nigériens Nourrissent les Nigériens*, par leurs propres efforts de production et d'organisation, implique que des solutions appropriées soient trouvées pour réduire la fréquence des déficits céréaliers, et plus généralement agricoles, et fourragers, améliorer la qualité nutritionnelle des repas des ménages et surtout des enfants, assurer un approvisionnement régulier des marchés et garantir leur accessibilité à toutes les catégories sociales du pays. Le Haut-Commissariat à l'Initiative 3 N, a créé le Fonds pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) avec ses trois (3) facilités :

- Facilité 1 : Soutien au financement Agricole ;
- Facilité 2 : Financement des Investissements structurants Agricoles ;

- Facilité 3 : Financement du conseil Agricole, de la recherche Agricole et du renforcement de capacités.

Outre ce contexte général, le PPR intervient plus spécifiquement dans les zones de Tahoua et Agadez, et entend répondre à enjeux multiples à savoir :

- 1) **L'insécurité croissante** dans la sous-région et l'importance que la zone d'intervention du projet ne tombe dans les niveaux de violence connus à leur périphérie immédiate (Nord Mali, Libye et Nord-Est Nigeria) ;
- 2) La **nécessaire adaptation au changement climatique** par la sécurisation des ressources terre/eau et la promotion de systèmes de production durable et pourvoyeurs d'emplois rémunérateurs ;
- 3) L'importance de **l'accès aux financements** pour accroître la productivité et renforcer la résilience des ménages face aux crises récurrentes (alimentaires, climatiques) ;
- 4) Les **perspectives d'activités économiques licites**, via une approche à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) et favorisant l'activité agricole des jeunes qui pourraient être tentés par l'immigration et les trafics ;
- 5) Le **peu de financements accordés par l'aide internationale dans la région d'Agadez**, qui est pourtant un des principaux carrefours des routes migratoires en Afrique de l'Ouest.
- 6) La **bonne articulation** avec les projets financés par d'autres bailleurs dans la zone (FIDA, DANIDA, GIZ, KFW et Union Européenne notamment) ;

- **Conformité avec les politiques nationales**

Le projet d'Appui au Développement d'Activités Rurales et au Financement des Filières Agricoles dans les régions de Tahoua et Agadez (Projet Pôles Ruraux -PPR-) s'inscrit donc dans le cadre de l'Initiative « les Nigériens Nourrissent les Nigériens », (I3N), qui constitue le cadre unique de référence pour la politique nationale de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les activités du projet s'inscrivent dans les trois axes suivants de l'I3N :

- L'axe 1 « Accroissement et diversification des productions agrosylvopastorales et halieutiques » ;
- L'axe 2 « Valorisation et commercialisation des produits agrosylvopastoraux » ;
- L'axe 5 « Création d'un environnement favorable pour la sécurité alimentaire et le développement agricole durable ».

Le Gouvernement nigérien a identifié comme axes prioritaires de sa politique de développement, la sécurité alimentaire, la résilience de l'agriculture familiale et l'accès aux marchés comme.

Le PPR est ainsi conçu comme un instrument de mise en œuvre des politiques nationales en matière de développement rural à l'échelle des régions d'Agadez et de Tahoua.

En plus de son alignement à l'I3N, le PPR s'insère parfaitement dans d'autres Politiques Sectorielles dont les plus directement concernées sont la Politique de Décentralisation, la Politique Nationale de la Jeunesse et la Politique Nationale Genre.

Au regard du processus de décentralisation en cours au Niger, les Collectivités Territoriales sont les portes d'entrées de la Composante 1 du PPR. Elles sont les Maîtres d'Ouvrage des activités de ladite composante. Pour celles-ci dans le mandat qui est le leur, l'Etat nigérien a

créé l'Agence Nationale de Financement des Investissements des Collectivités Territoriales (l'ANFICT) qui est le principal partenaire de la mise en œuvre de la Composante 1 du PPR en termes de transfert des fonds.

En ce qui concerne la Politique Nationale de la Jeunesse, elle vise comme objectif à réduire la vulnérabilité et à améliorer le bien être d'au moins 70% de jeunes nigériens âgés de 15 à 35 ans d'ici 2024. Le PPR est aligné à ses axes stratégiques 2 et 5 qui respectivement visent « la *Promotion de l'insertion économique des jeunes à travers l'emploi des jeunes* » puis le « *Plaidoyer pour le financement et la prise en compte de la composante jeunesse dans les autres politiques et programmes sectoriels l'entrepreneuriat jeunesse* »

Relativement à la Politique Nationale Genre, le PPR converge avec l'objectif stratégique qui vise l'amélioration de l'impact des interventions en faveur de l'équité et de l'égal accès des hommes et des femmes (notamment son axe stratégique N°1) qui prône « *la promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme et de l'homme au sein de la famille et dans la communauté* », dans la mesure les conventions de financement du PPR indiquent que « Le projet ciblera notamment les femmes et les jeunes des deux régions ».

- **Objectifs du PPR**

Le PPR vise la **sécurisation et l'amélioration des conditions de production, le développement d'activités rurales autour des marchés de collecte et de regroupement et la valorisation économique des produits agricoles dans les régions de Tahoua et d'Agadez** à travers les objectifs spécifiques suivants :

- Renforcer les infrastructures et les aménagements nécessaires au développement durable des productions agricoles et à leur mise en marché à travers les investissements des collectivités territoriales aux niveaux régional et communal ;
- Faciliter l'accès aux institutions financières pour les acteurs des filières agricoles ;
- Améliorer les services à l'agriculture dans la perspective de développer une agriculture moderne, durable et performante sur les marchés.

II. Résumé des activités de l'Action et autres mesures mises en œuvre durant la période rapportée.

Le PPR s'avère un projet assez complexe et relativement ambitieux dont le démarrage s'est fait de façon perlée entre 2016 et 2018 : la signature de la Convention de délégation de Financement entre l'Union Européenne (UE) et l'Agence Française de Développement (AFD) est intervenue le 20/09/2016. Six mois après, les conventions de financement entre le Gouvernement Nigérien et l'AFD ont été à leurs tours signées. Le démarrage du projet n'est intervenu qu'en janvier 2018, les 17 et 18, avec l'atelier de lancement tenu à Tahoua.

2.1 Description des activités mises en œuvre.

La mise en œuvre des activités est décrite dans ce chapitre par composante, résultats, activités et région par région :

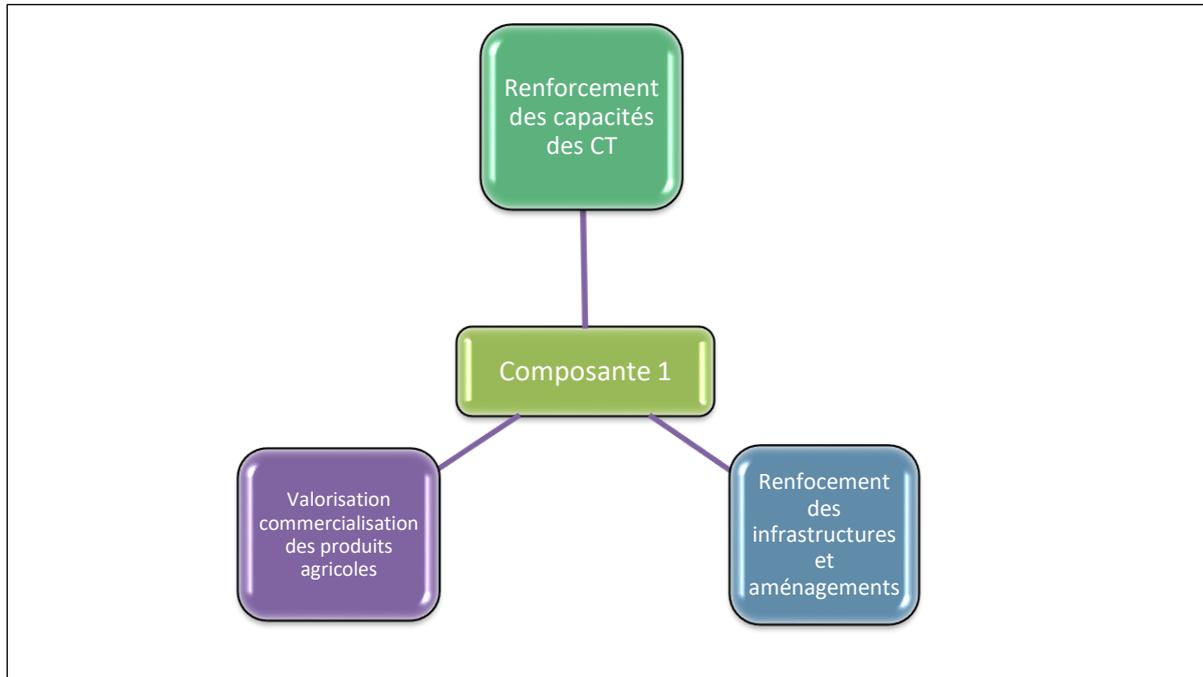
Composante 1

Les régions de Tahoua et Agadez sont, à l'image du reste du Niger, particulièrement exposées aux effets des changements climatiques qui rendent plus aléatoire l'agriculture pluviale. Les productions vivrières ne suivent plus la croissance démographique. On enregistre, de manière chronique, des épisodes de déficit alimentaire tous les ans. En dépit de leurs climats sahélien et saharien, les deux régions présentent néanmoins des niches écologiques favorables au développement d'activités agricoles (cultures irriguées).

La composante 1 de ce projet, à travers des actions combinées, vise à valoriser ce potentiel agricole. Ceci, notamment, par le financement des infrastructures et aménagements permettant de préserver le potentiel productif dans certaines vallées des deux régions et d'y promouvoir ensuite le développement des filières porteuses. Cette composante se compose de 4 résultats à savoir :

- Résultat 1 : Des aménagements combinés permettent de préserver le potentiel productif des eaux et des terres afin de valoriser ensuite des productions des filières porteuses ;
- Résultat 2 : La réalisation d'infrastructures et d'aménagement permettent, dans un contexte de changement climatique, la valorisation durable des terres arables en vue de retenir les jeunes dans les sites concernés et d'améliorer les revenus des populations ;
- Résultat 3 : Les différentes étapes de la valorisation des produits agricoles jusqu'à leur mise en marché sont améliorées ;
- Résultat 4 : Les collectivités territoriales exercent la maîtrise d'ouvrage des investissements à caractère économique.

L'atteinte des objectifs de cette composante sera appréciée à travers les axes illustrés dans le schéma ci-dessous :



✓ Renforcement des infrastructures et aménagements (Résultats 1 & 2)

Au titre de ce point et dans le cadre du résultat 1, le PPR a réalisé en 2019 dans les régions de Tahoua et Agadez des activités de récupération de terres dégradées, d'ouverture des bandes pare-feu, de plantations des arbres et ensemencement des ouvrages CES/DRS, le diagnostic pour l'aménagement de trois grandes mares, ainsi que le démarrage du processus pour l'installation des pépinières mixtes (forestières et fruitières). Ces actions sont, pour la plupart, une continuité de celles menées en 2018. Elles tirent leur légitimité des documents de planification nationale (PDES) et locale (PDC) et s'articulent autour de la protection et la préservation de l'environnement et la gestion rationnelle des ressources naturelles, la restauration de la base productive, la relance des secteurs de productions agropastorales, la sécurité alimentaire, etc.

Au titre du résultat 2 de la composante 1, on peut citer comme réalisations en 2019 :

Pour la région de Tahoua : la construction de boutiques d'intrants agricoles, le lancement des études des projets intégrés des 17 vallées, le démarrage du processus de recrutement d'un prestataire dans le cadre de l'étude pour la mise en valeur du potentiel agricole autour des 15 seuils réalisés par le projet Badaguichiri et l'identification des besoins d'accompagnement, ainsi que la conduite de réflexions afin d'appuyer les populations (comités de gestion mis en place par le projet Badaguichiri) à prendre en charge l'entretien des ouvrages réalisés. Ces actions ont été initiées en 2018.

Pour la région d'Agadez : le démarrage des processus pour a) l'aménagement de sites maraîchers (études pour 5 aménagements et travaux pour la commune Agadez), b) la réalisation de onze seuils d'infiltration, c) le traitement des berges de koris et d) la construction d'un barrage à Ourey

Les premiers enseignements tirés de la mise en œuvre de ces actions montrent :

- Un fort engouement des communes et des communautés pour les activités HIMO ;

- La nécessité de faire une bonne mise en défens des aménagements de récupération des terres, d'impliquer et sensibiliser les populations à la prise en charge et à l'entretien des ouvrages réalisés ;
- De commencer très tôt les chantiers HIMO afin de se donner le temps pour réaliser des actions de plantation en quantité et en qualité ;
- De s'assurer de la cohérence des investissements et de les mettre en lien avec l'approche chaînes de valeur.

Les actions du PPR ont contribué à :

- Réduire le processus de dégradation des terres et à améliorer la gestion durable de celles-ci à travers les actions de CES/DRS ;
- Améliorer et sécuriser la disponibilité du fourrage ainsi que la préservation de ressources ligneuses à travers la confection des bandes pare feu ;
- Améliorer la couverture végétale à travers des plantations et l'ensemencement ;
- Créer des emplois temporaires et fixer les jeunes au niveau local via les activités HIMO ;
- Rendre plus résilients les ménages bénéficiaires.

✓ **Valorisation – commercialisation des produits agricoles (Résultat 3)**

Les aspects liés à la valorisation des produits agricoles et à leur mise sur le marché sont pris en charge par le résultat 3 de la composante 1. Les réalisations pour l'année 2019 sont la concrétisation des actions initiées en 2018. Elles se sont traduites par la construction de magasins communautaires de sécurité alimentaire (comme éléments de la maison du paysan).

On note également le démarrage du processus pour la construction d'autres magasins de 200 Tonnes (2 centrales communautaires d'intrants agricoles, 1 centrale communautaire d'aliments bétail), la construction d'une maison complète du paysan, et l'identification des besoins de création d'un centre de collecte d'oignon.

Les premiers enseignements tirés de la mise en œuvre de ces actions se résument comme suit :

- La nécessité d'avoir plus de concertation et de dialogue entre les acteurs autour de la pertinence des investissements proposés par les CT ;
- La nécessité de mettre à la disposition des CT les fonds dans les délais ;
- L'accompagnement des CT par le PPR, l'ANFICT et les STD doit être en continu.

Il est très tôt pour percevoir les effets induits par ces actions car les aménagements ne sont pas encore réalisés et les infrastructures construites (Magasins de 200 Tonnes) ne sont pas encore opérationnelles.

✓ **Renforcement des capacités des collectivités territoriales (Résultat 4)**

Au titre du renforcement des capacités des collectivités territoriales, en lien avec le résultat 4, les réalisations 2019 du PPR dans les deux régions sont : l'étude sur la situation des BC et BIA, l'appui aux planifications annuelles des communes (PIA), le lancement des processus de réactualisation des PDC et du PDR, le déclenchement du processus d'élaboration des schémas d'aménagements fonciers (SAF), la mise en place d'un cadre de concertation régionale, la préparation de la convention avec le CFGCT.

Par ailleurs, il faut noter que tout au long de la mise en œuvre des activités du projet des appuis constants sont apportés aux CT par les équipes PPR, notamment sur des aspects relatifs au déroulement des activités, au processus de passation de marchés, à la gestion financière

(constitution et éligibilité des pièces justificatives), etc. à travers des notes d'orientation/cadrage et de coaching.

En outre, sur la base des leçons tirées de la mise en œuvre du projet en 2018, le projet a identifié la faiblesse des CT sur les questions de passation de marché (voir feuille de route élaboré par le projet). Aussi, une expertise court terme a été mobilisée par le PPR à partir de septembre 2019 afin d'appuyer les structures d'accompagnement des CT (STD, ANFICT, PPR) sur ces questions. Ce qui permettrait de disposer de modèles type de dossiers de passation de marchés et de gagner en temps et en qualité dans la production des documents.

Les enseignements tirés de la mise en œuvre des actions de renforcement des capacités se résument comme suit :

- Il est impératif que les acteurs de mise en œuvre du projet (STD, CT, PPR, ANFICT) internalisent le projet en termes de rôles et responsabilités ;
- Il est nécessaire d'évaluer en continu les capacités des CT en matière de maîtrise d'ouvrage afin de proposer des actions de renforcement de capacités adaptées ;
- Il faut privilégier et accentuer l'apprentissage par l'action des CT à travers un accompagnement de proximité du PPR, ANFICT et STD ;
- Il est nécessaire de mettre plus d'accent sur l'organisation des ateliers communaux de planification afin d'enrichir les réflexions dans l'élaboration des PIA.

Les premiers changements constatés sont listés ci-dessous :

- Une amélioration progressive des pièces justificatives produites par les CT ;
- Une amélioration dans l'élaboration des documents de planification ;
- Les CT sollicitent plus fréquemment le PPR pour s'enquérir de l'éligibilité des actions proposées ;

▪ **Focus sur le dispositif d'appui mis en place par le projet**

Pour rappel, les investissements prévus au titre de la composante 1 ont été réalisées sous la maîtrise d'ouvrage des CT. Les financements nécessaires ont été mis à la disposition des CT via l'ANFICT par qui ont transité les fonds alloués par le projet. En 2019 le circuit financier de l'ANFICT n'a pas été optimal ; des retards de deux à trois semaines dans certains cas, ont été constatés avant la mise en place des fonds au niveau régional. Ce qui a eu pour conséquence des retards dans la mise en œuvre des activités.

Les services techniques déconcentrés de l'État (DRA, DRGR, DRE/SU/DD, DRDC/AT, SPR/C/R, et i3N) ont accompagné les CT, à travers des appuis conseils et des missions de suivi, dans le cadre de la mise en œuvre des activités. Cet accompagnement des STD a été facilité par les moyens mis à leur disposition par le projet. La principale difficulté à ce niveau est le temps mis par les STD pour élaborer et déposer leurs rapports (plus d'un mois de délais dans certains cas).

Ce dispositif d'appui a été renforcé par la mise en place d'un cadre formel, le comité de suivi opérationnel et financier - CSOF, qui regroupe les STD, l'ANFICT, le PPR et les représentants des CT. De façon unanime l'ensemble des partenaires reconnaissent la pertinence du CSOF qui a non seulement permis d'améliorer le suivi financier, mais aussi contribué à prendre de façon consensuelle des décisions opérationnelles. Le fonctionnement du CSOF n'a pas été optimal compte tenu de la difficulté à mobiliser les acteurs pour la tenue des réunions régulières (manque des ressources financières).

Comme point d'amélioration du dispositif d'appui du projet on peut citer :

- Un suivi de proximité de la part de l'ANFICT au niveau du trésor national pour une mise à disposition rapide des fonds dans les régions ;
- L'élaboration d'un plan de mobilisation des STD par le projet permettant une meilleure réactivité de ces derniers et un gain de temps dans la mise en œuvre des activités ;
- La mise en place du dispositif de suivi du PPR qui permettra une meilleure coordination et visibilité des actions du projet au niveau régional et local ;
- La nécessité d'assurer la régularité des réunions du CSOF et les tenir aussi au niveau des chefs-lieux des départements afin d'avoir plus d'impact.

Globalement les actions initiées par le PPR en 2018 et 2019 dans le cadre de la composante 1 ont contribué à améliorer sensiblement le taux de couverture en infrastructures des Communes, à préserver le potentiel productif, et à améliorer le revenu des populations bénéficiaires. La principale contrainte rencontrée dans la mise en œuvre des activités de cette composante est la rupture des fonds consécutive à la non-justification à temps par les CT et la lenteur de traitement des pièces par l'ANFICT, concernant les fonds reçus en 2019.

La poursuite en 2020 des investissements combinés à l'opérationnalisation des infrastructures et aménagements auront sûrement un impact certain et visible sur les économies locales. A ce titre, on peut dire que le PPR chemine, bien que lentement, vers l'atteinte des objectifs assignés à la composante 1.

2.1.1 Résultat 1.

« Des aménagements combinés permettent de préserver le potentiel productif des eaux et des terres afin de valoriser ensuite des productions des filières porteuses »

L'enjeu principal du Résultat 1 était de pouvoir engager les premiers travaux de récupération des terres avant l'installation de la campagne hivernale 2019. Il s'agissait également de procéder à la signature de l'avenant à la convention liant le PPR et le Gouvernorat pour la mobilisation des Services Technique Déconcentrés (STD).

- **Pour la Région d'Agadez**

Au titre de la région d'Agadez, trois (3) activités ont été prévues en lien avec ce résultat. Il s'agit de : la récupération de terres dégradées à travers la réalisation de travaux CES/DRS – *exécuté partiellement*- ; l'ouverture de bandes pare-feu – *Mise en œuvre terminée*- ; et la réalisation de pépinières – *début d'exécution*-.

• Situation des activités prévues/réalisées

Légende | * - Pas d'exécution | ** - Début d'exécution | *** - Exécution partielle - | **** - Mise en œuvre avancée | ***** - Terminée |

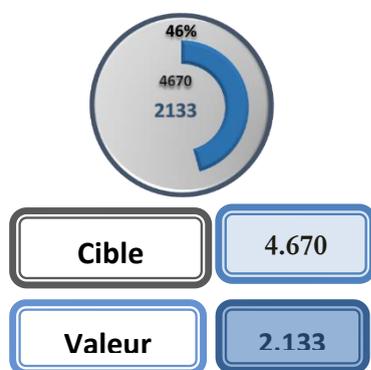
Réf.	Activités	Niveau de mise en œuvre des activités					Réalizations	Commentaires
		*	**	***	****	*****		
1101	Récupération des terres et ensemencement des aires récupérées			***			. 46% (2133 ha réalisés sur 4 670 ha prévus)	. Les travaux réalisés en 2019 ont été effectués en deux phases . 1ère phase : 777 ha . 2ème phase : 1356 ha . Les fonds de la 3ème tranche étant disponibles au cours du 4ème trimestre de l'année, les travaux vont se poursuivre en 2020.
1102	Réalisation des bandes pare-feu					*** **	99% (1.160 kml réalisés sur 1.170 prévus)	. 1ère phase 320 kml réalisé au 2ème trimestre de l'année . 2ème phase : 840 kml réalisés au 4ème trimestre de l'année.
1103	Création de pépinières		**				. Une fiche technique a été élaborée . Elaboration des Dossiers de Microprojets de 7 communes sur 8 prévus	. Les Dossiers de Microprojets sont élaborés par les DR de l'Environnement et de l'Agriculture, avec l'appui de l'UGP/AT

▪ Détail par activité

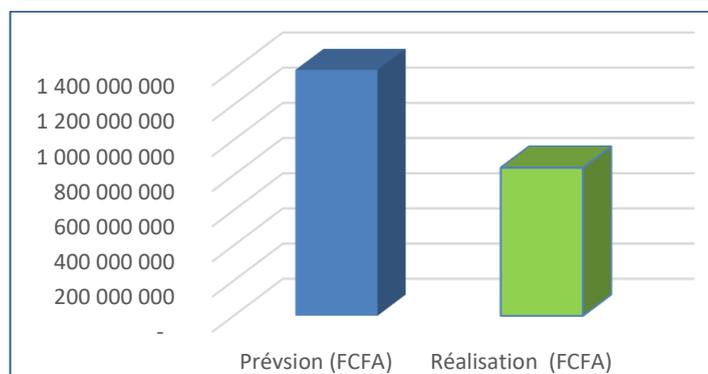
➤ 1101 - Récupération des terres et ensemencement des aires récupérées

○ Indicateurs clés liées à l'activité

Nombre ha récupérés



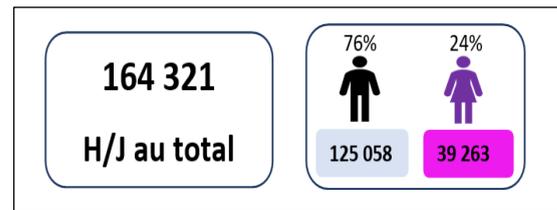
Montant injecté pour les CES/DRS



Nombre travailleurs mobilisés



Nombre H/J travaillé



Les activités de CES/DRS ont commencé par une mission conjointe d'identification et validation des sites selon les normes techniques et statut foncier par les acteurs de mise en œuvre (DRESUDD -CT-PPR – SPR) pour entériner techniquement les sites de récupération proposés par les communes bénéficiaires des activités.

Les missions de sensibilisations et d'informations des maires doivent permettre la mobilisation communautaire et la bonne exécution des travaux ainsi que le bien fondé des activités de récupération (protection durable et régénération de l'environnement, lutte contre l'érosion hydrique des vallées où la production des cultures irriguées). Les travaux de CES/DRS permettront aussi aux populations d'avoir des revenus qui contribuent à la mise en valeur des exploitations agricoles et la préservation du potentiel productif (achat de vivres, intrants agricoles, etc.)

○ **Déroulement de l'activité –**

Le processus de mise en œuvre de l'activité se présente comme suit :



- **Identification et validation des sites**
 - Proposition des sites par les CT
 - Conduite d'une mission conjointe de confirmation et d'appui à la validation des sites¹ ;
- **Elaboration fiches de microprojet**
 - Elaboration conjointe des fiches de microprojets des activités CES/DRS par commune avec la DRESU/DD, la DR/ANFICT et l'UGP-AT Régionale ;
 - Partage des microprojets des CES/DRS avec les communes ;
 - Finalisation des fiches de microprojets des CES/DRS par l'intégration des observations des différents acteurs (UGP N, ANFICT, DRE, CT) ;
 - Élaboration du budget détaillé des activités de récupération des terres et lutte contre les espèces envahissantes pour les 8 communes cibles ;
 - L'élaboration et partage du budget détaillé de toutes les activités par commune ;
- **Mise en place et formation des structures d'encadrement**
 - Mise en place par les CT des structures d'encadrement et les COGES des sites ;

¹ voir les coordonnées GPS en annexe

- Formation technique des encadreurs et COGES par la Direction Régionale de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable et ses démembrements ;
- **Organisation des travaux**
 - Information et sensibilisation des populations par les CT ;
 - Acquisition du matériel du travail des activités de CES/DRS ;
 - Réalisation des travaux de confection et de mise en valeur des ouvrages par les populations ;
 - Rémunération des travailleurs à travers l'organisation de mission de paiement par les receveurs des mairies.
- **Suivi et supervision**
 - Tenue d'une réunion de cadrage sur la mise en œuvre des activités ayant regroupé tous les différents chefs de services communaux de l'Environnement, les directeurs départementaux de l'Environnement et les cadres de la direction régionale, la délégation régionale de l'ANFICT et les représentants de l'UGPR ;
 - Réalisation d'une mission conjointe (avec la Délégation régionale de l'ANFICT) d'appui à toutes les communes de la composante 1 au sujet de la justification des fonds affectés aux travaux de récupération des terres dégradées et d'ouverture de bande pare feu au titre des activités du PTBA 2018 ;
 - Suivi des travaux par les services communaux et départementaux de la Direction Régionale de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable ;
 - Suivi des travaux par les Maires des communes concernées ;
 - Supervision des travaux par les Préfets.

Ci-dessous encadré sur un point central de l'amélioration des performances : l'ingénierie sociale.

Ingénierie Sociale :

Le processus de recrutement de prestataires pour l'ingénierie sociale a commencé avec l'élaboration des termes de référence et de l'Avis à manifestation d'intérêt pour l'ingénierie sociale. Il concernait d'abord les prestations (ingénierie sociale) pour les travaux de récupération des terres dégradées. La première piste sur laquelle le projet et l'AFD ont travaillé (recourir à un appel à propositions pour sélectionner les ONG/AD) s'est finalement avérée inadaptée : il a donc été décidé de revenir au processus utilisé en 2018 (mobilisation des STD – DRE-) mais, parallèlement de poursuivre le processus d'AMI pour identifier les ONG/AD susceptibles de devenir des prestataires pour fin 2019 et, surtout, pour 2020. Actuellement les rapports d'analyse des offres ont été élaborés et envoyés à l'UGP/N pour examen en vue d'une demande d'ANO.

○ **Les réalisations**

- *Au niveau technique*

La superficie totale prévisionnelle de terres dégradées à récupérer dans le PTBA 2019 s'élève à 4 670 ha. Les réalisations physiques à fin décembre 2019 s'élèvent à 2 133,08 ha. Soit un taux de réalisation de 46%. Les travaux se sont déroulés en 2 phases :

- Phase 1 : 777 ha de récupération des terres dégradées à travers la confection de demi-lunes dans les huit (08) communes couvertes par la phase 1 de CES/DRS ;
- Phase 2 : 1356,17 ha de récupération des terres dégradées et mise en valeur par apport de la fumure organique par la phase 2 de CES/DRS 2019.

Les activités de récupération des terres et ensemencement des ouvrages se sont normalement déroulées au niveau de l'ensemble des communes bénéficiaires. Le retard accusé dans la mise en œuvre est dû essentiellement :

- Au retard dans la justification des pièces des fonds reçus par les communes ;
- A la rupture dans la disponibilité des fonds pour la suite des travaux pour les communes ;
- Les procédures d'acquisition du petit matériel par DRP non maîtrisées par les communes.

Le processus de mise en œuvre se poursuit avec les fonds de la 3^{ème} tranche (593 Ha) qui sont disponibles pour permettre les travaux vont se poursuivre en 2020.

Tableau 3 : Réalisation de la phase 1 CES/DRS 2019

Département	Commune	Sup. réalisées Ha	Nbre de personnes employées			Nbre de H/J			Nbre de jours travaillés	
			H	F	Total	H	F	Total	H	F
Iférouane	Timia	106,6	146	26	172	1 898	338	2 236	13	13
	Iférouane	106,6	407	45	452	6 105	675	6 780	15	15
Arlit	Gougaram	72,26	163	9	172	3 586	198	3 784	22	22
	Dannet	61,49	104	26	130	1 872	468	2 340	18	18
Tchirozérine	Agadez	126,5	561	344	905	10 098	6 192	16 290	18	18
	Tchirozérine	113,38	210	90	300	3 570	1 530	5 100	17	17
	Dabaga	113	300	100	400	7 500	2 500	10 000	25	25
	Tabelot	76,8787	494	55	549	8 398	935	9 333	17	17
Total		777	2 385	695	3 080	43 027	12 836	55 863	18	18

Tableau 4 : réalisation de la phase 2 CES/DRS 2019

Départements	Communes	Sup. réalisée Ha	Nbre de personnes employées			Nbre d'H/J			Nbre de jours travaillés	
			H	F	Total	H	F	Total	H	F
Iférouane	Timia	162,26	331	21	352	4 303	273	4 576	13	13
	Iférouane	167	920	41	961	13 800	615	14 415	15	15
Arlit	Gougaram	131	250	0	250	5 500	0	5 500	22	22
	Dannet	108,66	446	16	462	8 028	288	8 316	18	18
Tchirozérine	Agadez	228,66	1 027	665	1692	18 486	11 970	30 456	18	18
	Tchirozérine	210,3	720	140	860	12 240	2 380	14 620	17	17
	Dabaga	210	364	349	713	9 100	8 725	17 825	25	25
	Tabelot	138,29	622	128	750	10 574	2 176	12 750	17	17
Total		1356,17	4 680	1 360	6 040	82 031	26 427	108 458	18	18

Tableau 5 : Synthèse des réalisations des ouvrages CES/DRS 2019 dans la région d'Agadez

Départements	Communes	Sup. cumulée	Nbre de personnes employées				Nbre d'H/J			Nbre de jours travaillés	
			Ha	H	F	Total	H	F	Total	H	F
Iférouane	Timia	268,93	477	47	524	6201	611	6812	26	26	
	Iférouane	273,67	1327	86	1413	19905	1290	21195	30	30	
Arlit	Gougaram	203,26	413	9	422	9086	198	9284	44	44	
	Dannet	170,15	550	42	592	9900	756	10656	36	36	
Tchirozérine	Agadez	355,23	1588	1009	2597	28584	18162	46746	36	36	
	Tchirozérine	323,68	930	230	1160	15810	3910	19720	34	34	
	Dabaga	323	664	449	1113	16600	11225	27825	50	50	
	Tabelot	215,17	1116	183	1299	18972	3111	22083	34	34	
Total		2 133,08	7 065	2 055	9 120	125 058	39 263	164 321	36	36	

- Au plan financier

Le taux de réalisation financière pour les activités CES/DRS est de 60%. Les réalisations concernent les fonds effectivement virés à l'ANFICT. Les travaux en cours de réalisation sur la troisième tranche ne sont pas pris en compte. Les pièces justificatives des deux premières tranches sont en cours d'analyse au niveau du CSOF.

Tableau 6 : Réalisations financières des activités de récupération des terres 2019 dans la région d'Agadez

Tranche	Prévision (FCFA)	Réalisation (FCFA)	Taux
1ère tranche		262 795 909	19%
2ème tranche	1 397 141 974	392 818 423	28%
3ème tranche		186 182 489	13%
Total	1 397 141 974	841 796 821	60%

○ **Les premiers effets et impacts induits**

La réalisation des CES/DRS a pour effet direct de :

- ✓ Garantir la protection durable du potentiel productif des vallées de production ainsi que la régénération des espèces végétales locale gage de la protection durable des ressources naturelles (mise en valeur par apport des semences dans la fumure organique).
- ✓ Permettre aux populations d'avoir des revenus substantiels et de faire face aux autres charges de la mise en valeur des exploitations agricoles des principales vallées des communes cibles. Ces revenus ont servi à l'achat de vivres et d'intrants agricoles (semences, engrais, carburant et pesticides) pour augmenter la production des cultures. Enfin ces revenus ont permis aussi de freiner l'exode des jeunes agriculteurs qui associent les travaux agricoles et les travaux HIMO pour une meilleure conduite de la pratique agricole.

○ **Durabilité des actions du projet et stratégies d'accompagnements mises en place**

Les actions suivantes ont été initiées pour accompagner les communes pour assurer la durabilité de l'action :

- La mise en place et la formation des comités de gestion et encadreurs techniques communaux par les STD;
- Le recrutement des gardiens des sites pour une durée de deux ans ;
- La sensibilisation et l'information des populations par les acteurs de mise en œuvre (élus locaux, PPR, STD, ANFICT) ;
- L'organisation de mission de supervision et de suivi technique des ouvrages par les différents acteurs (STD, autorités, CT, UGP-AT, ANFICT) ;
- L'utilisation de la fumure organique et de semis direct de semences d'herbacées et de ligneux adaptées à la zone, en lieu et place de la plantation d'espèces ligneuses (compte tenu de la faible pluviométrie de la zone).

○ **Les bonnes pratiques identifiées**

Les activités CES/DRS sont réalisées dans les aires dégradées des vallées de production des communes cibles pour améliorer les conditions de productivité des exploitations agricoles (protection du potentiel productif et des ressources naturelles). Les revenus générés par ces activités ont servi de consolider les besoins d'investissement du capital productif des exploitations agricoles et l'emploi des jeunes. Pour bénéficier du maximum de la faible pluviométrie de la zone, il est important de faire la confection des ouvrages et la mise en valeur à base de la fumure organique avant la saison pluvieuse pour permettre aux ouvrages conçus de recevoir la totalité d'eau des pluies de l'année.

Aussi, la technique de la mise en valeur à base du fumier contenant des semences des lignées locales adaptés ainsi que le semis direct des semences des herbacées permettra une meilleure régénération naturelle de la végétation (espèces des arbres locaux et herbacées locales résistantes à la sécheresse (exemple de *Panicum turgidum*) dans les ouvrages confectionnés. Les ouvrages récupérés en 2018 montrent un taux de végétalisation satisfaisant (cf. rapport de suivis). Plusieurs espèces se retrouvent dans un seul endroit et leur état de développement actuel permet, selon plusieurs habitants rencontrés lors des missions, d'affirmer que ces espaces jadis incultes sont définitivement restaurés.

○ **Les leçons apprises**

Pour garantir la pérennité des activités de récupération dégradées et mise en valeur des ouvrages dans le contexte de la région d'Agadez, il est important de prendre les dispositions suivantes :

- Exécuter la totalité des travaux avant l'installation de la saison des pluies pour profiter au maximum des quantités des précipitations de l'année ;
- Eviter les ruptures des fonds pendant l'exécution des travaux ;
- Ensemencer les ouvrages par apport de la fumure organique et des semences des herbacées pour avoir suffisamment de la végétation ligneuses et herbacée dans les ouvrages ;
- Utiliser de la fumure issue du cheptel de la zone pour réduire les risques d'importations d'espèces envahissantes (Prosopis).

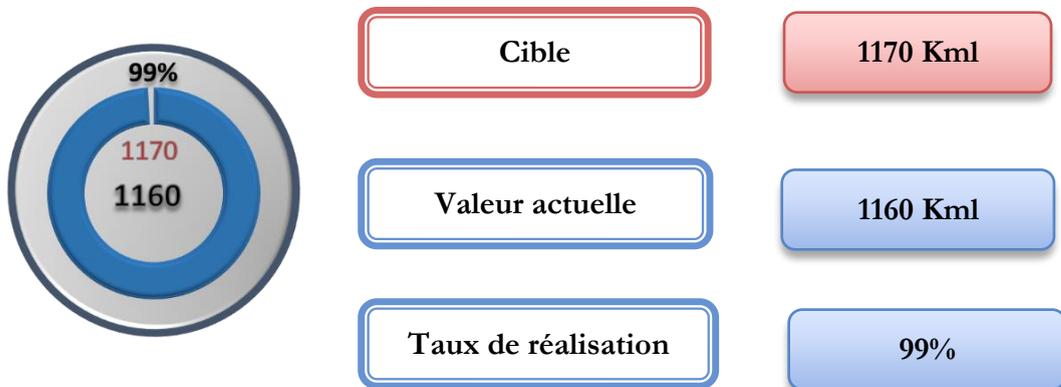
○ **Recommandations**

- Prendre des dispositions adéquates pour assurer la réalisation des travaux et mise en valeur avant la saison pluvieuse ;
- Eviter les ruptures des fonds qui entraînent le retard et le blocage ces activités de Cash for Work qui mobilisent les populations ;
- Organiser des missions conjointes des tous les acteurs impliqués du début à la fin de la mise en œuvre des activités ;
- Accélérer le processus de l'accompagnement de l'ingénierie sociale pour renforcer le suivi de proximité.

➤ **1102 - Réalisation des bandes pare-feu**

○ **Indicateurs clés liées à l'activité**

kml de bandes pare-feu



Nombre de travailleurs mobilisés



○ **Déroulement de l'activité**

Les saisons d'hivernage 2018 et 2019 ont été caractérisées par une bonne pluviométrie. Ce qui a engendré la production de biomasse importante dans une grande partie de la région d'Agadez. Ceci a amené six (6) des (8) communes de la composante 1 à inscrire des activités de protection du fourrage à travers l'ouverture des bandes-feu. Plusieurs sites ont été proposés par les collectivités concernées. Ces sites ont reçu la visite d'une mission conjointe DRESUDD -CT-PPR pour confirmer l'existence de la biomasse et la possibilité de conduire l'opération.

Aussi, malgré leur vocation pastorale, une grande partie de ces sites sont situés dans des vallées où la production agricole irriguée est pratiquée, ce qui permet aux populations d'avoir des revenus qui contribuent à la mise en valeur (achat de vivres, intrants, etc.) des exploitations agricoles.

La démarche adoptée pour la mise en œuvre de cette activité pour chacune des deux phases est la suivante :



- **Identification et validation des sites**
 - Les mairies proposent les sites ;
 - La Direction Régionale de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable et ses démembrés appuie les mairies dans la confirmation des sites à travers une mission conjointe avec l'UGP-AT et les CT concernées ;
 - La mission conjointe bénéficie de l'appui de l'UGP (Assistants Techniques), notamment à travers la participation aux missions conjointes et la caractérisation des sites ;
 - Une liste validée des sites avec la répartition des quantités de bandes pare-feu par site et par commune est élaborée et partagée ;
- **Elaboration fiches de microprojet**
 - La Direction Régionale de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable avec l'appui de l'UGP-AT élabore une fiche technique de l'activité par commune. Cette fiche comprend le nombre de sites de la commune, les longueurs de kml, la composition et le montant du petit matériel, le coût unitaire et la dotation aux travaux, etc.
- **Transfert des fonds aux CT**
 - L'UGP-AT appuie la délégation régionale de l'ANFICT dans la répartition des fonds destinés à l'activité et qui seront mis à la disposition des CT ;
 - Les fonds sont transférés aux CT via l'ANFICT ;
- **- Mise en place et formation des structures d'encadrement**
 - Les CT identifie les membres des comités d'encadrement ;
 - La Direction Régionale de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable procède à la formation des membres des comités d'encadrement des sites (Composante 3) ;
- **Organisation des travaux**
 - Les CT procèdent à l'acquisition du matériel destiné aux travaux ;
 - La CT organise les populations pour la conduite des travaux et effectuent le paiement de la main d'œuvre ;
 - Les receveurs des mairies concernées organisent des missions de paiement ;
- **Suivi et supervision**
 - La Direction Régionale de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable et ses démembrés assurent le suivi-supervision et évaluation de l'activité ;
 - Les CT organisent des missions de suivi sur les différents sites

- Des missions d'appui sont organisées par l'UGP-AT. Ces missions aux CT ont été conduites pour appuyer les mairies à produire des pièces justificatives de qualité.

o **Les réalisations**

- *Au niveau technique*

Le nombre total de bandes pare feu à réaliser dans le PTBA 2019 s'élève à 1 170 kml (dont 320 kml au titre du report 2018). Les réalisations physiques à fin décembre 2019 s'élèvent à 1 170 kml. Soit un taux de réalisation de 99%.

Ces réalisations ont été menées dans les communes d'Agadez, Tchirozérine, Timia, Iférouane, Gougaram et Dannat. Elles ont été conduites en deux phases.

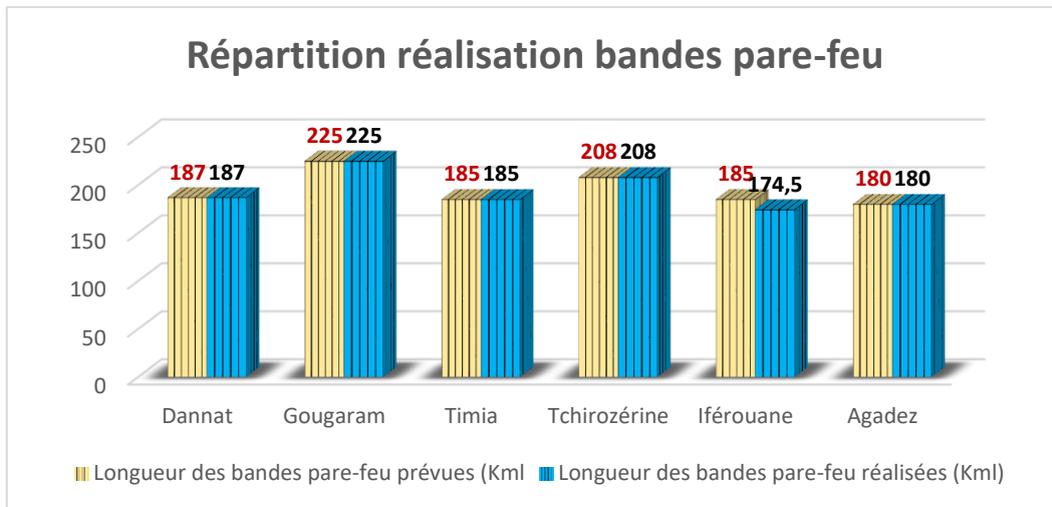


Tableau 7 : Répartition des quantités de bandes pare-feu réalisées par commune

N°	Département	Commune	Longueur des bandes pare-feu prévues (Kml)		
			1ère phase	2ème phase	Total
1	Tchirozérine	Agadez	30	150	180
2		Tchirozérine	58	150	208
3	Iférouane	Timia	35	150	185
4		Iférouane	35	139,5	174,5
5	Arlit	Gougaram	100	125	225
6		Dannat	62	125	187
Total général			320	839,5	1159,5

- *Au plan financier*

Concernant les réalisations financières, un total de 72 200 000 FCFA a été mis à la disposition des CT, via l'ANFICT. La réalisation financière à la date du 31 décembre 2019 est de **72 187 221 FCFA**. Le montant justifié à travers les pièces validées par la mission est de vingt un million cent quatre-vingt-sept mille deux cent vingt un franc (21 187 221) CFA soient 99,93% du budget total. Il en résulte un écart positif de douze mille sept cent soixante-dix-neuf (12 779) francs, soit 0,06%.

L'analyse des pièces justificatives de la deuxième phase des travaux bandes pare-feu est en cours par le CSOF.

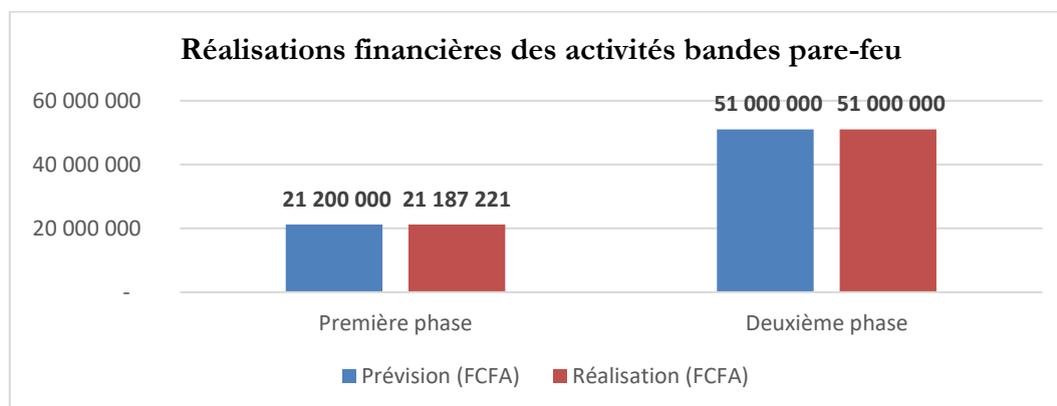


Tableau 8 : Situation des réalisations financières des activités bandes pare-feu (1^{ère} phase).

N°	Communes	Montant reçu (FCFA)	Montant justifié (FCFA)	Ecart
1	Iférouane	2 318 750	2 318 250	500
2	Gougaram	6 625 000	6 623 660	1 340
3	Dannet	4 107 500	4 099 696	7 804
4	Timia	2 318 750	2 318 750	-
5	Agadez	1 987 500	1 984 365	3 135
6	Tchirozérine	3 842 500	3 842 500	-
	Total	21 200 000	21 187 221	12 779

Source : Rapport de mission d'appui aux communes, AT/ GAF & ANFICT, mai 2019

○ Les premiers effets et impacts induits

La réalisation des bandes pare-feu ont pour effet direct de :

- Prévenir la diffusion des feux de brousse (sécurisation du potentiel fourrager de la zone) ;
- Permettre aux populations d'avoir des revenus additionnels qui ont permis de faire face aux autres charges de la mise en valeur pendant la campagne d'hivernage 2019. Ces revenus ont servi à l'achat de vivres et d'intrants agricoles (semences, engrais, carburant et pesticides). Enfin d'autres revenus sont générés indirectement à travers la vente de la biomasse ramassée sur place, surtout sur les sites de la commune urbaine d'Agadez et de Tchirozérine. A titre d'exemple, un fagot est vendu à 2 500 FCFA et une charge asine à 25 000 FCFA en moyenne ;
- Les revenus générés par cette activité ont servi de capital pour aborder la campagne agricole

○ Les leçons apprises

Pour garantir le succès des activités d'ouverture des bandes pare-feu, il s'avère indispensable de prendre les dispositions afin que les travaux soient réalisés au cours de la période où la biomasse sèche est la plus importante. Ceci permettra de prévenir les feux de brousse.

○ **Recommandations**

- Prendre les précautions pour que les travaux se réalisent dans la période propice ;
- Tenir compte de la mise en œuvre des autres acteurs qui mobilisent le même personnel de suivi et d'encadrement ;
- Organiser des réunions de cadrage avant tout démarrage d'activités pour un partage des responsabilités des différents acteurs de mise en œuvre.

➤ **1103 – Création de pépinières**

Dans la région d'Agadez, il existe un besoin réel en plants forestiers et fruitiers. Même si, par ailleurs, il faut souligner que la faiblesse de la pluviométrie ne favorise pas la réussite des plantations pour la mise en valeur des terres récupérées. Ce besoin a été exprimé dans les PDC et PIA des communes, ainsi que dans le PDR à travers des prévisions de réalisations de pépinières forestières, fruitières et/ou mixtes.

L'insuffisance de plants fruitiers en quantité et en qualité constitue un des facteurs qui ne favorisent pas l'exploitation optimale du potentiel fruitier de l'Air. Cet état de fait est dû notamment au nombre réduit de pépinières fonctionnels dans la région. Jusqu'à la fin de la décennie 90, les plants fruitiers sont fournis par les pépinières étatiques. Ces structures ont peu à peu perdu leur capacité à fournir ce service. Hormis les plants d'agrumes, la vigne, le grenadier et les rejets de dattiers qui sont produits dans les vallées de l'Air, l'essentiel des plants fruitiers proviennent des autres régions du Niger (notamment Maradi et Niamey) et des pays voisins (Nigéria et Bénin).

Aussi, on remarque un besoin croissant en plants d'espèces forestières ligneuses et non ligneuses pour notamment faire face à la mise en place des haies vives et brise-vent, la fixation biologique des berges, les utilisations médicinales, le reboisement, la réintroduction d'espèces disparues de la zone, etc.

L'installation de pépinières mixtes (forestières et fruitières) dans les communes à vocation agricole irriguée permettent de faire face à ces exigences. Elle permettra aussi de disposer à travers la formation des pépiniéristes d'une expertise locale en la matière.

○ **Déroulement de l'activité**

Au total huit (8) pépinières, dont six forestières et deux fruitières ont été prévues au titre du PTBA 2019. Les activités suivantes ont été menées en 2019 :

- L'appui de l'UGP-AT dans la définition de la méthodologie de mise en œuvre de l'activité ;
- La mission conjointe d'appui conduite par la Direction Régionale de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable et la Direction Régionale de l'Agriculture dans les communes concernées. Au sortir de cette mission, il a été recommandé l'installation de huit (8) pépinières mixtes ;
- L'élaboration de fiches techniques par la DRE, avec l'appui technique de l'UGP-AT ;
- L'organisation d'une mission d'appui à l'élaboration des dossiers de microprojets – DMP-par commune et qui tiennent compte des spécificités de chaque commune. La définition des besoins en équipements, les spécifications techniques, le mécanisme de

durabilité et de pérennisation, les comptes d'exploitation prévisionnels sont détaillés dans le DMP.

- Les versions provisoires des DMP sont disponibles pour sept des huit communes concernées. Seule celle commune de Tabelot n'a pas été réalisée, car le site proposé par la commune est situé dans un périmètre maraîcher dont le processus d'aménagement est en cours ;
- Ces DMP serviront à l'élaboration des demandes de cotation en vue de l'acquisition des équipements.

o Les réalisations

Sur les huit pépinières prévues, aucune n'a été réalisée en 2019. Ceci est dû :

- Au retard dans la proposition des sites par certaines CT ;
- A la rupture dans la disponibilité des fonds pour organiser les missions des STD ;
- A l'indisponibilité de certains STD chargés d'accompagner le processus.

Il est prévu de poursuivre le processus en 2020. Sur la base des DMP élaboré, il sera procédé à l'acquisition des équipements, la formation des pépiniériste et la production des plants.

D'ores et déjà, les Comptes Prévisionnels d'Exploitation prévus dans les DMP montrent que l'activité est économiquement et financièrement rentable. Afin de garantir la durabilité des actions qui seront conduites, il a été proposé :

- Aux CT, de transférer la gestion des pépinières à des privés (OP, GF, GIE, etc.) ;
- Aux STD, d'appuyer les CT bénéficiaires dans le suivi technique des activités de production des plants ;
- De mettre en place un dispositif d'ingénierie sociale, de former les pépiniéristes et les organes de gestion.

Tableau 9 : Objectifs de production de plants par commune

Commune	Plants fruitiers	Plants forestiers	Total
. Agadez	20 000	20 000	40 000
. Tchirozérine	20 000	20 000	40 000
. Dabaga	5 000	5 000	10 000
. Timia	5 000	5 000	10 000
. Iférouane	5 000	5 000	10 000
. Gougaram	5 000	5 000	10 000
. Dannat	5 000	5 000	10 000
Total	65 000	65 000	130 000

- Pour la Région de Tahoua

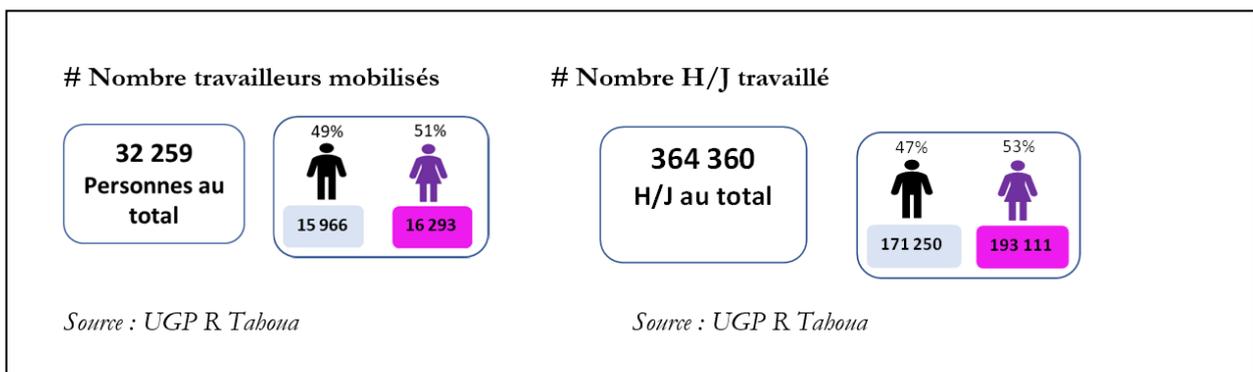
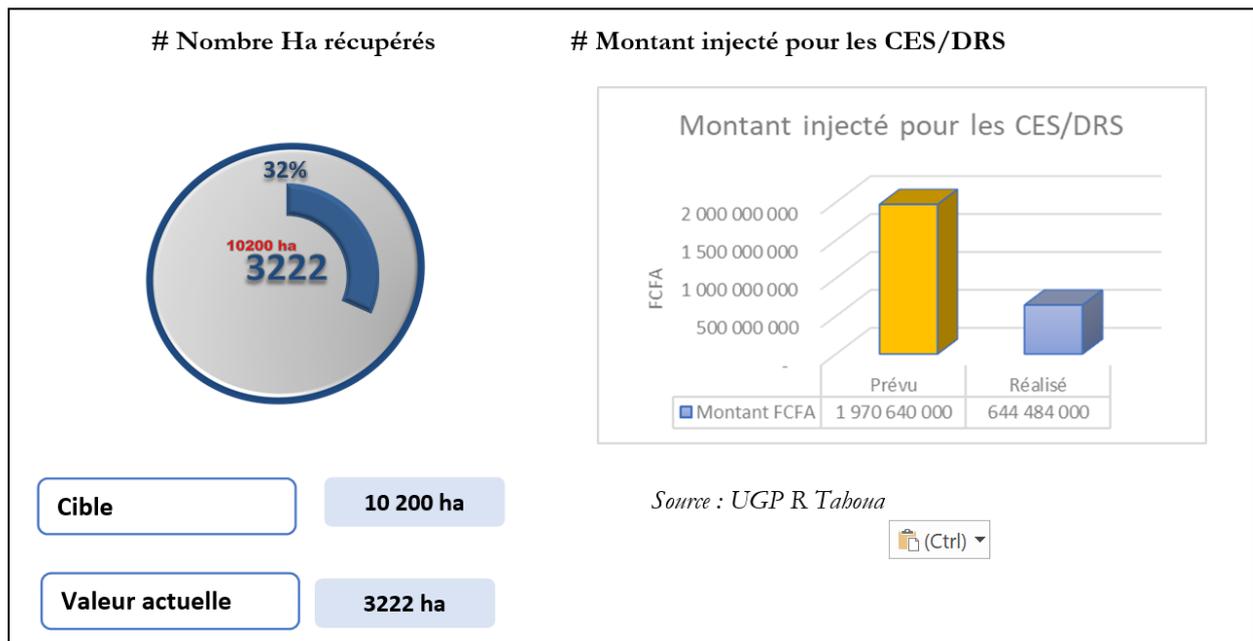
Au total, 6 activités ont été prévues pour le résultat 1 au titre de la Région de Tahoua (récupération de terres dégradées, bandes pare-feu, création des pépinières, plantations des ouvrages CES/DRS, Agroforesterie et Régénération Naturelle Assistée, Aménagement de mares) : deux n'ont pas connus de réalisation et les 4 autres ont été exécutés partiellement.

- Situation des activités prévues/réalisées

Légende | * - Pas d'exécution | ** - Début d'exécution | *** - Exécution partielle | **** - Mise en œuvre avancée | ***** - Terminée

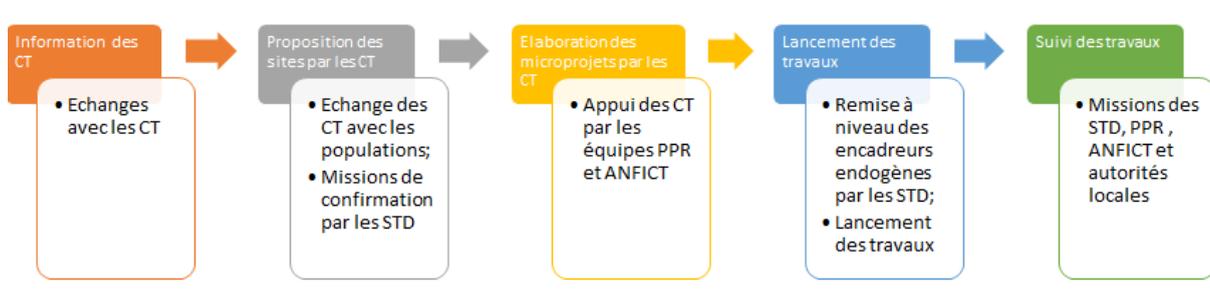
Réf.	Activités	Niveau de mise en œuvre des activités					Réalisa tions	Commentaires
		*	**	***	****	*****		
1101	Récupération des terres dégradées et Achat petit matériel			***			3222,42 ha	<ul style="list-style-type: none"> . Sur une prévision de 10200 ha, ~32% sont réalisés. Le reliquat sera exécuté en 2020 ; . Ecart dû au retard dans le démarrage des activités lié à la mise à disposition des fonds aux communes.
1102	Ouverture de bandes pare-feu et achat de petit matériel			***			500 kml	<ul style="list-style-type: none"> . Sur une prévision de 1500 kml, 33% sont réalisés. Les microprojets ont été élaborés. Les restants seront exécutés en 2020 ; . Ecart dû au retard dans la mise à disposition des fonds aux communes.
1103	Création de pépinières	*					0	<ul style="list-style-type: none"> . Sur 18 pépinières prévues, aucune n'a été installée ; . Cette activité a été réorienté suite aux échanges avec les acteurs qui ont trouvé plus pertinents d'appuyer les groupements de pépiniéristes déjà présentes au niveau des villages bénéficiaires des CES/DRS ;
1104	Agroforesteries et RNA	*					0	<ul style="list-style-type: none"> . Sur 3500 ha prévus, aucune réalisation. Cependant, les TDR ont élaboré pour recadrer l'activité ; . Les communes n'ont pas internalisé l'approche, ce qui a nécessité du temps pour le dialogue et la concertation autour de cette activité.
1105	Plantations des ouvrages de CES/DRS			***			1, 22 million de plants	<ul style="list-style-type: none"> . Sur une prévision de 2 566 690 plants 47,76% de l'objectif ont été réalisés ; . Cet écart est dû au faible taux de réalisation des ouvrages CES/DRS et de contraintes de temps liées à la nature de l'activité (période propice de plantation 10 juillet – 10 août).
1106	Aménagement de mares			***			0	<ul style="list-style-type: none"> . Sur une prévision de 5 mares, aucune n'a été aménagée. Cependant, 3 ont fait l'objet d'un APS et les 2 autres sont au stade d'identification (TDR déjà élaborés par les STD).

- **Détail par activité**
 - **1101 - Récupération des terres dégradées² et Achat petit matériel**
 - **Indicateurs clés liées à l'activité**



² voir les coordonnées GPS en annexe

○ Déroulement de l'activité



Le processus de mise en œuvre de cette activité a débuté par la communication aux communes des superficies qui leur revenaient à travers une note de service dès le mois de février 2019. Dans le même temps, il a été demandé à toutes les communes d'identifier et d'informer la coordination du projet des sites proposés afin que les STD compétents (Environnement, Génie Rural et SPR/CR) organisent une mission de confirmation technique de ces sites. Suite à un TDR validé par l'UGP/R, la mission de confirmation a eu lieu dans les mois d'avril et mai 2019. Le mandat de cette équipe était, en plus de la confirmation de l'éligibilité de sites, de déterminer les types d'ouvrages qui s'adaptent et de discuter avec les populations sur la vocation des terres à récupérer. Ce qui a permis aux communes d'engager l'élaboration de leurs microprojets pour la récupération des terres dégradées avec l'appui de l'équipe du PPR/TA et de l'ANFICT.

Lancés à la mi-juin, les travaux ont été suspendus le 15 juillet à la demande du CSOF compte tenue de l'installation de la saison pluvieuse.

Ingénierie Sociale :

Bien que les travaux aient été lancés selon la démarche de 2018, la préparation du processus de recrutement des ONG/AD pour l'accompagnement des Communes dans l'ingénierie sociale CES/DRS s'est poursuivi. L'ouverture des plis et les opérations d'analyse et d'évaluation ont eu lieu du 24 au 27 septembre 2019.

Les résultats de la présélection ont été revus le 30 décembre 2019 puis transmis à l'UGP/N pour observations éventuelles et demande d'ANO.

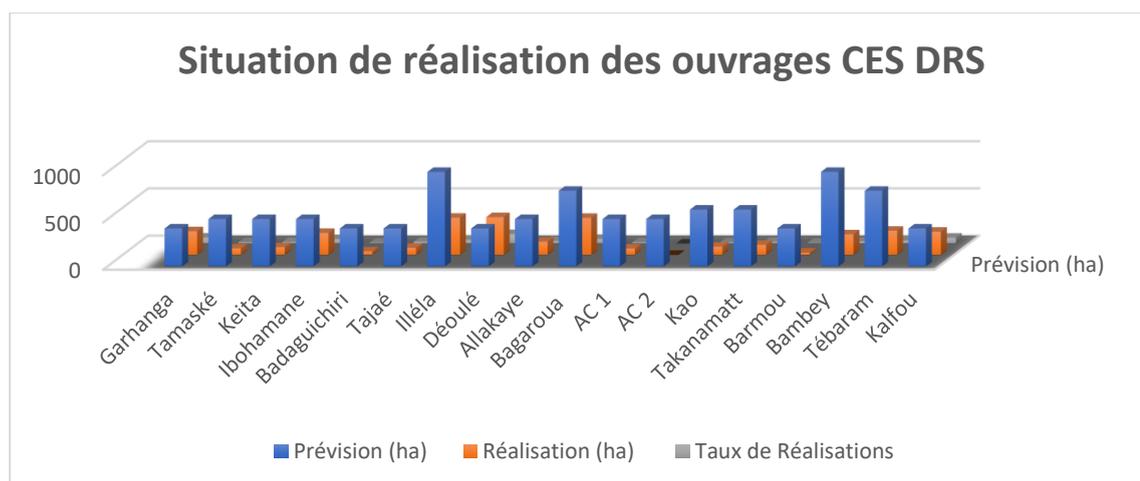
○ Les réalisations

- Au niveau technique

La superficie totale prévisionnelle de terres dégradées à récupérer dans le PTBA 2019 s'élève à 10 200 ha. Les réalisations physiques à fin décembre 2019 s'élèvent à 3 222,42 ha. Soit un taux de réalisation de 32%. Le démarrage tardif des activités (lancés à la mi-juin) et la suspension des travaux (mi-juillet) compte tenue de l'installation de la saison pluvieuse sont les principales contraintes qui n'ont permis qu'une exécution partielle des activités prévues. Le reliquat des superficies non traitées sera exécuté en 2020.

- Au plan financier

Le coût à l'hectare pour les CES/DRS dans la région de Tahoua est de 200.000 FCFA. Le montant global injecté pour les CES/DRS est estimé à 644 484 000 FCFA, soit un taux de consommation de 33% par rapport à l'inscription prévue dans le PTBA 2019 qui est de 1 970 640 000 FCFA.



Source : ANFICT

Tableau n°1 : Réalisation des ouvrages de CES/DRS par commune dans la Région de Tahoua au 31/12/2019

Tableau N° 1 : Situation de réalisation des ouvrages CESDRS						
Commune	Prévision (ha)	Nombre /Types d'ouvrages réalisé			Réalisation (ha)	Taux de Réalisations %
		DL	Banquette	CP		
Garhanga	400	78449	-	-	250,63	63
Tamaské	500	21288	-	-	68,01	14
Keita	500	25380	-	-	81,08	16
Ibohamane	500	72969	-	-	233,12	47
Badaguichiri	400	11620	-	-	37,124	9
Tajaé	400	3346	-	41733	74,89	19
Illéla	1000	123225	-	-	393,69	39
Déoulé	400	125200	-	-	400	100
Allakaye	500	43999	-	-	140,57	28
Bagaroua	800	136 924	-	-	437,49	55
AC 1	500	21106	-	-	67,43	13
AC 2	500	0	-	-	0	0
Kao	600	27335	-	-	87,33	15
Takanamatt	600	0	639	-	106,5	18
Barmou	400	7279	-	-	23,25	6
Bambey	1000	68232	-	-	217,99	22
Tébaram	800	59354	1009	-	357,78	45
Kalfou	400	76856	-	-	245,54	61
Total	10 200	902 562	1 648	41 733	3 222,42	32

Source : ANFICT- Rapport annuel 2019

▪ **Tableau N° 3 : Situation de mobilisation de la MO**

COMMUNES	NOMBRE DES TRAVAILLEURS MOBILISES PAR SEXE		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
ILLELA	2771	2441	5212
IBOHAMANE	400	1358	1758
GARHANGA	326	1002	1328
ALLAKAYE	839	1691	2530
DEOULE	2258	1799	4057
TAKNAMATT	668	701	1369
KALFOU	1264	1140	2404
TAMASKE	262	581	843
KAO	352	230	582
BAMBEYE	1448	807	2255
KEITA	198	627	825
TEBERAM	1942	1237	3179
TAJAE	427	462	889
BARMOU	131	123	254
ACI	442	322	764
BAGAROUA	2091	1597	3688
BADAGUICHIRI	147	175	322
TOTAL	15 966	16 293	32 259

Source : ANFICT- Rapport annuel 2019

○ **Les premiers effets et impacts induits**

- Ces réalisations ont permis dans les communes d'augmenter la biomasse à travers la végétalisation des sites ;
- Les frais de paiement de la main d'œuvre ont été très bénéfiques aux populations. Certains ont pu financer leurs activités champêtres y compris achat de céréales ;
- Les jeunes (hommes et femmes) ont été fixés dans les zones riveraines des sites de récupération des terres dégradées, ce qui a permis de limiter les départs en exode vers la Lybie notamment.

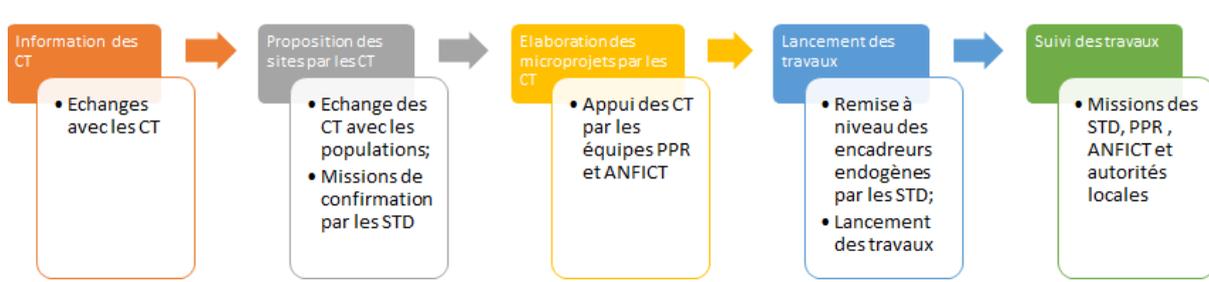


Image du site de Bagga Commune Rurale de Bambèye- Source : ANFICT-Rapport annuel 2019

➤ **1102 - Ouverture de bandes pare feux et achat de petit matériel :**

Ces travaux répondent à un souci de préserver les ressources fourragères et ligneuses mais aussi d'occuper les populations autour des sites pendant les travaux.

○ **Déroulement de l'activité**



Le processus a commencé par l'inscription de l'activité dans les PIA des trois communes puis validées par le PTBA de la région en décembre 2018. L'UGP/R a mis à disposition des STD les moyens financiers nécessaires pour s'entretenir avec les Communes et les populations pour confirmer techniquement les sites en Février 2019 et définir les objectifs visés ainsi que les modalités de mise en œuvre.

Les communes ont ensuite monté les dossiers de micro-projets avec l'appui de l'UGP/R, l'ANFICT et la Direction Régionale de l'Environnement qui a mobilisé ses cadres au niveau départemental et communal.

Après avoir acheté le petit matériel, les activités ont commencé en début mars pour se terminer dans le mois d'avril 2019. Pendant les travaux, l'encadrement et le suivi technique ont été assurés par les services de l'environnement avec la supervision de l'UGP/R et de la Commune.

○ **Les réalisations**

- *Au niveau technique*

Au total 500 kml ont été réalisés (entre mars et avril 2019 au niveau de trois (3) des communes à savoir Takanamatt, Tébaram et Kao) sur une prévision de 1500 Kml : soit un taux de réalisation de 33%. Ces 500 Kml réalisés sont en fait des ouvrages prévus pour 2018 mais dont les fonds n'ont été disponibles que dans le mois de février-mars 2019, ce qui a permis de démarrer les travaux en avril 2019. Pour les autres 1000 km prévus en 2019, les fonds nécessaires à la conduite de l'activité sont disponibles dans les comptes des communes concernées et les travaux démarreront en janvier 2020 selon le planning de ces communes.

Tableau 3 : Réalisation physique bandes pare feu

Département	Prévues (Kml)	Réalisées (Kml)
Tchinta	300 Kml	100 Kml
Sous /Total1	300 Kml	100 Kml
Tahoua	600 Kml	200 Kml
	600 Kml	200 Kml
Sous/Total2	1200 Kml	400 Kml
TOTAUX	1500 Kml	500 Kml

Source : DRE/SU/DD

- Au plan financier

N°	Communes	Montant reçu	Montant justifié	Ecart
1	Kao	6 150 000	6 150 000	
2	Takanamatt	12 300 000	12 300 000	
3	Tébaram	12 300 000	12 300 000	
	Total	30 750 000	30 750 000	

Source : UGP – Estimation sur la base du rapport ANFICT

○ **Les premiers effets et impacts induits**

Les montants injectés ont permis aux bénéficiaires de passer la période de soudure à travers l'achat des vivres. Il a également limité les départs en exode des jeunes mais aussi permis de limiter les dégâts occasionnés par les éventuels feux de brousse ; on constate donc une protection du fourrage existant. Les Communes, de concert avec l'UGP/R, ont mis en place des comités de veille pour donner l'alerte en cas de feu.

Afin d'atteindre les objectifs, il est impératif que les fonds soient mis à disposition des communes dans les délais afin non seulement de procéder à l'achat du petit matériel, mais aussi de lancer les travaux à la période indiquée (novembre à décembre).

➤ **1103 - Création de pépinières**

Le PPR a inscrit dans le PTBA 2019 la récupération des terres dégradées qui suppose à la fois des actions mécaniques et des plantations. Dans le cadre de la mise en valeur des superficies récupérées, la mise en place de pépinières communales s'est présentée comme une opportunité afin d'assurer la disponibilité des plants non loin des sites de récupération des terres.

Dans le processus de mise en œuvre de cette activité, le PPR a mené des échanges en continu avec les parties prenantes (Communes, STD, Groupements de pépiniéristes) autour de la conduite de cette activité. Les leçons apprises dans la conduite des opérations de plantation au premier semestre de l'année 2019 montrent que l'approvisionnement auprès des pépiniéristes des villages bénéficiaires des travaux CES/DRS (essentiellement des groupements féminins) a très bien marché et a permis de minimiser les pertes dues au transport des plants. Du coup, les concertations menées ont fait ressortir la nécessité de réorienter cette activité pour des raisons d'efficacité et d'efficacités. En effet, il est proposé d'utiliser les fonds destinés à cette activité pour renforcer les capacités du réseau des pépiniéristes bien répartis dans presque tous les villages (recyclage et dotation en matériel) bénéficiaires des travaux CES/DRS. Cette approche sera proposée à l'appréciation du CSOF pour une mise en œuvre en 2020.

➤ 1104 - Agroforesteries et RNA

Le PTBA 2019 prévoit la réalisation de 3500 ha de RNA au niveau de neuf (9) communes concernées par cette activité (cf.PTBA 2019). Au 31 décembre 2019, cette activité n'a enregistré aucune réalisation.

Dans la mise en œuvre, il est apparu que 5/9 communes (Tébaram, Tajaé, Bambey, Badaguichiri et Bagaroua,) ont des superficies à réaliser en deçà de 350 ha. Or il faut un minimum de 400 ha à réaliser afin que le budget affecté à la commune puisse prendre en charge les sous-activités (la prise en charge des voyages d'études et des prix aux meilleurs pratiquants dans les budgets représente une part importante du budget).

Ceci a conduit l'UGP R a engagé des échanges avec les techniciens du domaine afin de trouver des alternatives. Il s'avère que le regroupement des activités au niveau départemental s'impose, afin de disposer d'un volume suffisant permettant de réaliser cette activité. Cette approche sera proposée à l'appréciation du CSOF pour une mise en œuvre en 2020.

➤ 1105 - Plantations des ouvrages de CES/DRS

Cette activité est en lien avec les travaux CES/DRS. La plantation des ouvrages CES/DRS contribue à mettre en valeur les ouvrages réalisés. Les plants limiteront la dégradation des sols et contribuent à la végétalisation de la zone.

○ Déroulement de l'activité

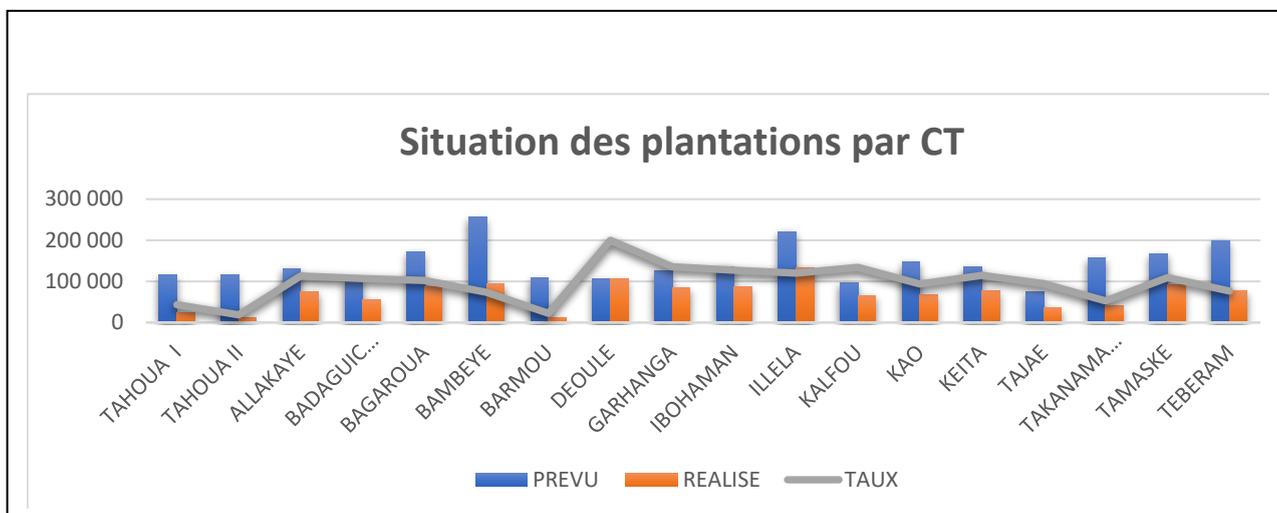
Après avoir demandé aux communes de se tenir prêtes pour lancer les plantations (sur conseil de la DRE/SU/DD), la situation des besoins en plants dans les communes a été faite en fonction des superficies récupérées au 15 juillet 2019. Puis l'UGP/R, toujours sur avis de la DRE/SU/DD leur a aussi demandé de préparer le processus d'achat des plants et de procéder à la plantation dès qu'une pluie utile est enregistrée sur les sites, ceci afin de ne pas rater la période idéale pour cette opération. Les opérations de plantation se sont déroulées de mi-juillet à mi-août 2019.

○ Les réalisations

- Au niveau technique

Au total, 1 225 951 plants ont été plantés sur les ouvrages, ce qui représente 47,76% des prévisions. Cette faible performance est due au fait que la plupart des communes étaient hésitantes quant au démarrage des travaux CES/DRS compte tenu de la difficulté de trésorerie du projet sur cette période (audit 2018 en cours, en attente du renouvellement des fonds). Par contre certaines communes comme Déoullé, Allakaye, Garhanga, Ibohamane et Illéla ont commencé les ouvrages CES/DRS sitôt après échange avec l'UGP/R. C'est pourquoi lorsqu'il s'est agi de débiter les plantations ces communes disposaient de superficies importantes à mettre en valeur. La communication aidant, les ouvrages ont été mis en valeur par les Communes avec la contribution des producteurs de plants. Rappelons qu'il s'agit des OP de producteurs de plant que les communes envisagent d'appuyer à travers la réorientation des fonds pour la création des pépinières. Ces

producteurs ont pu livrer les plants dès que les besoins furent exprimés. Les achats directs des plants par le PPR à travers les communes rassurent les producteurs.



Source : ANFICT-Rapport annuel 2019

Tableau N° 2 : Situation des opérations de plantation

COMMUNES	PREVU (Nbr de plants)	REALISE	TAUX %
TAHOUA I	115 100	25 002	22
TAHOUA II	115 100	10 767	9
ALLAKAYE	131 668	74 320	56
BADAGUICHIRI	105 000	56 283	54
BAGAROUA	171 267	87 800	51
BAMBEYE	256 117	94 400	37
BARMOU	107 600	12 000	11
DEOULE	105 300	105 300	100
GARHANGA	126 067	85 377	68
IBOHAMAN	135 967	86 193	63
ILLELA	220 833	133 000	60
KALFOU	97 255	65 235	67
KAO	146 733	68 675	47
KEITA	135 967	77 878	57
TAJAE	74 883	35 254	47
TAKANAMATT	156 333	41 357	26
TAMASKE	166 933	90 981	55
TEBERAM	198 567	76 129	38
TOTAL	2 566 690	1 225 951	48

Source : ANFICT-Rapport annuel 2019

- *Au plan financier*

Au total **306 487 750 FCFA** qui ont été payés aux groupements des producteurs de plants dans les communes. Cette somme injectée directement dans l'économie locale a aidé les femmes et les jeunes producteurs notamment qui n'ont pas eu besoin d'aller en exode.

Nb. Ce montant est une estimation faite par l'UGP R. le rapport de l'ANFICT attendu devrait préciser ce montant.

COMMUNES	Qté plants plantés (PU = 250 FCFA)	Montant
TAHOUA I	25 002	6 250 500
TAHOUA II	10 767	2 691 750
ALLAKAYE	74 320	18 580 000
BADAGUICHIRI	56 283	14 070 750
BAGAROUA	87 800	21 950 000
BAMBEYE	94 400	23 600 000
BARMOU	12 000	3 000 000
DEOULE	105 300	26 325 000
GARHANGA	85 377	21 344 250
IBOHAMAN	86 193	21 548 250
ILLELA	133 000	33 250 000
KALFOU	65 235	16 308 750
KAO	68 675	17 168 750
KEITA	77 878	19 469 500
TAJAE	35 254	8 813 500
TAKANAMATT	41 357	10 339 250
TAMASKE	90 981	22 745 250
TEBARAM	76 129	19 032 250
TOTAL	1 225 951	306 487 750

Source : DR ANFICT Taboua

○ **Les premiers effets et impacts induits**

Les retombées économiques dont ont bénéficié les populations en termes de cash les ont rendus plus résilients. C'est ainsi que les bénéficiaires considèrent cet appui sous forme de cash for work (paiement des frais d'écolage, amélioration de l'alimentation de la famille, habillement, ...). En outre, la biomasse a connu une augmentation significative.

Bien que l'ingénierie sociale autour des sites de CES/DRS n'ait pas commencé, les échanges entre le l'UGP/R et les communes ont permis de clarifier le rôle des acteurs dans la protection des espaces récupérés. Ainsi, le PPR a pris en charge le gardiennage des sites pendant deux ans, passée cette période, les communes prendront le relai.

Afin de pouvoir escompter atteindre les objectifs assignés à cette activité, il est essentiel de mettre très tôt les fonds à la disposition des communes pour la conduite des activités CES/DRS et de démarrer les opérations de plantations au tout début de la période indiquée (la plantation se fait sur une période relativement courte de mi-juillet à mi-août).

➤ 1106 - Aménagement de mares

L'aménagement répond à la préoccupation des producteurs d'avoir une grande capacité de stockage d'eau à des fins d'irrigation. Le PTBA 2019 a fixé comme cible, l'aménagement de 2 mares.

○ Déroulement de l'activité

Le processus a démarré par l'exploitation des PIA, des PDC pour identifier les communes ayant programmée l'aménagement de mares ; une liste issue de ce travail a été établie. Une première mission de confirmation technique a été effectuée au deuxième trimestre, puis le diagnostic en octobre et novembre 2019 avec l'appui de l'UGP/R qui a validé et financé les TDR de la mission. Sur la période aucune réalisation n'a été enregistrée. Cependant, la concertation entre l'UGP/R, les Collectivités territoriales et les STD a permis de disposer d'une liste de cinq mares potentiellement aménageables. A ce stade, trois ont déjà été identifiées comme faisant partie du bassin de Koubourtou qui a déjà fait l'objet d'une étude diagnostique ayant abouti à l'élaboration d'un rapport APS pour les 3 mares.

Cependant, pour les deux autres restantes, des TDR sont élaborés par la DRGR afin de permettre aux STD d'identifier, caractériser et de faire le choix. Comme contrainte, on peut citer la difficulté à mobiliser les services du Génie Rural (très sollicités par d'autres acteurs) dans le cadre de la caractérisation des mares.

L'activité se poursuivra en 2020 par l'élaboration des APD pour les sites retenus, l'élaboration des micro-projets, le recrutement du prestataire pour l'exécution des travaux, la mise en place des structures d'encadrement et la mobilisation des STD pour le suivi des travaux.

2.1.2 Résultat 2.

« La réalisation d'infrastructures et d'aménagement permettent, dans un contexte de changement climatique, la valorisation durable des terres arables en vue de retenir les jeunes dans les sites concernés et d'améliorer les revenus des populations »

● Pour la Région d'Agadez

Cinq (5) activités ont été prévues en lien avec ce résultat. Il s'agit de :

- L'aménagement de sites maraîchers (études pour 5 aménagements et travaux pour la commune Agadez)
- Les études pour la réalisation de onze (11) seuils d'infiltration
- La réalisation de seuils d'infiltration
- La construction d'un barrage à Ourey
- Et le traitement des berges de koris.

● Situation des activités prévues/réalisées

Légende | * - Pas d'exécution | ** - Début d'exécution | * - Exécution partielle -**
| ** - Mise en œuvre avancée | ***** - Terminée |**

Réf.	Activités	Niveau de mise en œuvre des activités					Réalizations	Commentaires
		*	**	** *	** **	*** **		
1201	Aménagement de sites maraîchers (études et aménagement pour la commune Agadez)		**				<ul style="list-style-type: none"> . Identification des sites réalisée . Processus en cours pour la collecte de données complémentaires et finalisation de la DP 	<ul style="list-style-type: none"> . Retard lié à la non-disponibilité d'informations sur les sites (CT)
1202	Etudes pour la réalisation de seuils d'infiltration		**				<ul style="list-style-type: none"> . DP transmise aux candidats présélectionnés 	<ul style="list-style-type: none"> . Retard lié à la finalisation de la DP
1202	Réalisation de seuils d'infiltration	*					<ul style="list-style-type: none"> . 	<ul style="list-style-type: none"> . Conditionné par les résultats des études
1203	Construction d'un barrage à Ourey	*					<ul style="list-style-type: none"> . Aucune activité réalisée 	<ul style="list-style-type: none"> . Catégorie de l'ouvrage et la capacité de l'UGP a porter ce dossier
1204	Traitement des berges de koris		**				<ul style="list-style-type: none"> . DP transmise aux candidats présélectionnés 	<ul style="list-style-type: none"> . Retard lié à la finalisation de la DP

▪ **Détail par activité**

➤ **1201 - Aménagement de sites maraîchers (études et aménagement pour la commune Agadez).**

L'aménagement des sites maraîchers constituent une des actions qui permet de créer des emplois durables pour les jeunes, les femmes et les « acteurs de l'économie migratoire ». C'est une stratégie pour faciliter l'accès à la terre pour les couches vulnérables que sont ces groupes. Elle permet aussi l'augmentation et la diversification de la production. Ces aménagements contribueront de ce fait à l'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle de la population. Il était prévu dans le PTBA 2019 de conduire les études pour l'aménagement de 5 sites dans 5 communes et d'aménager un site dans la commune urbaine d'Agadez.

○ **Déroulement de l'activité**

Les principales activités réalisées pour la conduite de cette activité sont les suivantes :

- L'identification des sites en avril 2019 par la Direction Régionale du Génie Rural d'Agadez ;
- La collecte de données complémentaires par la DRE et la DRGR ;
- L'élaboration d'un draft de DP ;
- Le lancement de l'AMI ;
- L'analyse des offres.

Le retard enregistré dans la mise en œuvre de l'activité est essentiellement dû à :

- La difficulté pour les mairies de proposer les sites favorables aux aménagements : les premières propositions faites à la suite de la mission conduite en avril 2019 par la Direction Régionale du Génie Rural vont dans le sens d'un morcellement des investissements au bénéfice de producteurs individuels membres d'OP, ce qui n'est pas en phase avec l'activité qui prévoit des aménagements communaux pour les populations défavorisées ;
- La non-disponibilité de certains acteurs (STD) à accompagner le processus.

Pour la priorisation des sites à aménager, le choix doit se porter sur les communes qui disposent de site favorable et qui font preuve d'engagement dans l'accompagnement du processus. Cette activité sera finalisée en 2020.

➤ 1202 - La réalisation de onze seuils d'infiltration dans les vallées de production

La réalisation de ces seuils aura un impact sur plusieurs centaines de jardins et favorisera certainement la création de nouveaux jardins dans les zones de production. Ils permettront de recharger la nappe donc de pallier au moins partiellement le problème crucial d'eau qui prévaut dans les jardins riverains ainsi que les risques d'inondations des zones de production par les écoulements violents des koris.

○ Déroulement de l'activité

Il était prévu dans le PTBA 2019 de conduire les études pour la réalisation de 11 seuils d'infiltration. Une mission de collecte de données a été conduite par la Direction Régionale du Génie Rural d'Agadez. Elle a permis d'élaborer la demande de proposition qui a été transmise aux candidats retenus par le Conseil Régional. Au 31 décembre 2019, les activités réalisées sont :

- L'identification des sites ;
- La collecte de données complémentaires par la DRGR et la DRA ;
- L'élaboration de la DP ;
- La transmission de la DP aux candidats identifiés par le processus de l'AMI.

La principale difficulté rencontrée dans la mise en œuvre de cette activité est liée au retard enregistré dans l'élaboration de la DP. Le processus sera finalisé en 2020.

Le tableau suivant constitue la répartition des sites identifiés pour la construction des onze (11) seuils.

Tableau 10 - sites de réalisation de 11 seuils d'infiltration

N°	Commune	Nom du site	Coordonnées	
1.	Timia	Teguert	18°09'51.9"	008°50'46.4"
2.		Tassawalt	18°07'59.5"	008°46'10.5"
3.	Iférouane	Iférouâne	19°05'32.1"	008°25'18.3"
4.		Agalal	18°42'21.1"	008°09'46.7"
5.	Tabelot	Tamnet sur le koris	17°52'39"	009°1'29,2"
6.		Afassas		
		Téwart sur le koris	17°34'15,1"	8°37'43,8"

N°	Commune	Nom du site	Coordonnées	
7.	Dabaga	Aouderas	17°37'11,04"	8°22'15,4"
8.		Boghol	17°7'51,42"	8°11'21,3"
9.	Agadez	Tchibnitan (seuil d'épandage)	17°1'29,1"	7°57'3,6"
10.	Tchirozérine	Teghazar	17°2'36,93"	8°7'12,39"
11.		Gofat Ouest	17°3'50,17"	7°52'34,31"

➤ 1204 - Traitement des berges de koris.

Les actions de traitements des berges de koris visent à protéger les zones de production des vallées de l'Air contre les effets néfastes de l'érosion hydrique (crues des koris). En effet, compte tenu du changement climatique, les crues violentes sont de plus en plus récurrentes et menacent l'existence même des jardins. Les superficies cultivables s'amenuisent sous l'effet du sapement des berges.

Le traitement des berges aura aussi pour effet d'augmenter les superficies cultivables des espaces protégés. L'action combinée de la protection des berges et la réalisation des seuils a un effet positif significatif sur l'infiltration de l'eau et la recharge de la nappe.

○ Déroulement de l'activité

Il était prévu dans le PTBA 2019 de conduire les études pour le traitement des berges. Une mission de collecte de données a été conduite par la Direction Régionale du Génie Rural d'Agadez. Elle a permis d'élaborer la demande de proposition qui a été transmise aux candidats retenus par le Conseil Régional. Au 31 décembre 2019, les activités réalisées sont :

- L'identification des sites ;
- La collecte de données complémentaires par la DRGR et la DRA ;
- L'élaboration de la DP ;
- La transmission de la DP aux candidats identifiés par le processus de l'AMI.

La principale difficulté rencontrée dans la mise en œuvre de cette activité est liée au retard enregistré dans l'élaboration de la DP. Le processus sera finalisé en 2020.

Le tableau suivant constitue la répartition des sites identifiés pour le traitement des berges de koris.

Tableau 11 - Localisation des sites

Priorité	Village-site	Longueur à traiter (ml)	Nombre de jardin	Superficie exploitée (ha)	Main d'œuvre	Coordonnées
COMMUNE RURALE DE TIMIA						
1	Tolad	500	32	25	✓	N 18°28'20.3" E 008°42'59.1"
2	Zomo 1 ^{ER}	500	20	25	✓	N 18°27'23.1" E 008°56'42.7"
3	Zomo 2 ^e	1000	30	35	✓	N 18°26'53.9" E 008°56'14.6
4	Zomo 3 ^e	500	10	15	✓	N 18°25'52.1" E 008°56'25.2

Priorité	Village-site	Longueur à traiter (ml)	Nombre de jardin	Superficie exploitée (ha)	Main d'œuvre	Coordonnées
COMMUNE RURALE D'IFEROUANE						
1	Iferouâne	2000 m	74	65 ha	✓	19° 3'32.49" 008°26'8.91"
COMMUNE RURALE DE GOUGARAM						
1	Gougaram	1000 ml	50	65	✓	18°27'29.5"- 7°48'21.8"
COMMUNE RURALE DE DANNET						
1	Mizen	800 ml	26	52	✓	
S TOTAL 1		6300	242	282	✓	
Priorité	Village-site	Longueur à traiter (ml)	Nombre de jardin	Superficie exploitée (ha)	Main d'œuvre	coordonnées
COMMUNE RURALE DE TABELOT						
1	Imin Nabaro Dakata	700	20	10	✓	N 17°32'6,8" E 8°57'13,8"
2	Imin Nabaro	2000	13	13	✓	N 17°32' 38,5" E 8°56'14,9"
COMMUNE RURALE DE DABAGA						
1	Tassalamsalam	2000	65	130	✓	N 17°16'1" E 8°6'23,3"
COMMUNE RURALE DE CU AGADEZ						
1	Toudou	2000 m	60	300	✓	17°32'0.8"- 8°57'13,9"
COMMUNE RURALE DE TCHIROZERINE						
1	Cheguit Guermawane (Tchintaborak Est)	400 ml			✓	N 17°1'16,5" E 8°12'1,90"
2	Sabongari (Tchintaborak Est)	600 ml			✓	N17°1'26,10" E 8°11'56,50"
3	Aghirim Wacharam (Tchintaborak)	700 ml			✓	N17°1'26,10" E 8°11'56,50"
4	Balla (Attri)	300 ml			✓	N 17°2'45,87" E 8°14'44,71"
S TOTAL 2		10 700	172	496	✓	
TOTAL GLOBAL		17 000	414	778		

- **Pour la Région de Tahoua**

Au total, 3 activités ont été prévues pour le résultat 2 au titre du PTBA 2019 ; il s'agit de l'étude des projets intégrés dans les vallées de production, la construction de 40 seuils et la réhabilitation de sept seuils réalisés dans le cadre du projet Badaguichiri. Pour la première activité le processus est au stade production des APD ; la seconde, subordonnée aux conclusions de la première n'a pas démarré ; et la troisième a démarré avec la réalisation de l'étude d'évaluation et la conduite de réflexions pour une réorientation de l'approche dans sa mise en œuvre afin de minimiser les coûts.

- Situation des activités prévues/réalisées

Légende | * - Pas d'exécution | ** - Début d'exécution | *** - Exécution partielle | **** - Mise en œuvre avancée | ***** - Terminée |

Réf.	Activités	Niveau de mise en œuvre des activités					Réalizations	Commentaires
		*	**	***	****	*****		
201	Etudes des miro projets intégrés dans les vallées de production de 18 communes dans la Région de Tahoua				*** *	*** **	. Lancement de l'étude en octobre 2019 . Rapports de démarrage reçus	. Fin de l'étude en février 2020
1202	Construction de 40 seuils	*					. Reportée en 2020	. En lien avec l'activité 1201
203	Réhabilitation de sept seuils réalisés par le projet Badaguichiri		**				. Les études d'évaluation des besoins de réhabilitations ont donné un devis d'environ 322 millions FCFA pour une programmation de 35 millions	. Hors budget- Des ajustements seront apportés en 2020

- **Détail par activité**

- **1201 - Etudes des miro projets intégrés dans les vallées de production de 18 communes dans la Région de Tahoua**

Le PV d'attribution a été rédigé et signé le 17 mai 2019 et la réunion de négociation avec les prestataires retenus a eu lieu le 24 juin 2019 dans les locaux du Conseil Régional de Tahoua.

La signature de contrats avec les prestataires pour les études intégrées des 17 vallées est intervenue en juillet 2019. Les Cabinet attributaires sont :

- Lot n°1 : Cabinet AGECHRAU pour un délai d'exécution de 3,5 mois ;
- Lot n°2 : Groupement BETIFOR/AGESI, pour un délai d'exécution de 3,5 mois et ;
- Lot n°3 : Cabinet CEFID, pour un délai de 4,5 mois.

Les cabinets ont débuté les études le 26 octobre et ont déposé leurs rapports de démarrage à la mi-novembre. Leurs équipes sont encore sur le terrain. Seul le Cabinet CEFID a déposé les rapports thématiques (pédologique, topo, agronomique, socio-économique, hydrologique, géotechnique) le rapport APS pour le lot 3 au Conseil Régional le 31 décembre 2019 pour partage avec les acteurs. Les ateliers de validations des APS et APD sont prévus pour début 2020.

➤ 1202 - Construction de 40 seuils

Les résultats de l'étude des vallées devront déboucher sur les APS/APD/DAO des 40 seuils. Le démarrage des travaux est conditionné à la fin de l'activité 1201. En termes de prévision, on estime le démarrage des premiers chantiers au cours du deuxième trimestre 2020.

➤ 1203 - Réhabilitation de sept seuils réalisés par le projet Badaguichiri

Dans le PTBA 2019, il est prévu de réhabiliter sept (07) seuils réalisés par le projet Badaguichiri pour un budget estimatif de 35 millions FCFA. La réhabilitation de ces sept (07) seuils permettra d'augmenter la capacité de production dans les communes bénéficiaires. Les études d'évaluation des besoins de réhabilitations ont donné un devis d'environ 322 millions FCFA, très au-dessus de la programmation de 35 millions du PTBA 2019. Des ajustements seront apportés en 2020 par rapport à l'approche de mise en œuvre de cette activité qui consistera pour les réparations mineures d'impliquer les communautés, et pour celle réclamant de la technicité de faire appel aux entreprises locales.

2.1.3 Résultat 3.

« Les différentes étapes de la valorisation des produits agricoles jusqu'à leur mise en marché sont améliorées »

• Pour la Région d'Agadez

Au total, il est prévu pour la région d'Agadez, cinq (5) activités au titre de ce résultat. Il s'agit de :

- La réhabilitation des pistes rurales ;
- La construction de magasin de stockage de produits agricoles ;
- La construction et équipement d'une maison du paysan ;
- Etude diagnostique de la gestion des comptoirs de commercialisation des produits agricoles ;
- Et l'étude pour la commercialisation et la transformation des produits agricoles.

Le tableau suivant résume le niveau de mise en œuvre des activités prévues au titre du résultat 3.

Réf.	Activités	Niveau de mise en œuvre des activités					Niveau d'avancement des indicateurs de suivi de la mise en œuvre	Commentaires
		*	**	***	*** *	*** **		
1301	Réhabilitation des pistes rurales		**				. DP transmise aux candidats présélectionnés	. Retard lié à la finalisation de la DP
1302	Construction de magasin de stockage de produits agricoles			***			. 4 magasins de stockage 200T des produits agricoles réceptionnés . 1 au stade finition . 2 au stade de passation de marché	.
1303	Construction et équipement d'une maison du paysan		**				. Elaboration DAO en cours	.

Réf.	Activités	Niveau de mise en œuvre des activités					Niveau d'avancement des indicateurs de suivi de la mise en œuvre	Commentaires
		*	**	***	*** *	*** **		
1304	Etude diagnostique de la gestion des comptoirs de commercialisation des produits agricoles		**				<ul style="list-style-type: none"> . AMI lancé, dépouillé et analysé . Draft de DP élaboré 	.
1305	Etude pour la commercialisation et la transformation des produits agricoles		**				<ul style="list-style-type: none"> . Ouverture et analyse des offres 	<ul style="list-style-type: none"> . 1^{ière} publication DP infructueuse

▪ **Détail par activité**

➤ **Construction de sept magasins de stockage de produits agricoles :**

Les magasins réalisés à travers l'appui du projet ont essentiellement deux vocations :

- Dans les communes où ils font partie des éléments de la maison du paysan (cas de Dabaga et d'Iférouane), ils joueront une fonction de stockage pour la sécurité alimentaire, tel que défini par le manuel type de gestion de la MP.
- Si par contre les sites choisis par les mairies sont autres que ceux de la MP, les magasins auront pour rôle de stockage avant écoulement des produits agricoles (cas de Tokadi, CR de Tabelot et Oufen, CR de Timia). C'est-à-dire un centre où seront groupés et transiteront pendant une brève période les produits issus des sites irrigués de la zone du magasin. Ils n'ont pas de vocation de conservation, ni de stockage à long terme des produits agricoles.

○ **Déroulement de l'activité –**

Les activités suivantes ont été réalisées :

- Signature d'une convention entre le conseil régional et les communes concernées par la première phase de construction de 5 magasins ;
- Identification des sites de construction des magasins par les CT et la DRGR
- Processus de passation de marché : élaboration des DAO, lancement DAO, réception, ouverture et analyse des offres ;
- Réalisation des travaux ;
- Suivi et réception des travaux.

○ **Les réalisations**

- Au niveau technique

Au 31 décembre 2019, 5/7 magasins ont fait l'objet de réceptions, 1 magasin est en finition et le processus de passation de marché se poursuit pour les 2 autres magasins restants. Aucune difficulté majeure n'a été rencontrée dans la phase de construction des cinq magasins de la

première phase. Cependant, les activités d'accompagnement des CT dans l'utilisation et la gestion durable des magasins n'ont pas été pris en compte.

Compte tenu des insuffisances constatées dans l'accompagnement des CT dans les actions de pérennisation des magasins, l'UGP a avant le démarrage du processus de construction des deux magasins (Agadez et Tchirozérine) engagé une série de concertation avec les responsables communes concernés. Elles ont porté sur la pertinence du choix des sites proposés par les mairies.

Aussi, il est envisagé de mettre en œuvre les activités suivantes pour la durabilité des 5 magasins déjà construits et les deux autres dont le processus est en cours :

- Sensibilisation et information des acteurs ;
- Mise en place et formation des comités de gestion ;
- Suivi technique par les STD, la mairie et l'UGP-AT.

○ **Leçons apprises**

- Concertation entre les acteurs avant le démarrage du processus de construction des magasins afin de déterminer clairement la vocation de l'ouvrage et le rôle alloué à chaque partie prenante, ainsi que son inscription dans les chaînes de valeur ;
- Mise en place d'un dispositif d'ingénierie sociale adapté.

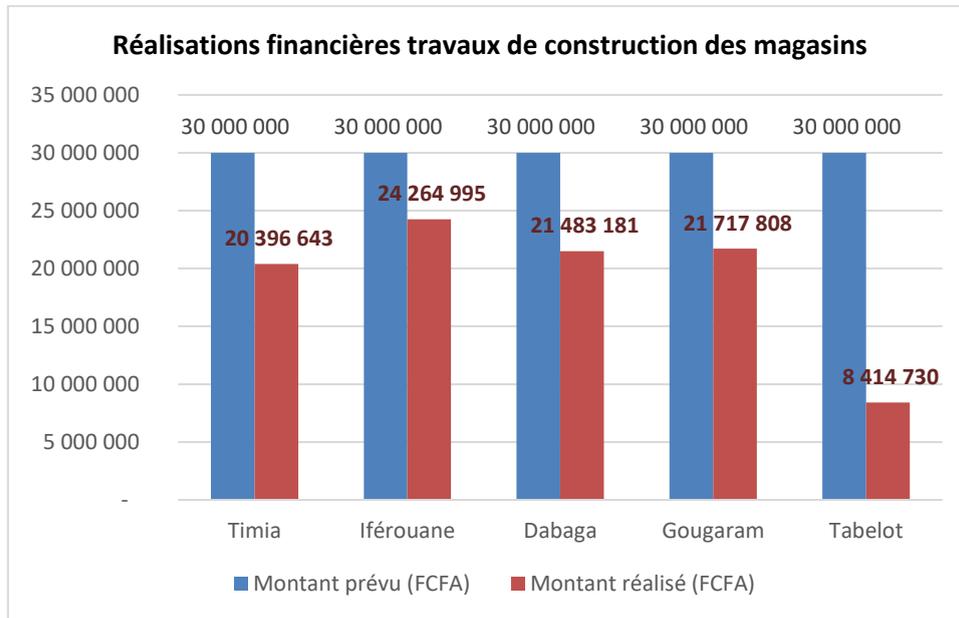
Le tableau ci-dessous donne la situation détaillée :

Commune	Site	Vocation	Niveau de réalisation
Timia	Oufen	Avant écoulement	Réceptionné
Iférouane	Iférouane	Maison du Paysan	Réceptionné
Dabaga	Dabaga	Maison du Paysan	Réceptionné
Gougaram	Gougaram	Avant écoulement	Réceptionné
Tabelot	Tokadi	Avant écoulement	Finition
Tchirozérine	Attri	Avant écoulement	Passation de marché
Agadez	Aladeb	Avant écoulement	Passation de marché



Magasin de stockage avant écoulement de Dabaga

- *Au plan financier*



➤ 1301 - Réhabilitation des pistes rurales

Il était prévu dans le PTBA 2019 de conduire les études pour la réhabilitation/traitement des points critiques des pistes de desserte des zones de production

La réhabilitation et le traitement des points critiques des pistes permettront sans nul doute d'améliorer les conditions de production et d'écoulement des productions agricoles des zones concernées. Cette activité permettra spécifiquement de :

- Désenclaver les zones de production ;
- Améliorer les revenus tirés de la commercialisation des produits agricoles ;
- Réduire les pertes liées au transport ;
- Réduire le coût de transport des produits et améliorer leur compétitivité sur le marché ;
- Réduire les accidents liés au mauvais état des pistes ;
- Favoriser l'approvisionnement en intrants agricoles ;
- Réduire les délais d'approvisionnement des marchés.

Pour garantir plus d'effet, au niveau de certaines localités (cas de Tokadi, CR de Tabelot), l'axe qui relie les sites de production du Mont Bagazam au magasin avant écoulement et celui qui relie le magasin à la route national seront concernés par la réhabilitation.

○ Déroulement de l'activité

Une mission de collecte de données a été conduite par la Direction Régionale du Génie Rural d'Agadez. Elle a permis d'élaborer la demande de proposition qui a été transmise aux candidats retenus par le Conseil Régional. Au 31 décembre 2019, les activités réalisées sont :

- L'identification des tronçons ;

- La collecte de données complémentaires par la Direction Régionale du Génie Rural ;
- L'élaboration de la DP ;
- La transmission de la DP aux candidats identifiés par le processus de l'AMI.

Le rapport provisoire de la mission effectuée par la Direction Régionale du Génie Rural a produit des données de base pour la réalisation des pistes de desserte des zones de production. :

- 100 Kml de réhabilitation des pistes pour le PTBA 2018 ;
- 345 Kml de traitement points critiques et 100 Kml de réhabilitation pour les prévisions du PTBA 2019.

Les résultats de cette mission de la DRGR donnent les principales informations sur les noms/localisation des sites et les longueurs/types de tronçons à réaliser au niveau de chaque commune cible. Les points les plus critiques sont souvent les traversées des koris. Nécessité donc de réaliser des ouvrages de franchissement.

L'état de dégradation du tronçon des pistes est considérable. Les actions y remédiant consisteront à :

- L'adoucissement des pentes raides,
- Reprofilage,
- La réalisation des fossés de gardes et ou d'assainissement,
- La réalisation des ouvrages de franchissement au niveau des certains points des koris,
- Dégagement des pierres menaçant d'éboulement.

La principale difficulté rencontrée dans la mise en œuvre de cette activité est liée au retard enregistré dans l'élaboration de la DP.

Le tableau suivant résume les propositions de réhabilitation/traitement des points critiques. Cependant, compte tenu de la présence d'autres partenaires dans la même zone d'intervention, notamment le PP2E, des consultations ont été initiées afin de créer la synergie d'action. C'est ainsi qu'il a été proposé la possibilité de revoir les axes ci-dessous.

Tableau 12 - données pour l'orientation de l'étude de réhabilitation des pistes

Tronçons	Type de piste	Vocation	Longueur (km)	Etat de dégradation (%)	Main d'œuvre	Période propice pour les travaux	Observations
COMMUNE DE TIMIA							
Timia-Aoudéras	cuirasse	Agro-sylvo-pastorale	115	90	✓	De Nov. à mars	
COMMUNE D'IFEROUANE							
Iferouane-Gougaram	cuirasse	Agro-sylvo-pastorale	80	✓	✓		Difficulté d'accès en saison hivernale
COMMUNE DE GOUGARAM							

Tronçons	Type de piste	Vocation	Longueur (km)	Etat de dégradation (%)	Main d'œuvre	Période propice pour les travaux	Observations
Gougaram-RTA		Agro-sylvo-pastorale	5	80	✓	De novembre à mars	Parcours très difficile en saison hivernale
Gougaram-Awiderer		Agro-sylvo-pastorale	20	100	✓		Radier endommagé
COMMUNE DE DANNET							
Tchitintaghat-RTA	cuirasse	Agricole	10	100	✓	De novembre à mars	Inondable et Impraticable en saison pluviale Besoin de rechargement
COMMUNE DE TABELOT							
Mont Bagazam (Axe Tokadi—Fantori)	rocailluse décapée	Agricole	9	70	✓	Avant la saison des pluies	N17°39'50,5' E 8°37'10,8"
Dogom-Tabewa		Agricole	15	70	✓	"	traitement des ponts critiques
Tokadi-Egharghar		Agricole	30	70	✓	"	
COMMUNE DE DABAGA							
Assa-Tchilizdag-Batarmatas	piste en terre	Agricole	50	60	✓	Avant la saison des pluies	N 17°22'0,4" E 8°9'38,4"
*Aouderas-Assada sur une longueur de 40 Km ; *El Meki-Inwabarem sur une longueur de 30 Km. *Akassaba-Nguirguiran sur une longueur de 15 Km		Agricole	85	60	✓	"	traitement des ponts critiques

➤ **1303 - Construction et équipement d'une maison du paysan**

Concernant la construction et l'équipement d'une maison du paysan prévue dans le PTBA 2019, les coordonnées géographiques ont été relevées ainsi que l'acte de cession du terrain de 3 ha qui abritera la maison du paysan produit par la mairie de Tabetot.

➤ **Activité 1304 Etude diagnostique de la gestion des comptoirs de commercialisation des produits agricoles**

Les comptoirs de commercialisation des produits agricoles jouent un rôle important dans les chaînes de valeur des principales spéculations de rente de la région d'Agadez. Si jusque dans les années 1990, on ne comptait qu'un seul dans la commune urbaine d'Agadez, force est de constater qu'en la faveur de la libéralisation du secteur coopératif nigérien en 1997, plusieurs comptoirs ont fait leur apparition. A ce jour, on dénombre huit comptoirs dans la commune urbaine d'Agadez. Ces comptoirs servent de centres de vente de l'oignon, la pomme de terre, les agrumes, l'ail, etc.

Ils sont pour la plupart mis en place et gérés par des OP faitières au profit de leur membre. Un suivi de proximité est fait par la Chambre Régionale d'Agriculture, la Direction Régionale de l'Agriculture et la DR Commerce. Cependant l'efficacité des services offerts par ces comptoirs aux producteurs restent mitigée. Aussi, divers outils sont utilisés pour la collecte des données statistiques. Ainsi cette étude diagnostique de la gestion des comptoirs de commercialisation des produits agricoles de la région d'Agadez vise à :

- i. Faire un état de lieux des comptoirs de commercialisation des produits agricoles
- ii. Analyser les forces, faiblesses, opportunités et menaces des comptoirs de commercialisation des produits agricoles ;
- iii. Proposer des outils de gestion
- iv. Et déterminer les besoins en renforcement des capacités.

○ **Déroulement de l'activité**

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette activité, les tâches suivantes ont été réalisées au cours de l'année 2019 :

- Sous l'égide de l'UGP/AT, une réunion a été organisée en avril 2019 avec la Direction Régionale de l'Agriculture et la Chambre Régionale d'Agriculture. Elle a porté sur les grands axes des termes de référence ;
- Les termes de référence et un premier draft de demande de proposition ont été élaborés par l'UGP-AT en mai 2019 ;
- Les TDR ont fait l'objet de partage et d'amendement avec la Chambre Régionale d'Agriculture, la Direction Régionale de l'Agriculture et l'UGPN
- Un AMI a été publié en avril 2019 ;
- Les propositions reçues ont été ouvertes et analysées en août 2019.

Compte tenu de l'indisponibilité de certains STD le processus de sélection des prestataires n'a pas pu être bouclé. Le processus de sélection des prestataires se poursuivra au cours de l'année 2020. Il est attendu la conduite de l'étude au cours de cette même période.

Il est à saluer le cadre mis en place relativement à cette étude et qui regroupe en plus de l'UGP-AT, la Direction Régionale de l'Agriculture et la Chambre Régionale d'Agriculture d'Agadez.

➤ **1305 - Etude de marchés pour la transformation et la commercialisation des agrumes, pomme de terre et oignon :**

L'oignon, la pomme de terre et les agrumes constituent de par le volume de leurs productions, les revenus générés à travers la vente, le nombre de producteurs, les principales filières agricoles de la région d'Agadez. La mévente constitue une des principales contraintes de ces filières, d'où les propositions de transformation pour ces produits.

Pour orienter les acteurs de ces filières, le Projet Pôles Ruraux, en collaboration avec les CT (Communes et Conseil Régional) se propose d'initier une étude de marché orientée sur la transformation de ces produits. Pour y parvenir, une synergie a été créée avec le Projet Irhazer.

○ **Déroulement de l'activité**

Le processus de mise en œuvre de cette activité est constitué de 5 grandes phases :



Chacune de ces phases a été exécutée à travers les tâches suivantes

- i. **Sélection de la liste restreinte de candidats (AMI)**
 - . Lancement de l'Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI)
 - . Sélection d'une liste restreinte de candidats
- ii. **Elaboration de la Demande de Proposition** en partenariat avec le Projet Irhazer, la Direction Régionale de l'Agriculture et la Chambre Régionale d'Agriculture d'Agadez
- iii. **Transmission** de la DP aux différents candidats
- iv. **Sélection du prestataire**
 - . Réception, ouverture et analyse des offres par les comité et commission ad' hoc mis en place à cet effet
 - . Sélection du prestataire chargé de conduire l'étude, signature du contrat et réalisation de l'étude
- v. **Réalisation et validation de l'étude**
 - . Conduite de l'étude
 - . Supervision de l'étude
 - . Validation de l'étude

A la date du 31 décembre 2019, le processus est au stade de constitution des pièces en vue de la demande d'ANO pour la sélection du candidat retenu. La principale difficulté rencontrée est liée à l'échec du premier processus de sélection qu'il a fallu relancer. Le processus sera finalisé en 2020.

• **Pour la Région de Tahoua**

Au total, 6 activités ont été prévues pour le résultat 3 au titre de la Région de Tahoua (Etude pour la mise en valeur du potentiel agricole autour des 15 seuils réalisés dans le cadre du projet Badaguichiri et identification des besoins d'accompagnement, Construction de 2 centrales d'approvisionnement en intrants agricoles, Construction de magasins de 200T de stock de sécurité

alimentaire, Construction d'un magasin de 200T de stock d'aliments à bétails, Construction d'une maison du paysan complète et Identification des besoins et construction d'un centre de collecte d'oignon : une activité sur 6 est au stade exécution partielle, les 5 autres sont au stade début d'exécution.

- Situation des activités prévues/réalisées

Légende | * - Pas d'exécution | ** - Début d'exécution | *** - Exécution partielle | **** - Mise en œuvre avancée | ***** - Terminée |

Réf.	Activités	Niveau de mise en œuvre des activités					Réalizations	Commentaires
		*	**	** *	*** *	*** **		
	Report 2018 - Construction de 7 Boutiques d'intrants agricoles			***			. 2 BIA construites et réceptionnées	5 reportées en 2020
1301	Etude pour la mise en valeur du potentiel agricole autour des 15 seuils réalisés dans le cadre du projet Badaguichiri et identification des besoins d'accompagnement		**				. ANO de l'AFD sur les offres techniques et financières reçus	. Signature du contrat et exécution de la prestation début 2020
1302	Construction de 2 centrales d'approvisionnement en intrants agricoles (éléments de maisons du paysan)		**				. ANO de l'AFD reçu sur les résultats d'attribution provisoire pour la centrale de Tamaské) . Pour la centrale de Keita, le dossier est en traitement	.
1303	Construction d'un magasins de 200T de stock de sécurité alimentaire			***			. 3 magasins de 200 tonnes de stock de sécurité alimentaire sont en construction (Ibohamane, Déoulé et Arrondissement Communal 1 de Tahoua); . ANO reçu sur les résultats d'attribution de 2 magasins (kao, Bambey); . Avis d'appel d'offre infructueux pour le magasin de Tebaram	. En plus de la prévision 2019, 5 dossiers de magasins étaient déjà initiés en 2018
1304	Construction d'un magasin de 200T de stock d'aliments à bétails		**				. ANO reçu sur les résultats d'attribution	.
1305	Construction d'une maison du paysan complète		**				. Levé topo terminé; . DAO en cours d'élaboration.	.

Réf.	Activités	Niveau de mise en œuvre des activités					Réalizations	Commentaires
		*	**	** *	*** *	*** **		
	Report 2018 - Construction de 7 Boutiques d'intrants agricoles			***			. 2 BIA construites et réceptionnées	5 reportées en 2020
1306	Identification des besoins et construction d'un centre de collecte d'oignon		**				. TDR de l'étude de faisabilité économique et sociale finalisé	.

▪ **Détail par activité**

➤ **Report 2018 - Boutiques d'intrants agricoles**

La construction de ces BIA permettra aux producteurs d'accéder aux intrants agricoles certifiés et à proximité des zones de production. Il a été prévu la construction de 7 BIA dans la région. Le coût de construction d'une BIA est estimé à 7 500 000 F CFA HT.

○ **Déroulement de l'activité**

Chaque commune a conduit le processus de passation de ces marchés par demande de cotation conformément à l'arrêté 134/CAB/PM/ARMP du 24 juillet 2017. Ce processus a été accompagné par la Coordination Régionale dans l'élaboration du Plan Prévisionnel Annuel de Passation de Marchés (PPAPMP) jusqu'à l'exécution et le règlement définitif de ces marchés.

Au 31 décembre 2019, seules les BIA d'Ibohamane et de Tamaské ont fait l'objet de réceptions provisoires, respectivement, le 26 mai et le 15 octobre 2019 ; les réceptions ont été prononcées sans réserve. Pour les 5 BIA restantes, le processus de passation de marché se poursuit. Il faut noter que les communes ont des difficultés à internaliser les procédures de passation de marché et à conduire les activités dans les délais.

○ **Les premiers effets et impacts induits**

La construction de ces BIA a contribué à améliorer le taux en couverture d'infrastructures de ce genre. Les infrastructures réalisées n'étant pas encore opérationnelles, il est difficile à ce stade de percevoir les autres effets induits sur l'économie local et les producteurs.

Il est envisagé un accompagnement des communes et des COGES par les STD et les équipes PPR lorsque les infrastructures seront fonctionnelles.

➤ **1301 - Etude pour la mise en valeur du potentiel agricole autour de 15 seuils réalisés dans le cadre du projet Badaguichiri et identification des besoins d'accompagnement.**

Il est prévu de conduire une étude pour la mise en valeur du potentiel agricole autour de 15 seuils réalisés dans le cadre du projet Badaguichiri et identification des besoins d'accompagnement. Cette étude conduira à une mise en valeur des sites agricoles autour de 15 seuils réalisés dans le cadre du projet Badaguichiri.

Après la pré sélection, une liste de trois cabinets fut retenue pour recevoir la DP qui a eu l'ANO de l'AFD le 26 juillet. L'ANO sur l'analyse des offres financières obtenu le 19 décembre. La signature du contrat interviendra en début 2020.

➤ **1302 - Construction de deux centrales d'approvisionnement en intrants agricoles**

Il a été prévu la construction de deux magasins dans la région. Le coût de construction d'un magasin étant estimé à 30 000 000 F CFA HT. La construction de ce magasin permettra aux producteurs de la commune de disposer d'une centrale communale d'approvisionnement en intrants agricoles, d'améliorer durablement les conditions de production et la valorisation économique des produits agricoles.

- Pour Tamaské l'ANO sur les résultats d'attribution provisoire est obtenu le 19 décembre 2019.
- Pour la commune de Keita, le dossier est en cours d'examen.

➤ **1303 - Construction d'un magasin de 200T de stock de sécurité alimentaire**

Il a été prévu la construction de ce magasin à Bambeye. Le coût de construction d'un magasin étant estimé à 30 000 000 F CFA HT. La construction de ce magasin en tant qu'élément de la maison du paysan, permettra à terme à la Commune de disposer d'un stock tampon en céréales afin de réduire les effets néfastes d'insécurité alimentaire.

Comme constat, il a été relevé la faible maîtrise des procédures de passation de marchés par les CT. Ainsi des dispositions ont été prises par le projet (à travers le recrutement d'une expertise en passation de marché) afin de renforcer les capacités des STD et CT.

➤ **1304 - Construction d'un magasin de 200T de stock d'aliment bétail**

Il a été prévu la construction d'un magasin de stock d'aliments bétail dans la commune d'Ibohamane, comme élément de la maison du paysan. Il participe ainsi au rehaussement du taux en infrastructures de cette plateforme.

La construction de ce magasin permettra le stockage d'aliments bétail et leur cession aux éleveurs aux moments de rareté de fourrage. La mise en œuvre de cette activité se poursuit, un ANO sur les résultats d'attribution a été obtenu. L'activité sera finalisée en début 2020.

➤ **1305 - Construction d'une maison du paysan complète**

Au cours du mois d'Avril, deux sites ont été proposés au choix par la Mairie pour accueillir la Maison du Paysan de Takanamatt. Dans ce cadre, une mission conjointe Commune – PPR – DRGR a été conduite le 23 Mai 2019 pour la confirmation technique du site. Le site retenu a une superficie de 3,5 ha.

Une étude topo du site a été réalisée afin de déterminer les besoins en aménagement sommaire du terrain avant l'installation des chantiers de construction. L'activité est au stade élaboration du DAO, elle sera finalisée en début 2020.

➤ **1306 - Identification des besoins et construction d'un centre de collecte d'oignon**

L'activité n'a pas démarré en 2019. Lors de l'élaboration du PIA 2020 de la Commune de Kalfou a proposé la délocalisation de l'investissement à Bagga Tabbla (sur la RN1) et de porter le projet en intercommunalité avec la Commune de Bambeye. Le 24 décembre, le conseil communal de Kalfou s'est réuni en session budgétaire pour entre autres délibérer sur cette question. L'activité sera finalisée en début 2020.

2.1.4 Résultat 4.

« Les collectivités territoriales exercent la maîtrise d'ouvrage des investissements à caractère économique »

• Pour la Région d'Agadez

Dans la Région d'Agadez, au titre de ce résultat plusieurs activités programmées à travers le PTBA 2019 ont été réalisées. A travers ce résultat, il s'est agi pour l'UGP/AT d'apporter aux collectivités territoriales des huit (08 communes de la composante 1 et le Conseil Régional) l'appui leur permettant d'assurer plus efficacement leur fonction de maître d'ouvrage. Pour ce faire, les services techniques déconcentrés de l'État ont particulièrement été mis à contribution au moyen d'un accompagnement de proximité. Ce sont des activités de planification du développement local et d'amélioration de la gouvernance territoriale, de façon générale.

Au total, neuf (9) activités ont été prévues dans le PTBA 2019 :

1. Appui à l'élaboration du PIA 2020 ;
2. Appui à l'actualisation des PDC ;
3. Appui à l'élaboration du SAF de la région ;
4. Appui à l'élaboration du PIA 2020 du Conseil Régional ;
5. Evaluation et actualisation du PDR ;
6. Mise en place et formation COFOCOM et COFOB ;
7. Mise en place d'un cadre de concertation ;
8. Formation à la maîtrise d'ouvrage communale des élus locaux et Personnel Technique ;
9. Concertation entre les élus communaux et ceux du CR sur la question de l'intercommunalité –IC-

• Situation des activités prévues/réalisées

Légende | * - Pas d'exécution | ** - Début d'exécution | *** - Exécution partielle | **** - Mise en œuvre avancée | ***** - Terminée |

Réf.	Activités	Niveau de mise en œuvre des activités					Niveau d'avancement des indicateurs de suivi de la mise en œuvre	Commentaires
		*	**	***	****	*****		
1401	Appui à l'élaboration du PIA 2020					*** **	. Huit (8) PIA réalisés sur 8 prévus	.
1402	Appui à l'actualisation des PDC		**				. Offres pour la présélection des prestataires analysées	. L'ANO sur les résultats de la présélection est attendue

1403	Appui à l'élaboration du SAF de la région		**				<ul style="list-style-type: none"> Feuille de route élaborée Adoption des propositions d'arrêtés en cours 	<ul style="list-style-type: none"> Démarrage tardif du au retard dans la mise à disposition des fonds
1404	Appui à l'élaboration du PIA 2020 du Conseil Régional		**				<ul style="list-style-type: none"> L'élaboration du PIA est en cours 	
1405	Evaluation et actualisation du PDR		**				<ul style="list-style-type: none"> AMI infructueux – Concertation engagée avec les parties prenantes pour poursuite des activités 	<ul style="list-style-type: none"> Des concertations sont en cours pour la création d'une synergie avec d'autres partenaires
1406	Mise en place et formation COFOCOM et COFOB		**				<ul style="list-style-type: none"> Les TDR sont élaborés en août 2019 	<ul style="list-style-type: none"> Retard du fait de la non disponibilité des fonds;
1408	Mise en place d'un cadre de concertation					*** **	<ul style="list-style-type: none"> Tenue d'une session de la COCORAT en Aout 2019 	<ul style="list-style-type: none">
1409	Formation à la maîtrise d'ouvrage communale des élus locaux et Personnel Technique	*					<ul style="list-style-type: none"> Finalisation de la convention avec la CFCGT 	<ul style="list-style-type: none">
1410	Concertation entre les élus communaux et ceux du CR sur la question de l'intercommunalité –IC-	*					<ul style="list-style-type: none"> La DRDC/AT et le conseil régional ont été mis en ensemble pour l'identification des activités à réaliser et l'élaboration des TDR à cet effet. 	<ul style="list-style-type: none">

▪ Détail par activité

➤ 1401 - Appui à l'élaboration des PIA 2020

Le Plan d'Investissement Annuel (PIA) est un des principaux documents de planification de de toute collectivité territoriale au Niger. Son élaboration est annuelle. L'appui à l'élaboration des PIA est d'autant plus pertinent pour le projet qu'il se présente comme la source de légitimation des activités financées dans les communes et le conseil régional. Dans le cadre du PTBA 2019, le PPR a prévu d'appuyer les huit (08) communes de la composante 1 réparties dans trois départements à évaluer leur PIA 2019 et à en élaborer pour l'année 2020.

○ **Déroulement de l'activité**

L'UGP/AT a, dans un premier temps appuyé la DRDC/AT dans l'élaboration des termes de référence pour l'élaboration des PIA dans les communes. Le même exercice a été répété avec le conseil régional.

Par la suite, il a appuyé l'organisation du lancement officiel du processus de l'appui du Projet Pôles Ruraux dans la région d'Agadez à l'élaboration des Plans d'Investissements Annuels (PIA) des collectivités territoriales partenaires.

Auparavant, l'UGP/AT a suscité et participé à la tenue d'une réunion de cadrage méthodologique ayant regroupé autour du DRDC/AT, les trois directeurs départementaux du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire, le Chef service communal d'Agadez et les cadres régionaux de son service. Au cours de cette réunion, le bilan de l'appui à l'élaboration des PIA19 a été fait, les insuffisances dans l'organisation matérielle et technique ont été relevées. Les solutions palliatives ont été proposées.

Il y a été procédé à un partage des TDR déjà validés, une revue de la méthodologie et une proposition de chronogramme adaptée pour l'appui à l'élaboration des PIA ainsi que du déploiement des missions de supervision.

Enfin, l'UGP/AT a accompagné l'élaboration des PIA proprement dite à travers des missions dans des communes où il a apporté son expertise dans le déroulement des activités de planification. L'UGP/AT a donc activement accompagné tout le processus à travers non seulement la mobilisation de l'exécutif communal, des STD mais aussi et surtout un appui technique dans la mise en œuvre de l'activité dans quelques communes, en particulier.

○ **Les réalisations**

A la mi-novembre 2019, chacune des communes urbaines de Tchirozérine, d'Agadez ainsi que les communes rurales de Timia, Tabelot, Iférouane, Gougaram, Dannet et Dabaga disposent effectivement de leur document de PIA soit un taux de réalisation de 100%.

Dans chaque commune, le comité communal de suivi évaluation et de re-planification (composé de quelques services communaux, de services techniques départementaux, des représentants des organisations de la société civile) ont sous la coordination technique du service départemental du développement communautaire ont établi le bilan du PIA2019 avant d'élaborer le PIA 2020.

Parallèlement, des cadres régionaux de la DRDC/AT ont organisé des missions de supervision dans les communes.

La participation active de l'exécutif municipal à l'atelier d'évaluation du PIA 19 et d'élaboration du PIA 2020 est à saluer. A cela, il faut ajouter la mobilisation des STD non-membres officiels du comité communal de suivi –évaluation et de re-planification qui ont aussi contribué à renseigner le bilan de l'année écoulée et à guider à l'élaboration des PIA 2020.

Toutefois, même si, l'implication de l'exécutif a été partout déterminante tant dans la réalisation du bilan que dans la re-planification, l'absence d'archive au niveau de la commune quant à la mise en œuvre des activités pendant l'année reste un biais déplorable. Généralement, le Maire et/ou son Adjoint dispose(nt) de données quantifiées (quelques fois fragmentaires) au sujet des réalisations dans la commune. Le bilan a, partout, été établi sur la base des souvenirs de l'autorité municipale (Maire, Maire/adjoint) qui est souvent relayée par les services communaux (Secrétaire Général et Receveur Municipal notamment).

Il est évident que cette absence d'archives matérielles concernant les réalisations dans les collectivités est une source de déperdition qui annihile considérablement certaines actions de développement et contribue, par là-même, à une dépréciation du taux de réalisation annuel.

Par ailleurs, l'absence des partenaires de ces collectivités lors de l'atelier de bilan et de planification des PIA ne favorise pas la création d'une synergie dans les actions de développement

○ **Les premiers effets et impacts induits**

D'ores et déjà, ces documents de planification ont été partagés avec d'autres partenaires de ces communes tels que le Projet d'appui à la promotion d'une Agriculture Productive (GIZ/PromAP) et l'ANFICT.

Les communes connaissent et reconnaissent leurs capacités réelles de mobilisation de consommation des ressources. Il est créé une compétition réelle entre les collectivités relativement aux taux d'exécution de leurs planifications.

Le Projet Pôles Ruraux se positionne comme une source d'information pour les autres, en matière de programmation des activités dans les communes de la composante¹ dans la région d'Agadez.

Les autres partenaires interviendront désormais dans ces communes en tenant compte des axes de développement retenus dans les documents de PIA.

L'exercice d'élaboration des PIA facilite le dialogue entre acteurs de la décentralisation (élus locaux, autorités coutumières, services Techniques, organisations de la société civile, partenaires techniques et financiers).

L'approche prônée par le projet a permis d'outiller les autres acteurs impliqués dans l'élaboration des PIA de s'approprier du processus. Les acteurs communaux adhèrent au principe de l'élaboration de la planification annuelle avant même l'élaboration du budget, désormais.

Dans quelques communes, le Secrétaire Général, avec les « appuis par la pratique » reçus, est à même d'assurer le secrétariat des ateliers de manière efficiente.

En conséquence, dans toutes les communes, il s'avère désormais nécessaire pour l'exécutif communal de disposer d'un mécanisme opérationnel de suivi des réalisations à la fois sur fonds propres de la collectivité, avec l'appui des partenaires techniques et financiers et l'Etat central.

Aussi serait-il important que l'archivage des documents soit pris en compte dans le plan de renforcement des capacités des collectivités territoriales.

Il est fort recommandable que l'exécutif municipal mobilise le maximum de ses partenaires au moment de l'élaboration de son PIA.

➤ 1402 - Appui à l'actualisation des PDC.

Le Plan de Développement Communal (PDC) est le principal document de planification de toute commune. Il est quinquennal. Il prend en compte toutes les planifications nationales tout en intégrant les spécificités territoriales et la vision du conseil municipal à court et moyen termes.

Cinq des huit communes de la composante¹ du PPR ont dans leur PIA 2019 exprimé leur besoin de re-planification de leur PDC. Compte tenu de la pertinence des PDC dans la mise en œuvre de la vision de développement local, le PPR s'est donc engagé à appuyer les communes de Dabaga, Tabelot, Tchirozérine, Iférouane et Gougaram dans cet exercice.

○ Déroulement de l'activité

Les communes ont bénéficié de l'appui technique de l'UGP/AT pour finaliser le processus de présélection des prestataires en vue de la re-planification de leur PDC respectif. Le processus de la re-planification des PDC en cours comprend les étapes suivantes :

- L'élaboration des Termes de Référence ;
- Le lancement de l'Avis à Manifestation d'Intérêt ;
- Le recrutement des prestataires ;
- La réalisation de la prestation ;
- La supervision de l'activité ;
- L'adoption et la validation du document de PDC.

A la fin de l'année 2019, le processus de sélection des prestataires est en voie de parachèvement. En effet, les procès – verbaux de présélection des prestataires sont transmis en vue d'une demande de l'ANO. Les informations complémentaires ont été fournies. Le processus d'accompagnement des cinq communes pour la re-planification de leur PDC se poursuivra à travers le PTBA 2020.

Parallèlement, dans l'optique de créer une synergie entre intervenants de la même zone et sur les mêmes thématiques, des échanges ont eu lieu avec le projet « *Counterpart* ». Il s'est agi de l'accompagnement de la commune rurale de Tabelot dans le processus de la re-planification de son PDC. Compte tenu des différences d'approches entre nos deux structures, des calendriers de décaissement non juxtaposables, ces échanges quoique enrichissants, sont restés sans suite.

➤ 1403 - Appui à l'élaboration du SAF de la région

Sous l'impulsion de l'UGP/AT, le SPR du Code Rural et la Direction Régionale du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire ont conduit les échanges avec le Gouvernorat et le Conseil Régional. Ces échanges ont abouti à la création d'un comité ad hoc au sein duquel l'UGP/AT a pris part.

Les travaux de ce comité ont donné comme résultats :

- La proposition d'un texte d'arrêté portant sur la création du comité régional de Coordination de l'élaboration du SAF présidé par le Gouverneur de la Région ;
- La proposition d'un second texte d'arrêté portant sur la création du Comité Technique Régional d'élaboration du SAF (CTR) présidé par le Vice – Président du Conseil Régional ;

→ La proposition d'une feuille de route pour l'élaboration du SAF.

Avec l'accompagnement de l'UGP/AT, des TDR sont rédigés afin de tenir un atelier de validation de toutes ces propositions. D'autres encore sont élaborés pour permettre l'installation officielle du comité Technique Régionale d'élaboration.

Le budget pour l'organisation de ces ateliers est acquis au cours du dernier trimestre de l'année 2019. Ces ateliers se tiendront au premier trimestre 2020

➤ **1404 - Appui à l'élaboration du PIA 2020 du Conseil Régional**

Le plan d'investissement annuel est à la fois une émanation et un instrument de mise en œuvre du plan de développement régional. Il constitue un outil de planification des actions à mettre en œuvre, chaque année. Son élaboration est rendue obligatoire pour le l'exécutif du conseil régional. Cela justifie l'appui du projet Pôles Ruraux qui contribue à l'atteinte de développement régionaux.

○ **Déroulement de l'activité**

Les TDR pour la réalisation de l'activité ont été rédigés avec l'appui de l'UGP/AT. Le budget de l'activité transféré dans le compte du Conseil Régional via la Délégation Régionale de l'ANFICT. Des sessions ont été tenues en vue de l'élaboration du document de PIA 2020. A la fin de l'année les travaux se poursuivent encore.

➤ **1405 - Evaluation et actualisation du PDR du Conseil Régional**

Le Plan de Développement Régional (PDR) est le principal outil de planification globale pour le développement socio-économique de la région. C'est un instrument de pilotage de l'action publique, définie par une vision commune de tous les acteurs et guidée par une stratégie participative et inclusive. Il est le cadre le plus approprié pour la Région, Collectivité Territoriale, de répondre aux besoins et aux préoccupations légitimes des populations à travers la mise en valeur des potentialités et des opportunités économiques de la région.

Le Plan de Développement Régional (2016-2020) arrive à son terme bientôt. Son actualisation s'impose. L'appui à l'élaboration du PDR du Conseil Régional rentre dans le cadre de l'accompagnement du PPR à la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales.

○ **Déroulement de l'activité**

Le Conseil Régional d'Agadez a reçu l'appui technique de l'UGP/AT pour finaliser le processus de sélection d'un prestataire qui accompagne le comité d'évaluation et de re-planification du plan de développement Régional. C'est ainsi que le conseil a lancé un premier appel à manifestation d'intérêt qui s'est révélé infructueux.

Tenant compte du montant affecté à la prestation et de la nécessité de disposer d'une version actualisée du PDR, le conseil régional a sollicité et obtenu du Ministère du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire une liste restreinte d'experts reconnus dans le domaine. Ces derniers seront consultés dans le respect des procédures nationales. Il est prévu, en conséquent, de reconduire l'activité pour le PTBA 2020

➤ **1406 - Mise en place et formation COFOCOM et COFOB**

La réalisation d'infrastructures et d'aménagements nécessaires au développement durable des productions agricoles et à leur mise en marché à travers les investissements des collectivités territoriales aux niveaux régional et communal, l'exécution de travaux en matière de récupération des terres dégradées sur des milliers de ha, doivent se conduire simultanément avec la mise en place d'un système de sécurisation foncière opérationnelle. Cela passe par le partage des outils et des procédures de sécurisation foncière des sites avant toute intervention ainsi que le mode de gestion de la ressource.

Pour ces raisons, le projet Pôles Ruraux a entrepris d'accompagner toutes les communes de la composante 1 dans le processus de mise et de formation des membres de commissions foncières de base et au niveau communal.

○ **Déroulement de l'activité**

Compte tenu de certains impératifs comme le retard dans la mise à disposition des fonds, malgré l'appui de l'UGP R/AT au Secrétariat Permanent Régional du Code Rural dans l'élaboration des TDR, l'information des acteurs (CoFoDep, CoFoCom), l'élaboration d'un calendrier provisoire d'exécution, l'activité de mise en place et de formation de huit (08) CoFoCom et de vingt-un (21) CoFob n'a pas été mise en œuvre.

Il est prévu, en conséquent, de reconduire l'activité pour le PTBA 2020. Elle sera réalisée en prenant en compte la planification de l'année 2020.

➤ **1408 - Mise en place d'un cadre de concertation**

La commission consultative régionale de l'administration territoriale (COCORAT) est créée par le décret n° 2013-035/PRN/MI/SP/AR du 1er février 2013 fixant les règles relatives à la déconcentration au Niger. Elle est donc un cadre de consultation, de concertation et d'échange d'informations. Elle donne son avis sur toute question à elle soumise par le gouverneur relativement au développement de la région. Elle est informée des programmes et plans régionaux de développement et est tenue au courant de l'état d'avancement des actions de développement dans la région. Elle émet des avis et/ou formule des recommandations sur les orientations de l'action de l'Etat et des collectivités territoriales dans la région, notamment en matière de développement économique et social et d'aménagement du territoire. La COCORAT donne son avis sur le bilan de l'exécution de la programmation de l'année précédente, propose les ajustements éventuels de la programmation de l'exercice en cours en fonction des ressources effectivement mobilisées et des décisions d'utilisation ou de répartition prises.

○ **Déroulement de l'activité**

L'UGP /AT a appuyé la Direction Régionale du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire dans la tenue de cette commission en participant activement à l'élaboration des TDR, l'identification des participants, le choix de la salle, etc.

Les travaux de la première session ordinaire au titre de l'année 2019, de la Commission Consultative Régionale de l'Administration Territoriale (COCORAT) présidé par le Gouverneur ont enregistré la participation d'acteurs locaux, régionaux et nationaux.

Une série de communications a été présentée durant les deux jours de la session par les différents groupes thématiques. Ces communications ont porté, entre autres, sur :

- L'organigramme du MISP/D/ACR (décrets n°2016-344/PRN/MI/SP/D/ACR du 08 juillet 2016 portant organisation et N° 2016-624/PM du 14 novembre 2016, précisant les attributions) ;
- Les attributions et Compétences des CA (décret N° 2013-035/PRN/MISP/D/AR du 1^{er} février 2013 Règles relatives à la déconcentration au Niger) ;
- Le canevas du rapport trimestriel d'activités des représentants de l'Etat dans les régions et départements (Arrêté N° 033/MISP/D/ACR du 02 janvier 2015) ;
- Les organes des CA (Décret N° 2013-035/PRN/MISP/D/AR du 1^{er} février 2013 Règles relatives à la déconcentration au Niger) ;
- Les Services Techniques Déconcentrés de l'Etat ;
- Les demandes d'asile par les migrants ;
- Les effets du changement climatique dans la mise en œuvre des infrastructures ;
- L'Agenda 2030 du Développement Durable ;
- L'état de mise en œuvre des ODD au Niger ;
- Les attributions des organes des CT et des représentants de l'Etat ;
- Les responsabilités des acteurs de la décentralisation ;
- Les implications induites par les transferts des compétences ;
- L'état de lieu provisoire du processus de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux Collectivités Territoriales.
- La situation sécuritaire au niveau de la Région d'Agadez.

Des réponses fournies, l'on retient surtout la session de la COCORAT est venue combler le déficit de concertation entre les autorités de tous les niveaux.

Il est aussi apparu l'utilité d'élargir les cadres de concertation aux niveau départemental ainsi que la tenue des Comités Techniques Régional (COTEAR) et départemental (COTEDEP).

L'activité a été entièrement réalisée à la fois sur les plans technique et financier. Le groupe cible a effectivement pris part à la session.

Suite à l'exécution de la session de 2019, les propositions suivantes sont formulées pour améliorer la conduite des prochaines assises :

- La tenue de la session de la COCORAT dans le premier trimestre de l'année avec le maximum de partenaires de la région.
- La création de synergie avec d'autres partenaires pour son organisation, pour tenir compte tenu de l'envergure de la COCORAT.

➤ **1410 - Concertation entre les élus communaux et ceux du CR sur la question de l'intercommunalité –IC-**

La réalisation d'un projet commun de développement économique et d'aménagement de l'espace implique une coopération intercommunale. La compréhension et le partage des textes régissant cette coopération objet de plusieurs interprétations nécessitent l'animation de groupe de travail autour de ces textes en plus d'un voyage d'études sur l'intercommunalité conformément aux lois et arrêtés contenus dans le code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Projet Pôles Ruraux s'est engagé à accompagner cet exercice de communication afin de permettre à ses partenaires locaux de mieux réussir la mise en œuvre de certaines actions en lien avec le développement des filières agricoles.

○ **Déroulement de l'activité**

L'UGP/AT a suscité l'élaboration des TDR pour la mise en œuvre de la « concertation entre les élus communaux et ceux du CR sur la question de l'intercommunalité –IC - ». Dans la mesure où le financement était disponible au dernier trimestre 2019, cette activité sera exécutée au cours du premier trimestre 2020

Un fort engouement a été observé autour de la mise en œuvre de cette activité. Cependant, la non-disponibilité de certains acteurs clés constitue une difficulté dans l'harmonisation de la stratégie de mise en œuvre de cette activité.

● **Pour la Région de Tahoua**

Au total, 8 activités ont été prévues pour le résultat 4 au titre de la Région de Tahoua (Appui à l'élaboration du PIA 2020, Appui à l'élaboration du Schéma d'Aménagement Foncier (SAF) de la Région de Tahoua, Appui à la tenue d'une rencontre/exposition régionale sur la transformation et la valorisation des produits agropastoraux, Concertation entre les élus communaux et ceux du CR sur la question de l'intercommunalité –IC-, Mise en place, Formation et équipement des COFOB, Redynamisation les structures des COFOCOM, Appui à l'actualisation PDC, Formation à la maîtrise d'ouvrage communale des élus locaux et Personnel Technique et Appui à l'élaboration du PDR). Une seule de toutes ces activités a été entièrement exécutée.

● **Situation des activités prévues/réalisées**

Légende | * - Pas d'exécution | ** - Début d'exécution | *** - Exécution partielle - | **** - Mise en œuvre avancée | ***** - Terminée |

Réf.	Activités	Niveau de mise en œuvre des activités					Réalizations	Commentaires
		*	**	***	****	*****		
		*	**	***	****	*****		
1401	Appui à l'élaboration du PIA 2020				*	**	. 100% réalisés	
1402	Appui à l'élaboration du Schéma d'Aménagement Foncier (SAF) de la	*					. Les résultats d'évaluation pour la présélection en examens	

Réf.	Activités	Niveau de mise en œuvre des activités					Réalizations	Commentaires
		*	**	***	*** *	*** **		
	Région de Tahoua : phase diagnostic							
1403	Appui à la tenue d'une rencontre/exposition régionale sur la transformation et la valorisation des produits agropastoraux	*					. Comité d'organisation mis en place	. Reporté suite à la demande du conseil régional qui a jugé la période non propice
1404	Concertation entre les élus communaux et ceux du CR sur la question de l'intercommunalité – IC-		**				. TDR et budget élaborés et contacts avec les communes et partenaires à visiter établis	. L'activité était prévue démarrer en juin 19, les fonds n'étant pas disponible à la période souhaitée, cette activité a été reporté en 2020 compte tenu de la priorité qui était de conduire les CES/DRS
1405	Mise en place, Formation et équipement des COFOB		**				. Les TDR pour la supervision régionale validés	. Idem
1406	Redynamisation les structures des COFOCOM		**				. Les TDR pour la supervision régionale validés	. idem
1407	Appui à l'actualisation PDC		**				. Démarrage de l'actualisation du PDC de Takanamatt; . Les PV de présélection pour les autres 4 PDC sont en examens	
1408	Formation à la maîtrise d'ouvrage communale des élus locaux et Personnel Technique		**				. Finalisation de la convention avec la CFCGT	
1409	Appui à l'élaboration du PDR Tahoua	*					. Les résultats d'évaluation pour la présélection sont en examens	

▪ Détail par activité

➤ Report 2018 - Etat des lieux BIA et BC de la Région

L'état des lieux BIA/BC est une étude qui était programmée pour être confirmée et conduite par les services de la Direction Régionale de l'Agriculture, avec pour finalité, un rapport d'état des lieux des BIA/BC de la Région.

Cet état des lieux répond au souci d'avoir des informations sur le fonctionnement, la viabilité et la durabilité de ces infrastructures communautaires. L'état des lieux a ainsi visé les BIA/BC dans les communes d'intervention du PPR dans la Région de Tahoua. L'état des lieux des BIA/BC devrait à terme, apporter des éclairages sur la faisabilité de ce genre d'investissement dans les communes.

○ **Déroulement de l'activité**

En mars 2019, la DRA a soumis à l'UGP/R des TDR pour la conduite de cette activité. L'UGP/R a mobilisé son équipe pour l'analyse et la validation de ces TDR qui ont même été enrichis avec des inputs du projet.

Une fois les TDR validés, la DRA s'est attelée à la préparation des outils de conduite de l'état des lieux qui ont fait l'objet d'un échange itératif entre les deux parties avant leur validation. La Direction Régionale de l'Agriculture avait regroupé les Directeurs Départementaux de l'Agriculture au cours d'un atelier d'internalisation des outils de collectes des données sur le terrain à Tahoua les 27 et 28 mai 2019. L'état des lieux a commencé dans les deux (2) Arrondissements Communaux de la Ville de Tahoua le 31 mai 2019. Pour les autres Communes concernées, les états des lieux se sont déroulés dans la période allant du 5 au 14 juin conformément au planning proposé par les participants à l'atelier d'internalisation des outils de collecte. Le rapport de l'état des lieux a été finalisé par la DRA après la tenue d'un atelier de validation avec la participation de l'UGP/R.

➤ **1401 - Appui à l'élaboration des PIA**

Le principe d'intervention du PPR dans le cadre de la composante 1 repose sur la prise en compte des programmations des communes et éligible pour financement par le projet. Dans cette optique, le projet a inscrit dans sa démarche, l'appui aux communes partenaires dans la formulation de leurs outils de planification annuelle. De manière plus globale, l'accompagnement du projet s'inscrit dans une logique de renforcement de la gouvernance participative des CT.

○ **Déroulement de l'activité**

Cette activité a été exécutée avec le concours de la DRDC/AT. A ce titre, elle a élaboré et soumis des TDR pour la mobilisation des STD dans l'accompagnement du processus dès le mois d'octobre. Les TDR ont été approuvés par l'UGP/R et suite à cette avancée, un planning détaillé a été élaboré d'un commun accord entre les DDDC/AT, le PPR et les Communes.

Un calendrier conjoint de supervision du niveau régional a été également arrêté entre la DRDC/AT et l'UGP/R, ce qui a permis aux deux structures de suivre le processus et de se retrouver même dans certaines communes pour faire le point.

Une fois les PIA élaborés, un travail de consolidation a été fait au niveau de l'UGP/R. Cette consolidation a permis à l'UGP/R de préparer sa participation à la réunion technique de planification du 3 au 6 décembre 2019 et ayant débouché sur l'élaboration du draft du PTBA 2020 dans le délai. Ce qui par la même voie a facilité à l'UGP/N l'organisation du comité de pilotage le 19 décembre 2019.

Les 18 PIA ont été réalisés dans le délai et cela a permis à l'UGP/R de préparer sa participation à la réunion technique de planification, pour la préparation du PTBA 2020. La collaboration et les échanges entre l'UGP/R, les communes et la DRDC/AT ont permis de conduire le processus à son terme. L'activité qui devait s'étaler dans le mois d'octobre n'a pu démarrer que dans la première semaine de novembre (délais pris pour la mise à disposition des fonds). Mais cela n'a pas eu un

impact significatif sur la mise en œuvre de l'activité, compte tenu des enjeux, toutes les communes ont été financées pour pouvoir finir dans les délais.

Le fait de lier la planification de l'UGP/R à l'élaboration des PIA influence beaucoup la préparation du processus par les communes.

L'UGP/R envisage en 2020 de tenir des ateliers communaux de planification en lieu et place de l'appui à l'élaboration des PIA afin de nourrir la réflexion et donner plus de cohérence aux investissements proposés par les CT.

➤ **1402 - Appui à l'élaboration du Schéma d'Aménagement Foncier (SAF) de la Région de Tahoua**

La Région de Tahoua n'a pas de SAF qui est un outil important d'aménagement du territoire. Disposer de cet outil permettra à la Région de combler un vide en matière de mise en œuvre de la politique nationale du foncier. En effet, le SAF, réglemente l'utilisation des ressources naturelles, la répartition spatiale (et temporelle) des aménagements et même la réorganisation du système foncier jusqu'au niveau décentralisé. L'UGP/R a accepté d'appuyer le Conseil Régional à élaborer le schéma d'aménagement foncier de la Région.

○ **Déroulement de l'activité**

Le démarrage de cette activité a commencé par des réunions de concertation entre le Conseil Régional et l'UGP/R sur l'approche à privilégier. C'est ainsi que les deux parties avaient convenu que le Conseil Régional avec l'appui des STD allait préparer et soumettre à l'UGP/R des TDR pour l'activité. Ces TDR ont fait l'objet de plusieurs échanges entre le Conseil Régional et l'équipe du PPR. Ils ont permis au Conseil Régional de finaliser l'appel à manifestation d'intérêt pour constituer une liste restreinte de prestataires capables d'appuyer et faciliter le processus. L'activité se poursuivra en 2020.

La difficulté sur ce dossier vient du fait que le Conseil Régional et les STD chargés de l'accompagner ont beaucoup tergiversés tout au long du processus d'élaboration des TDR, malgré les rappels et les contributions de l'UGP/R.

Le UGP/R, de concert avec le Conseil Régional, vont demander l'appui au Secrétariat Permanent (National) du Code Rural pour permettre à ce dossier d'aller plus vite.

➤ **1403 - Appui à la tenue d'une rencontre/exposition régionale sur la transformation et la valorisation des produits agropastoraux**

Une rencontre/exposition régionale sur la transformation et la valorisation des produits agropastoraux devait être organisée en février 2019. Il est visé à travers cette exposition de permettre aux OP et organisations faitières d'identifier des transformateurs talentueux qui viendront présenter et partager leur savoir en matière de transformation des produits agropastoraux. Ces transformateurs talentueux identifiés représenteront la Région à la prochaine rencontre du salon de l'agriculture, de l'hydraulique, de l'environnement et de l'élevage (SAHEL).

Le Conseil Régional s'est approché de l'UGP/R pour l'organisation d'une telle exposition.

○ **Déroulement de l'activité**

Plusieurs réunions de concertation ont eu lieu entre l'UGP/R, le Conseil Régional, la DRA et la CRA dès le mois de février 2019, après la réunion du COPIL. Elles ont permis d'abord de caler les TDR de l'activité. Ces réunions ont permis de préparer matériellement l'évènement. Puis l'UGP/R a appuyé le Conseil Régional pour identifier les personnes ressources pouvant contribuer fortement dans le processus

L'UGP/R a contribué à la préparation de l'exposition sur toute la chaîne, jusqu'au moment où les acteurs se sont rendu compte du fait la période idéale pour une telle activité est entrain de s'éloigner. Une réunion des acteurs autour du Conseil Régional a décidé de reporter l'activité en 2020. Cependant, un comité d'organisation a été mis en place par arrêté du président du Conseil Régional. Les TDR pour les missions d'information/sensibilisation des OP au niveau des communes ont été finalisés aussi. Cela permettra au Comité Régional d'organisation de mieux préparer la sensibilisation des producteurs pour avoir les effets escomptés.

➤ **1404 - Concertation entre les élus communaux et ceux du Conseil Régional sur la question de l'intercommunalité –IC-**

L'idée est venue du constat selon lequel la plupart des communes partenaires ont par exemple des ressources naturelles partagées (vallées), des intérêts convergents, etc. En outre, l'approche du PPR fait que beaucoup d'activités concernent plusieurs communes à la fois. Il est attendu que qu'à l'issue de l'activité, les communes intéressées selon leur centre d'intérêt posent les jalons de l'intercommunalité. L'activité concerne les 18 communes d'intervention du PPR dans la Région de Tahoua.

L'UGP/R a envisagé cette activité afin de donner aux élus l'occasion de voir les tenants et les aboutissants sur cette question et apprécier la faisabilité de cette démarche entre elles. Certes l'intercommunalité a des avantages pour les communes, mais il serait intéressant pour celle-ci de voir par elles même à travers le voyage d'étude. Globalement, l'activité consiste à recruter un consultant qui facilitera un voyage d'étude pour des élus et forum de ces derniers sur l'intercommunalité.

○ **Déroulement**

Cette activité concerne 40 élus de la Région de Tahoua. Le budget global de l'activité n'a pas été bouclé et l'indisponibilité des fonds n'a pas permis de recruter le consultant dans le cahier des charges duquel, il est inscrit la préparation et la budgétisation de l'organisation matérielle du voyage d'étude à Kornaka (siège de l'Association des Communes du Canton de Kornaka, ACCK).

L'UGP/R de son côté a préparé le TDR global et a clarifié le mandat du consultant avec le Conseil Régional. Elle a appuyé la sélection de la compagnie de transport qui assurera le voyage des élus.

Conformément aux TDR partagé avec l'UGP/N, il est prévu que le forum de concertation entre élus se tienne après le voyage d'étude qui sera organisé à l'intention des élus. Il était prévu de lancer cette activité au cours du mois de juin 2019. L'indisponibilité des fonds n'a pas permis au Conseil

Régional et l'UGP/R de poursuivre le processus et surtout le recrutement du consultant pour la facilitation de l'exercice. L'activité est reportée en 2020. Les TDR de l'activité ainsi que le profil du consultant sont définis.

➤ **1405 & 1406 - Mise en place, Formation et équipement des COFOB ; Redynamisation les structures des COFOCOM**

La version revue des TDR portant sur la redynamisation des COFOCOM par le SP/R du Code Rural a été envoyée à l'UGPR pour amendement le 19/04/2019. Ce dossier n'a pas avancé compte tenu du fait qu'il ne figure pas dans les activités prioritaires de l'UGP/R ayant fait chaque fois l'objet de demande de fonds.

➤ **1407 - Appui à l'actualisation des PDC**

Le PDC est le principal outil de planification d'une commune. Les PDC de ces communes sont à leur terme depuis 2018 (Takanamatt) et 2019. La replanification des PDC vise à doter les communes demandeuses de documents de planification. Le PDC permet en effet à ces dernières d'avoir les moyens d'aller vers les partenaires, c'est pourquoi d'une certaine manière, il est également un outil de communication pour la commune. Ainsi, le PPR a prévu dans le PTBA 2019 de re-planifier cinq PDC les Communes suivantes : Takanamatt, Bambeye, Barmou, Déoullé et Kalfou.

○ **Déroulement de l'activité**

Pour la commune de Takanamatt le processus de recrutement du prestataire est bouclé avec l'accompagnement de l'UGP/R, la DRDC et l'ANFICT. L'ordre de service a été délivré au prestataire le 12 novembre 2019. La formation du comité de replanification mis en place par arrêté du Maire a eu lieu du 3 au 5 décembre 2019. Après la formation le consultant a préparé les outils de collecte qui ont reçu les inputs de l'UGP/R et de la DRDC/AT. Le rapport de démarrage a été transmis le 22 décembre à l'UGP/R qui l'a partagé avec la DRDC et la commune.

L'atelier de lancement officiel est en préparation et interviendra en janvier 2020 dès que l'avance sera virée dans le compte du prestataire. De son côté la DRDC/AT a préparé ses TDR pour le suivi de l'activité.

Concernant les Commune de Bambeye, Barmou, Déoullé et Kalfou, elles ont fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt publié le 29 mai 2019 dans le quotidien le Sahel. L'UGP/R et la DDDC/AT ont appuyé les communes à mettre en place des comités de replanification et contribué au processus de présélection. A ce stade, les résultats de la présélection sont en examen avant la demande d'ANO. Le processus se poursuivra en 2020

➤ **1408 - Appui à l'élaboration du PDR de la Région de Tahoua**

Le plan de développement régional (PDR) de la Région a été sollicité et retenu lors de la réunion du COPIL de février 2019 à Agadez. La Région de Tahoua à travers cette demande voulait réviser son PDR en reprenant le diagnostic pour tenir compte de nouvelles thématiques (changement climatique, paix, sécurité, migration, inclusion sociale). L'élaboration du PDR permettra à la Région de disposer d'un outil cohérent de planification pour une durée de cinq ans. En plus, le PDR, permettra à la région d'avoir une vision de son développement à court, moyen et long terme.

○ **Déroulement de l'activité**

Le démarrage de cette activité avait commencé par des réunions de concertation entre le Conseil Régional, la DRDC et l'UGP/R. L'avis à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un facilitateur est en cours et se poursuivra en 2020. La difficulté sur ce dossier vient du fait que le Conseil Régional et la DRDC/AT ont perdu beaucoup du temps avant de convenir sur la démarche à suivre dans la mise en œuvre de cette activité.

➤ **Activité spécifiques de l'AT ANFICT**

Ces activités sont présentées en annexe 2 du présent rapport : elles sont déclinées en suivant la fiche du poste de l'AT.

Composante 2

La mise en œuvre de la Composante 2 au titre du PTBA 2019 reposait sur deux actions importantes à savoir (i) la mobilisation d'une ECT pour le cadrage de la Composante 2 dont la complexité de la mise en œuvre, l'absence de certitude sur le rôle et les missions de certains partenaires conduisent à revoir et cadrer les actions prévues et (ii) la signature de convention avec les institutions financières (BAGRI, SFD) en vue d'assurer le financement à coûts partagés des investissements agricoles, notamment au bénéfice des jeunes agriculteurs formés par les CRA. Ces deux actions étaient prévues (se réaliser) au cours du 1^{er} trimestre 2019.

Les TdR de la mission ECT/C2 ont reçu l'ANO de l'AFD le 08 novembre 2019 et, en raison des diligences relatives à l'élaboration du PTBA 2020 et l'organisation du Comité de pilotage au cours du mois de décembre, le démarrage de la mission a dû être reporté au 02 janvier 2020. Par ailleurs, la signature de la convention PPR-BAGRI est intervenue le 11 septembre 2019 suivant l'ANO obtenu de l'AFD deux jours auparavant (le 09 septembre 2019).

En ce qui concerne le choix des SFD identifiés par la mission d'état des lieux conduite en juillet 2018 en collaboration avec l'ARSM et l'APSFD, l'AFD devait, fin 2018, faire une proposition sur la base de croisement d'informations à sa disposition. Une rencontre avec le PPR et l'APSFD/PAIF, le 24 juillet 2019, consacra le choix de quatre SFD (Capita Finance, Crédit Mutuel, FINAIR et Yarda Tarka Maggia) sur les six pressentis. La contractualisation avec ses SFD est assujettie aux résultats de la mission ECT/C2 ci-dessus évoquée.

De fait, les principales réalisations au titre de l'année se résument à : (i) les formations sur l'éducation financière dans le cadre de la convention avec l'APSFD, (ii) le démarrage (4^{ème} trimestre) des opérations de crédit au profit des acteurs des filières de la région de Tahoua (les jeunes agriculteurs notamment) dans le cadre des conventions avec le RECA/CRA et la BAGRI, et (iii) l'accompagnement du processus d'opérationnalisation de la Facilité 1 du FISAN (« Soutien au crédit agricole ») dans le cadre des études sur les mécanismes de garantie et de subventionnement sous l'égide du HC3N.

2.1.5 Résultat 5.

« Un mécanisme d'appui au financement des investissements agricoles est mis en place avec les institutions financières »

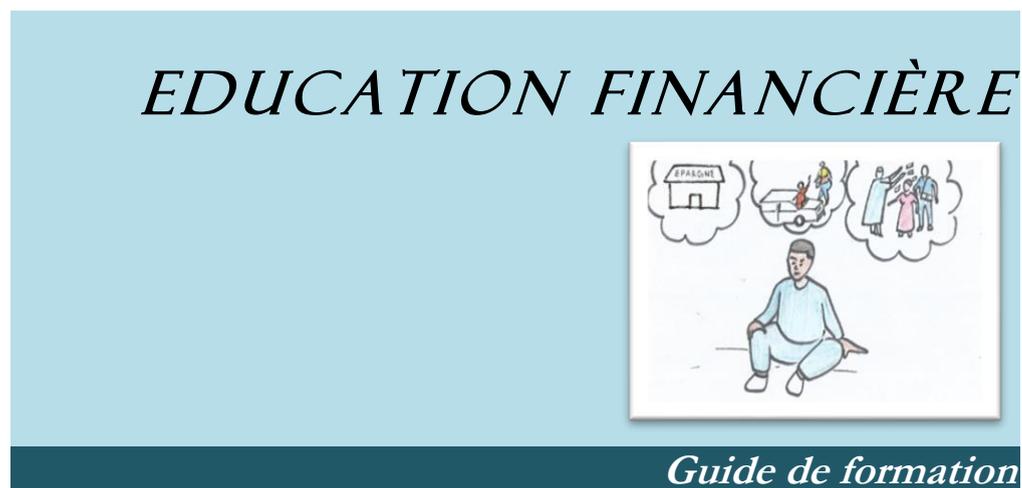
Education financière : Le 1^{er} semestre a connu la mise en œuvre de l'appui à l'éducation financière de sa population cible. En effet, un premier atelier de formation des formateurs a été organisé à Birni N'Konni du 19 au 23 janvier 2019 au profit de 22 cadres des STD et des CRA, soient les acteurs chargés de l'accompagnement des opérateurs privés cibles du PPR. L'évaluation de ces élèves formateurs, conduite conformément aux dispositions de la Charte de qualité du CGAP, a permis de retenir 19 participants comme formateurs sur le cours d'éducation financière (note supérieure ou égale à 3,75/5) et les 03 derniers comme formateurs en langue locale sur le cours

(note inférieure à 3,75/5). Notons que la note moyenne des formateurs est de 3,96/5, ce qui est très encourageant.

Un guide pratique illustré, de restitution de la formation, a été élaboré et validé de façon participative à l'effet de faciliter la restitution par les participants (au nombre de 72) aux membres des groupes qu'ils représentent (environ 35 565 membres dont 10 414 femmes).

Par la suite, le PPR a organisé deux ateliers régionaux de formation des OP/GF sur l'éducation financière. L'atelier d'Agadez qui cible 32 représentants d'OP/GF s'est tenu dans la salle de réunion de la MJC d'Agadez du 25 au 27 avril et celui de Tahoua s'est déroulé du 29 avril au 1er mai dans la salle de réunion du SFD DAOURE au profit de 48 représentants d'OP/GF. La restitution de la formation par ces apprenants à l'endroit des membres des groupes (OP/GF) qu'ils représentent sous la supervision des formateurs (ayant suivi la formation des formateurs sus évoquée) n'a pas cependant se réaliser, en

raison de la « rupture » de fonds connu par le Projet, car la charge des formateurs/superviseurs devrait être prise dans le cadre des conventions PPR-RECA/CRA (agents CRA) pour les OP et PPR-Gouvernorats pour les groupements féminins (STD). Ainsi, ces sessions de restitution seront conduites en 2020.



-Page de garde du guide de formation-

Soutien aux opérateurs privés cibles (exploitations agricoles familiales, micros et petites entreprises rurales et aux petites et moyennes entreprises) : cette action concerne l'octroi par le PPR de subventions adossées aux crédits mis en place par les institutions financières partenaires, conformément au dispositif de la Facilité 1 du FISAN (« Soutien au crédit agricole »). Ces subventions devront être gérées par les IF partenaires dans le cadre de conventions de partenariat avec le PPR. A cet effet, le PPR a entrepris, dès 2018, le processus de sélection de ces IF avec la collaboration de l'ARSM, l'APSFD/PAIF et l'AFD. A l'issue de ce processus, cinq IF ont été retenues à savoir une banque (la BAGRI) et quatre SFD (Yarda Tarka Maggia, UCMN, Capital Finance et FINAIR). Dans le souci d'assurer prioritairement les jeunes agriculteurs formés par les CRA, la convention avec la BAGRI (qui est le partenaire de tous les acteurs de mise en œuvre de la Facilité 1) a été signée le 11 septembre 2019. Dans la foulée de cette signature, une mission conjointe PPR-BAGRI-RECA s'est rendue dans la région de Tahoua à partir du 18/09/2019 pour lancer le processus de financement des dossiers des jeunes agriculteurs pour la campagne débutant

en novembre. Cette mission visait notamment à (i) actualiser les dossiers des jeunes par le RECA/CRA, (ii) assurer le dépôt des dossiers par les jeunes au niveau des agences de la BAGRI, (iii) assurer l'instruction desdits dossiers par la BAGRI et (iv) assurer la mise en place effective des crédits (déboursement) au profit des jeunes. Cette convention a permis le financement, dans la région de Tahoua, d'une centaine de dossiers des jeunes pour environ 39 millions de FCFA. En raison d'une du retard observé dans le montage des dossiers (pré-visites) par la CRA d'Agadez, d'autre part du délai pris dans le recrutement de l'agent de crédit agricole de l'agence d'Agadez (BAGRI), les dossiers des jeunes d'Agadez n'ont pas pu être traités.

En ce qui concerne les SFD ciblés, aucune convention n'a été signée dans la mesure où les TdR de la mission d'expertise court terme d'appui à l'opérationnalisation de la Composante (qui devrait baliser ces conventions) n'ont été validés que le 08 novembre 2019, soit au moment où le PPR préparait son PTBA 2020 et les SFD s'activaient dans les travaux de clôture d'exercice. Le début de la mission a été reporté au 02 janvier 2020.

Autres activités : le PPR a participé à la rencontre tenue le 28 février au HC3N sur le Comité de crédit consultatif ayant encadré la mise en œuvre du financement à coûts partagés jusque-là, en l'absence de la direction du FISAN. A cette occasion la direction générale du FISAN a été présentée aux partenaires.

Par ailleurs, le PPR (ATP et ATNFR) a pris part, le 03 avril au Bureau de la Coopération suisse, à une rencontre des PTF/FISAN. Cette rencontre a porté sur (i) les inquiétudes des PTF sur la lenteur observée dans le processus de validation de l'étude sur le mécanisme de garantie et le démarrage de l'étude sur le subventionnement, (ii) les observations des PTF sur la feuille de route du FISAN, (iii) les problèmes liés à la mise en œuvre du mécanisme provisoire de financement à coûts partagés, (iv) la révision du Contrat de performance FISAN/BAGRI et (v) le partage d'informations par le ProMAP/GIZ sur l'Agence de Promotion du Conseil Agricole (APCA). C'est justement cette réunion qui a recommandé au PPR d'avancer dans les discussions avec les institutions financières, pour assurer le financement de sa cible à travers le mécanisme transitoire en place et qui a conduit à la « reprise » des discussions avec la BAGRI.

Sur un tout autre plan, le PPR a renseigné et transmis au HC3N/FISAN la fiche relative aux budgets prévisionnels de la subvention adossée au crédit agricole des PFT alignés sur la facilité 1 du FISAN. Au titre du PPR, ces subventions sont estimés à 6 502 950 332 FCFA de 2019 à 2021. Notons, d'autre part, que le PPR a participé le 09 mai au MAGEL à une réunion d'information sur la Stratégie de la Petite Irrigation au Niger (SPIN) ayant porté sur l'état de mise en œuvre de la SPIN et le canevas de dossier de demande de sous projet et qui a notamment recommandé l'organisation d'un atelier de capitalisation/partage d'expériences des projets/programmes en matière de financement de la petite irrigation.

Dans le cadre du financement à coûts partagés au profit des jeunes agriculteurs formés par les CRA des deux régions cibles, une réunion de travail avec la CRA de Tahoua en présence des structures d'encadrement desdits jeunes, notamment sur le montage des dossiers de crédit. Cette réunion a mis en lumière le besoin d'intensifier l'information/sensibilisation des acteurs sur le mécanisme de financement du PPR tout comme la nécessité d'assurer l'accès des jeunes au crédit pour la campagne prochaine qui débute en octobre afin de ne pas les frustrer, mais aussi et surtout pour faire en sorte que les engagements du PPR soient tenus.

Le PPR a pleinement été impliqué dans la mission portant étude sur le mécanisme de subventionnement dans le cadre de la mise en œuvre de la facilité 1 du FISAN (« Soutien au crédit

agricole » : échanges dans les locaux du Projet avec la mission le 19/07/2019 ; participation à la réunion de restitution des résultats préliminaires de ladite mission organisée au HC3N le 30/07/2019 ; participation à l'atelier de validation de l'étude le 12/09/2019 ; participation à la réunion convoquée par la Coopération suisse dans la foulée de cet atelier afin de prendre en charge les préoccupations soulevées par les participants. A cet effet, un « noyau dur » comprenant les PTF actifs dans le FISAN (AFD, LuxDev, ProDAF, ENABEL, Coopérations suisse et danoise) et les représentants de la profession agricole (RECA/CRA, OP) a été identifié pour faire des propositions au FISAN. Ce groupe a fait des propositions relatives notamment au code de financement.

Le PPR a aussi participé la rencontre portant Revue Annuelle Conjointe du secteur rural organisée les 16 et 17 octobre sous l'égide du ME/MAGEL.

En outre, le PPR a participé le 12 du mois, au RECA, à un atelier organisé par SOS FAIM Luxembourg sur la facilitation de l'accès des EAF au financement agricole. Dans la foulée de cet atelier, une rencontre s'est tenue le lendemain entre le PPR et SOS FAIM, en présence du RECA, pour explorer la possibilité d'un partenariat sur le renforcement des capacités des OP dans le montage des dossiers et l'accompagnement des EAF dans les régions d'Agadez et Tahoua. Une proposition sera faite à cet effet par SOS FAIM au PPR.

2.1.6 Résultat 6.

« Les opérations de financement agricoles sont mieux sécurisées »

Il convient de rappeler qu'en vue de sécuriser les opérations de crédit agricole (et donc de motiver l'intérêt des IF), le PPR a prévu (i) d'abonder le fonds de garantie « finance agricole » du FISAN, (ii) apporter une assistance technique à la société de gestion de la garantie (SAHFI) et (iii) la promotion du crédit stockage professionnel.

Les deux premiers appuis sont sujets à la validation de l'étude sur le mécanisme de garantie et la signature subséquente d'une convention entre le HC3N/FISAN et la SAHFI (structure retenu pour la gestion de la garantie FISAN). En ce qui concerne le crédit stockage professionnel, sa mise en œuvre devrait être adressée par la mission d'opérationnalisation de la Composante 2 sus évoquée.

Le PPR a suivi avec intérêt l'évolution de l'étude du mécanisme de garantie du FISAN dont le schéma général retenu est celui d'une garantie des institutions financières par la BAGRI qui elle-même bénéficiera d'une contre-garantie du Fonds de Solidarité Africain (FSA). Toutefois, le rapport final partagé par le HC3N le 20 août 2019 n'a non seulement pas fait l'unanimité au niveau des PTF, mais a fait l'objet de réserves de la part de la SAHFI qui est plus à l'aise avec le mécanisme proposé dans le cadre de son plan d'affaires.

A cet effet, deux importantes réunions tenues au sujet de l'opérationnalisation du FISAN méritent d'être soulignées : la première le 07 novembre autour du Ministre Haut-Commissaire à l'Initiative 3N et la seconde le 15 du mois au siège de LuxDev. La première a permis aux PTF de notifier au MHC3N leurs préoccupations quant aux faibles avancées dans la mise en œuvre du FISAN (recrutement du personnel, études Garantie et Subventionnement, feuille de route, etc.). Ainsi, le Ministre a assuré que l'option finale de garantie sera déterminée avant la fin de l'année, et un comité (comprenant le RECA, l'AFD et LuxDev) a été mis en place pour faire avancer le dossier. Quant à la seconde rencontre (des PTF/FISAN), elle s'inscrit dans le prolongement de la première. Elle en a abordé le compte rendu, les attentes en lien avec la feuille de route de la DG/FISAN et la

nécessité que les engagements financiers de l'Etat en lien avec la LC/LuxDev et le contrat de performance FISAN/BAGRI soient traduits en acte pour encourager/motiver les PTF.

Il convient cependant de souligner qu'une réunion de travail a eu lieu (07/03/19) entre le PPR et la SAHFI en vue d'une pré-identification des besoins d'appuis de ladite structure. Il ressort que les besoins de la SAHFI concernent prioritairement (i) la garantie de portefeuille avec notamment son intégration dans son logiciel, (ii) les procédures, (iii) les aspects comptables et (iv) l'analyse des risques. La SAHFI en a profité pour recommander vivement l'implication du secteur des assurances pour conforter les institutions financières dans le financement agricole (à l'instar du Sénégal avec la CNASS).

Enfin, à la demande du HC3N/FISAN, le PPR a produit et transmis (13/05/19) une note portant « *Critères d'éligibilité au Fonds de garantie des crédits accordés dans le cadre du Projet Pôles Ruraux* ».

2.1.7 Résultat 7.

« Les institutions financières sont renforcées pour améliorer les services financiers à l'agriculture »

La mise en œuvre de ce résultat est conditionnée par la réalisation de la mission d'appui à l'opérationnalisation de la Composante 2 qui doit élaborer un plan de renforcement des capacités opérationnel et personnalisé de chaque IF partenaire en matière de financement agricole.

Toutefois, en prélude à cette AT/CT, une mission d'information/sensibilisation des SFD ciblés a eu lieu au cours d'août, à l'effet notamment de les sensibiliser sur le cadre du partenariat avec le PPR. La mission a fait l'objet d'appréciation positive aussi bien par les SFD que les partenaires régionaux de mise en œuvre.

Enfin, le PPR a régulièrement échangé avec les autres PTF (ProDAF, PRADEL, LuxDev, Coopération suisse, etc.), l'APSF et l'ARSM autour des questions de renforcement des capacités y compris financières (refinancement) des SFD

Composante 3

Pour rappel, il faut noter qu'au niveau des régions les Gouverneurs sont en charge de la coordination et du pilotage des actions de développement. Ils sont appuyés dans le domaine du développement rural par les directeurs régionaux de l'agriculture, du génie rural, de l'environnement, de l'élevage, du Coordonnateur de l'Initiative 3N, etc. Ces services sont, pour la plupart, dotés de moyens logistiques vétustes (bureaux et véhicules de déplacement).

C'est en tenant compte de ces enjeux que la composante 3 a été conçue pour fournir des services non financiers aux producteurs et autres acteurs des filières agricoles en s'appuyant sur le dispositif d'encadrement existant, les STD. A ce titre, cette composante le projet vise à accompagner les services techniques et les organisations professionnelles dans la promotion de pratiques agricoles durables. Les résultats 8 et 9 constituent les jalons de cette composante.

Au titre du résultat 8, les fonds mis à la disposition des STD par le projet ont permis à ces derniers de réaliser des missions d'appui aux producteurs et OP ainsi que le suivi des activités du PPR. Sur le volet construction/réhabilitation bâtiments, le PPR a financé la réhabilitation et l'extension des bâtiments de la DRA de Tahoua, de la DRE/Agadez, la construction des bureaux de la CRA Agadez et celui de l'UGP à Niamey.

Le résultat 9 concerne le développement des services aux acteurs des filières par les organisations professionnelles agricoles et le renforcement des capacités d'orientation du développement régional par les structures de représentation de la profession. Ces activités sont réalisées dans le cadre d'un appui aux Chambres d'agriculture d'Agadez et de Tahoua et aux organisations paysannes afin que celles-ci puissent assurer leurs missions auprès des producteurs et des différents acteurs des filières. Les activités des CRA relatives au renforcement de la structuration des organisations professionnelles, de représentation et de dialogue sont également appuyées. Les activités mises en œuvre par la CRA comportent aussi un volet formation et insertion des jeunes agriculteurs.

Les appuis du PPR aux STD et aux CRA ont permis à ces derniers d'être plus proche des producteurs et être plus fréquemment sur le terrain dans le cadre du conseil agricole des producteurs. Ce qui aurait pour conséquences l'adoption des nouvelles technologies et leur diffusion à plus grande échelle.

Les formations dispensées par le projet, via les STD et les CRA, sur diverses thématiques au profit des producteurs auraient un impact certain. On peut en effet penser que les connaissances et capacités acquises par les producteurs auront un effet démultiplicateur et serviront également pour les campagnes agricoles futures.

Les principales contraintes rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre des activités liées à cette composante sont :

- L'indisponibilité de certains STD pour assurer efficacement l'appui sollicité au profit des CT. Pour y faire face des appuis ponctuels du niveau national ont été sollicités et obtenus.

- L'absence de cadre formel d'échanges au niveau régional entre l'UGP et la CRA. Il a été instauré des rencontres périodiques entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités de la convention signée avec le RECA-CRA.
- Le retard pris sur les chantiers de construction des bâtiments à Agadez (CRA et DRGR) ;
- Le retard dans l'analyse des dossiers de financement des jeunes agriculteurs à Agadez. Ceci était dû à l'absence d'un cadre chargé de cette tâche au niveau de la BAGRI. En attendant le recrutement de ce cadre, la banque a trouvé une solution alternative au cours du dernier trimestre de l'année

Aussi, le Gouvernorat d'Agadez a, au vu de certaines difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités du PTBA 2019, décidé de mettre en place un cadre d'échanges. Il est placé sous la présidence du Gouverneur de la région d'Agadez. Le dispositif de suivi évaluation du PPR prévoit des rencontres trimestrielles de ce cadre et la réplification de ce dispositif dans la région de Tahoua.

2.1.8 Résultat 8.

« Les services délivrés au profit des acteurs des filières agricoles par les directions régionales en charge de l'agriculture, du génie rural et de l'environnement sont améliorés »

• Pour la Région d'Agadez

Deux activités ont été prévues au titre du PTBA 2019. Il s'agit de l'appui aux activités des STD et la formation des STD sur les thématiques portées par le PPR. Les capacités logistiques et techniques des STD ont été renforcées par la réhabilitation des bâtiments, la dotation en matériels roulants et la formation des acteurs.

Un avenant à la convention avec le Gouvernorat d'Agadez et des protocoles spécifiques ont été élaborés et signés au cours de l'année 2019. A ce niveau plusieurs activités ont été conduites par les STD dans le cadre de cette convention. Des missions de supervision des activités ont également été conduites par le Gouverneur, par les Préfets des Départements d'Iférouane et de Tchirozérine.

• Situation des activités prévues/réalisées

Légende | * - Pas d'exécution | ** - Début d'exécution | *** - Exécution partielle - | **** - Mise en œuvre avancée | ***** - Terminée |

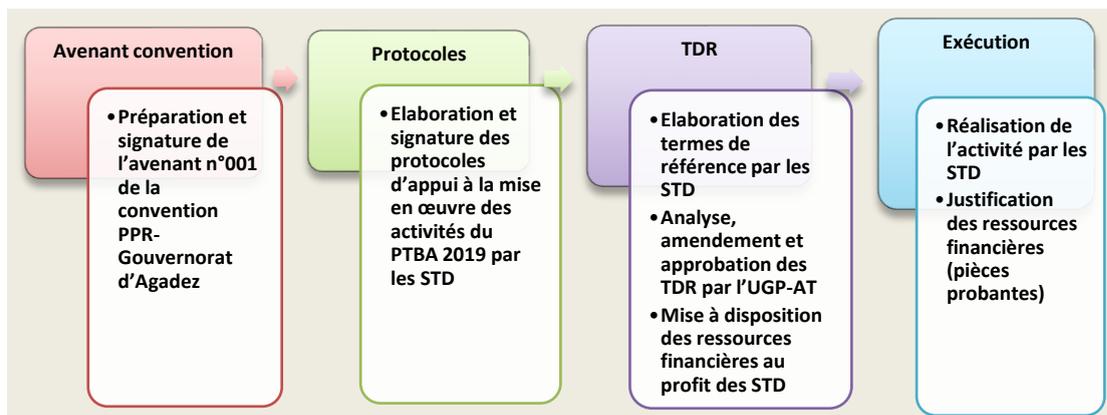
Réf.	Activités	Niveau de mise en œuvre des activités					Réalizations	Commentaires
		*	**	** *	** **	*** **		
3801	Appui aux activités des Services Techniques Déconcentrés – région d'Agadez -				***		- Les Structures Régionales suivantes et leurs démembrements ont accompagné les CT dans la mise en œuvre des activités du PTBA 2019 : DRGR, DRESUDD, DRA, DRDCAT, CR3N, SPRCR - Missions de supervision du Gouvernorat d'Agadez et	. Indisponibilité de certaines structures à accompagner efficacement la mise en œuvre des activités

Réf.	Activités	Niveau de mise en œuvre des activités					Réalizations	Commentaires
		*	**	** *	** **	*** **		
							des préfectures de Tchirozérine et Iférouane	
3802	Formation des STD sur les thématiques portées par PPR		**				<ul style="list-style-type: none"> • Concertation entre l'UGP et les STD • Proposition de thématiques de formation • Elaboration des TDR 	<ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation avec l'UGP de Tahoua pour la conduite de l'activité

▪ **Détail par activité**

➤ **3801 - Appui aux activités des Services Techniques Déconcentrés –région d'Agadez –**

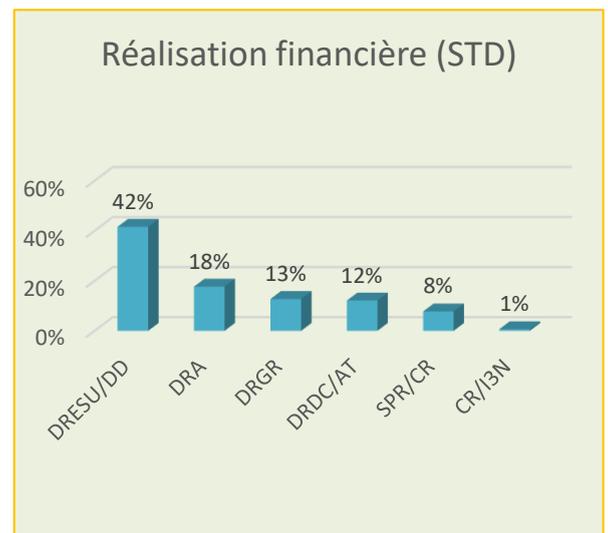
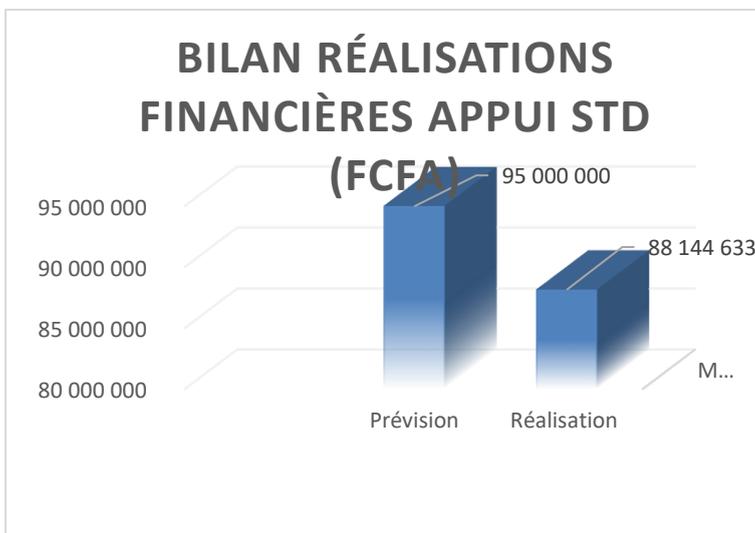
Le processus suivi pour la mise en œuvre des activités d'appui des STD est résumé dans le schéma ci-dessous.



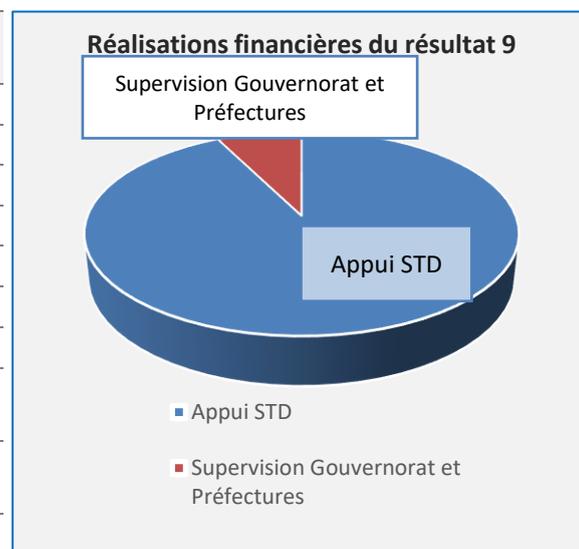
Les activités réalisées par les STD au cours de l'année 2019 sont les suivantes :

- ***Direction Régionale du Génie Rural***
 - Mission de collecte des données pour les études d'ouvrages prévus par le PTBA 2019 ;
 - Remise des sites et implantation des 5 magasins ;
 - Atelier de finalisation DP et DAO avec l'appui du MAGEL ;
 - Suivi des travaux de construction des 5 magasins de 200 T ;
 - Supervision des travaux de construction des 5 magasins de 200 T ;
- **Direction Régionale de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable**
 - Appui à la mise en œuvre des activités d'ouverture des bandes pare-feu (tranche de 320 kml) : formation des encadreurs, suivi et supervision ;

- Appui à la mise en œuvre des activités d'ouverture des bandes pare-feu (tranche de 850 kml) : missions d'identification des sites, formation des encadreurs, suivi et supervision ;
 - Appui à la mise en œuvre des activités de récupération des terres dégradées : missions d'identification des sites, formation des encadreurs et COGES, suivi et supervision ;
 - Appui à l'élaboration des Dossiers de Microprojets des pépinières forestières et fruitières ;
 - Plantation des arbres dans le cadre de la Fête du 3 août 2019
- **Direction Régionale de l'Agriculture**
 - Etude portant sur l'état des lieux BC et BIA ;
 - Formation sur les textes de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux Sociétés Coopératives ;
 - Participation des OP à la cure salée 2019 ;
 - Participation des acteurs régionaux à l'atelier de vulgarisation du manuel type de gestion de la maison du paysan (MP) et de renforcement des capacités des acteurs clé de sa mise en œuvre ;
 - Organisation d'une mission de surveillance des aires de reproduction estivale et de grégarisation du criquet pèlerin dans la zone de l'air ;
 - Travaux d'analyse des offres relatives à l'étude de marché pour la transformation des agrumes, la pomme de terre et l'oignon.
 - **Direction Régionale du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire**
 - Appui à l'élaboration des PIA 2020 de 8 communes ;
 - Appui à l'analyse des offres relatives au recrutement de prestataires pour l'Ingénierie sociale au profit des activités CES/DRS.
 - **Secrétaire Permanent Régional du Code Rural**
 - Tenue de l'atelier sur le SAF ;
 - **Coordination Régionale I3N**
 - Mission de collecte de données pour la réalisation de la Maison du paysan de Tabelot.



Structure	Nombre d'activités	Montant (FCFA)	Pourcentage
DRESU/DD	12	36 657 130	42%
DRA	6	15 576 485	18%
DRGR	6	11 231 455	13%
DRDC/AT	2	10 696 387	12%
SPR/CR	1	6 833 200	8%
Gouvernorat	1	4 489 488	5%
CR/I3N	1	578 488	1%
Préfet Tchirozérine	1	1 172 000	1%
Préfet Iférouane	1	910 000	1%
Total	31	88 144 633	100%



Concernant la mise en œuvre des activités d'appui des STD, les principales difficultés rencontrées sont :

- Certaines cadres techniques des directions partenaires ne sont pas toujours disponibles au moment opportun pour répondre aux sollicitations d'appui au profit des CT ;
- Le changement intervenu dans la grille indemnitaire des STD, d'où l'écart important entre les réalisations physiques et financières.

- ***Réhabilitation des bureaux des STD (DRGR) et construction des bureaux de la CRA***

Les travaux de réhabilitation des bureaux de la Direction Régionale du Génie Rural et servant de locaux pour l'UGP-AT ont connu un retard important dans sa réalisation. Cependant, les mesures prises par les différents acteurs ont permis de faire avancer les travaux et de les finaliser. Ainsi, au 31 décembre 2019, tous les travaux sont finis et il ne reste que la réception.

CRA Agadez : Les travaux de la CRA d'Agadez sont achevés et une cérémonie officielle d'inauguration a été organisée par le PPR en la présence de l'Ambassadeur de France au Niger, du représentant de la DUE au Niger et du Directeur de l'AFD au Niger. Toutefois ce bâtiment n'a pas encore été occupé par ses bénéficiaires fautes de réception provisoire dû à un problème d'étanchéité constaté par les services techniques lors de la réception technique du bâtiment. Une réunion en date du 22 janvier 2020 autour du directeur des équipements ruraux agricoles de la DGGR a permis d'aboutir sur un consensus entre l'entrepreneur et la maîtrise d'ouvrage pour réparer les insuffisances constatées et procéder à la réception provisoire le plus tôt possible. Quant aux travaux de réhabilitation du bâtiment de la DRGR après une longue interruption des travaux par faute de l'entrepreneur, ce dernier a repris les travaux qui sont achevés récemment et prévu d'être réceptionnés en janvier 2020.

- **Acquisition du matériel roulant des STD :**

Un lot de matériel roulant constitué d'un véhicule 4X4 et douze moto tout terrain ont été acquis et mis à la disposition des STD de la région d'Agadez. Le véhicule servira de moyen de déplacement aux STD dans le cadre de la mission en œuvre des activités du projet. Quant aux 12 motos elles ont été réparties équitablement entre les Directions Régionales :

- Du Génie Rural ;
- De l'Agriculture ;
- Et de l'Environnement.

- **Pour la Région de Tahoua**

Au titre de ce point le projet a poursuivi soutien aux STD afin qu'ils apportent des appuis conséquents aux producteurs et à leurs organisations. Pour formaliser ce partenariat une convention PPR – Gouvernorat de Tahoua a été signée en 2018, puis reconduite en 2019 à travers un avenant. Les activités réalisées sous ce résultat sont :

- **Situation des activités prévues/réalisées**

Légende | * - Pas d'exécution | ** - Début d'exécution | * - Exécution partielle - | **** - Mise en œuvre avancée | ***** - Terminée |**

Réf.	Activités	Niveau de mise en œuvre des activités					Réalizations	Commentaires
		*	**	***	****	*****		
3801	Appui aux activités des Services Techniques Déconcentrés –				*** *	*** **	• Appui pour l'élaboration des TDR et financement des activités	• Lenteur dans la remise des livrable (rapports)
3802	Formation sur les thématiques portées par le PPR –			***			• Modules en phase de finalisation pour la formation en Passation de marché	•
	Réhabilitation d'un (1) bureau à Tahoua					*** **	• Les bâtiments réhabilités à Tahoua sont opérationnels et l'UGP R s'y est installée	•

- **Détail par activité**

- **3801 - Appui aux activités des Services Techniques Déconcentrés – Tahoua**

Ces appuis ont consisté en :

- ✓ La dotation des directions régionales de l'agriculture, du génie rural et de l'environnement en matériel roulant pour faciliter les déplacements de leurs agents d'encadrement :
- ✓ La dotation des directions régionales d'un véhicule de pool ;
- ✓ Le financement des TDR des STD dans le cadre de leurs appuis aux CT pour la mise en œuvre des activités du PPR ;
- ✓ Le financement de cadre de concertation de l'i3N ; etc.

- *Acquisition de motos et achat d'un véhicule de pool pour les STD :*

Vingt (25) motos et un véhicule de pool pour les STD ont été livrés à l'UGP/R Tahoua le 28 mai 2019. Suite à cela, une cérémonie officielle de réception par le Gouverneur de Tahoua a eu lieu en date du 15 Juin 2019 et l'attribution aux STD s'est déroulée séance tenante selon la répartition suivante :

- Direction Régionale du Génie Rural : 5 motos ;
- Direction Régionale Agriculture : 10 motos ;
- Direction Régionale de l'Environnement : 10 motos.

- *Appui aux activités des Services Techniques Déconcentrés*

Plusieurs TDR des STD ont été financés par l'UGP/R. il s'agit notamment des Directions Régionales suivantes :

➤ **Direction Régionale du Génie Rural (DRGR) :**

- TDR pour la mission d'évaluation des besoins de réhabilitation des 7 seuils
- TDR pour la mission de pré identification des sites des 40 seuils ;
- Etudes Topographiques du site de construction de la maison de paysan de Takanamatt (CNIC)

➤ **Direction Régionale de l'Environnement (DRE/SU/DD)**

- TDR de la mission de confirmation technique des sites proposés pour les pépinières ;
- TDR pour la mission de confirmation des sites de bandes pare feu ;
- TDR pour la mission de suivi technique et évaluation bandes pare feu TDR pour la mission confirmation des sites de CES/DRS ;
- Etude Intégrée pour l'aménagement des Mares d'Illéla
- Evaluation floristique et Rendement Agricoles des Sites récupérés

➤ **Direction régionale de l'Agriculture**

- TDR pour l'étude d'état des lieux des BC et BIA
- Atelier de Vulgarisation du Manuel Type de Gestion de la Maison du Paysan (MP) et de Renforcement des Capacités des Acteurs Clé de sa Mise en Œuvre

➤ **Direction régionale de l'Elevage**

- Appui à l'organisation de la cure salée 2019
- **I3N**
 - Appui à l'organisation d'une réunion de CRCA
- **Direction régional DC/AT**
 - Appui à l'élaboration PIA 2020
 - **3802 -Réhabilitation des bureaux des STD (DRA)**

Les travaux de réhabilitation des bureaux de la DRA sont achevés. La réception technique a été faite le 29 juin 2019 La cérémonie de réception provisoire est intervenue le 12 juillet 2019, et l'équipe UGP R de Tahoua est installée dans les nouveaux bâtiments.

Les premières leçons tirées de ce partenariat se résument comme suit :

- La nécessité de poursuivre les appuis logistiques, notamment axé sur les réparations des véhicules des directions départementales où les besoins dans ce domaine sont les plus cruciaux ;
- La nécessité de créer et entretenir un cadre de concertation entre STD, PPR et les autres acteurs pour une meilleure internalisation et mise en œuvre du projet ;

Au titre des effets induits de la mise en œuvre de ce résultat on peut citer :

- ✓ Les motos placées ont permis à la DRA de doter tous ses CDA des moyens de déplacement des agents de la DRA, ce qui renforce du coup, la subsidiarité des appuis et supervision aux producteurs et OP ;
- *Appui aux missions de suivi de la Direction des Etudes et Programmation (DEP-MAG-EL)*

Participation du PPR à la mission conjointe DGEF-DEP/MESUDD de revue annuelle des activités de gestion durable des terres du Projet Pôles Ruraux dans les régions d'Agadez et Tahoua

L'objectif global assigné à cette mission est de contribuer à la performance du projet dans le domaine de la gestion durable des terres.

La contribution du PPR/Agadez a été la suivante :

- Présentation des activités réalisées par le PPR/Agadez en 2018 et 2019 (800 Ha de CES/DRS, 320 Kml de bandes pare feu) dans le domaine de l'environnement ;
- Présentation des activités planifiées par le PPR/Agadez au titre du PTBA2019 dans le domaine de l'environnement
- Visite de terrain de la mission des activités CES /DRS financées par le PPR dans la région d'Agadez (site de 100 ha de récupération de terres dégradées de Tassakh-Ntalam dans la commune urbaine d'Agadez
- D'autres partenaires intervenant dans le domaine de l'environnement (GIZ/PROMAP ; GAGE; PAC/3) ont présentés leurs activités à la mission dans la région.

2.1.9 Résultat 9.

« Les organisations professionnelles agricoles développent leurs services de conseils au profit des acteurs des filières et renforcent leurs capacités d'orientation du développement régional avec l'appui des CRA et du RECA »

- Pour la Région d'Agadez

Au cours de l'année 2019, la Chambre Régionale d'Agriculture d'Agadez a réalisé trois activités. Il s'agit de :

- La finalisation de la formation de 160 jeunes (sur 220 au démarrage en 2018) dans 11 sites et le démarrage de la formation de 500 jeunes dans 25 sites répartis dans 9 communes de la région ;
- Le Conseil de Gestion à l'Exploitation Familiale (CGEF) dans les communes de Dabaga, Tabelot et Agadez qui a concerné 161 exploitants pour la campagne Saison Sèche et 174 en Saison Pluvieuse.
- L'appui à l'élaboration des dossiers de crédit pour les jeunes agriculteurs formés.

- Situation des activités prévues/réalisées

Légende | * - Pas d'exécution | ** - Début d'exécution | *** - Exécution partielle | **** - Mise en œuvre avancée | ***** - Terminée |

Réf.	Activités		Niveau de mise en œuvre des activités					Réalizations	Commentaires
			*	**	***	****	*****		
3901	Activité de la CRA d'Agadez	Formation des jeunes agriculteurs et agricultrices				***		<i>1ère phase</i> : 11 sites dans 8 communes - 220 jeunes au démarrage - 60 abandons ; - 136 jeunes ont validé la formation sur 160 ayant suivi la formation ; - 89% de réussite. <i>2ème phase</i> : 25 sites dans 9 communes - Démarrage de la formation de 500 jeunes	.
		Conseil de Gestion à l'Exploitation Familiale (CGEF)				***		- Le CGEF est conduit dans les communes de Dabaga, Tabelot et Agadez - 161 exploitants concernés pour la campagne Saison Sèche	.

Réf.	Activités	Niveau de mise en œuvre des activités					Réalizations	Commentaires
		*	**	***	*** *	*** **		
							- et 174 en Saison Pluvieuse.	
	Appui pour l'accès au crédit		*				- 99 jeunes ont été visités et les notes de pré visite élaborées. - 19 dossiers déposés à la BAGRI, les	. 80 dossiers attendent les papiers complémentaires que les jeunes doivent amener pour leurs dépôts à la BAGRI.

▪ Détail par activité

➤ 3901 - Activités de la CRA d'Agadez

Au titre de ce résultat, la Chambre Régionale d'Agriculture d'Agadez met en œuvre principalement trois activités. Il s'agit de :

- *La formation des jeunes agriculteurs et agricultrices*

L'année 2019 a été caractérisée par la mise en œuvre de deux phases relatives à cette activité.

La première a concerné 11 sites de formation (programmation PTBA 2018) répartis dans 8 communes ont démarré en décembre 2018. La formation a continué au cours du premier semestre 2019. Au total 220 jeunes ont été enregistrés. A la suite de l'évaluation effectuée en mai et juin, 160 jeunes ont validé les modules.

La deuxième phase concerne 25 sites répartis dans 9 communes de la région. Cette activité est conduite par la Chambre Régionale d'Agriculture à travers des prestataires de services.

A la date du 31 décembre 2019, sur une prévision de 500 jeunes, 489 suivent régulièrement les cours. Les onze (11) autres jeunes dont une grande proportion se trouve au niveau du site d'Azzel (commune de Tchirozérine) n'ont en réalité pas démarré la formation. Cette situation est provisoire, car des mesures pour remplacer les absents ont été prises au niveau des sites concernés.

Tableau 13 : Synthèse SFJA campagne sèche froide 2019-2020 (nov.19- Mars 2020) au 31 décembre 2019.

Nbre communes	Nombre sites	Nbre de jeunes (Filles)	Nbre de jeunes (Garçons)	Total jeunes	Nbre d'abandon
9	25	50	436	489	11

- *Le Conseil de Gestion à l'Exploitation Familiale (CGEF)*

■ **Analyse des données CGEF 2018**

Les analyses des résultats ont porté sur les cultures suivies en hivernage notamment :

- L'oignon au niveau des communes de Tabelot et Dabaga ;
- La tomate au niveau des sites de Tébagaw (CR de Dabaga) et Toudou Bila (Commune d'Agadez) ;
- La polyculture au niveau de la commune d'Agadez.

Il a été procédé à une restitution des résultats de l'oignon à Indoudou (commune de Dabaga). En plus des techniciens de la CRA, ont pris part à cette restitution le Chargé des filières du Projet Pôles Ruraux (PPR) et d'un représentant de la DRA (le Chef service AC/POR). A l'issue de cette restitution à la quelle avait pris part aussi le Président de la CRA, les 13 producteurs suivis et des producteurs non suivis, des échanges interactifs sont engagés avec les producteurs pour recueillir leurs impressions par rapport à la régularité des résultats, identifier les difficultés/contraintes dans la conduite de leurs exploitations et ensemble de faire des propositions en termes d'accompagnement (technique et en financement) et de besoins en thèmes de formation pour la campagne prochaine.

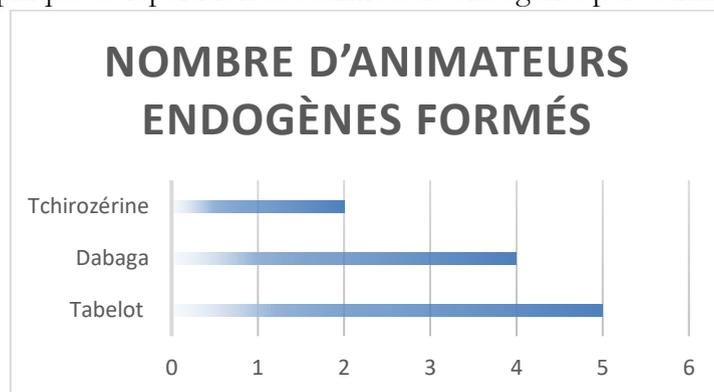
■ **Les activités de Conseil de Gestion à l'Exploitation Familiale (CGEF) 2019**

Les activités CGEF 2019 a concerné les anciens sites et les mêmes OPs, Les sites de la commune d'Agadez n'ont pas été pris en compte pour le suivi CGEF saison sèche chaude compte tenu de la non disponibilité d'eau dans les puits. C'est pourquoi la CRA a jugé opportun de délocaliser au niveau de deux sites de la commune de Tchirozérine (Imassaknane et Azel Ecole).

Il est à rappeler que, les coopératives n'ont pas de services de conseils aux membres à proprement dit, même si à leur sein, des producteurs alphabétisés existent pouvant aider les autres dans le conseil. Les points sur la période de la campagne sèche chaude, les critères de choix des sites (sites proches faciles à encadrer avec une forte concentration de production maraîchère), les différents acteurs pour la mise en œuvre du conseil (CRA, OP de base des sites sélectionnés, DRA (CDA), les Mairies, les producteurs et les PTF) ont été aussi discutés sur le nouveau site avec les techniciens de la CRA qui en charge la commune.

Le démarrage des activités CGEF saison sèche chaude a commencé en début du mois du Mai avec les collectes des données par les animateurs endogènes. En effet, la fiche de suivi a été revue (modifiée). Ainsi au lieu que la fiche reste avec l'animateur jusqu'à la fin de la campagne, elle est récupérée chaque fin du mois. La fiche comporte quatre colonnes qui sont des semaines et au niveau de chaque colonne la date de passage est marquée.

Tableau 7: Le graphique de répartition des animateurs endogènes par commune est comme suit :



■ Modalités de partenariat avec les OP

La collaboration entre la CRA Agadez et les OP dans le cadre de la mise en œuvre du CGEF a été sous forme de Contrat de convention d'objectif avec les différentes unions de Coopératives. En effet, la CRA a contractualisé avec :

- Union des Coopératives Maraîchères de Tabelot (UCMT) et l'Union des Coopératives Maraîchères d'Abardak (UCA) pour la commune de Tabelot,
- Union des Coopératives Maraîchères de l'Air (UCMA) (Dabaga, Intatat et Tébagaw) et UNFASS (Indoudou) pour la commune de Dabaga,
- Union Telwa pour la zone d'Agadez/Tchirozérine.

■ Dispositif CGEF dans la région d'Agadez pour les campagnes sèche chaude et d'hivernage

Devant l'engouement suscité pour le programme un dispositif de suivi CGEF a été proposé et validé. Pour les campagnes maraichères sèches chaude 2019 (Mai à Juillet 2019) et d'hivernage, 2 types de suivi sont programmés dans trois (3) communes ciblées Tabelot, Tchirozérine et Dabaga. Les dispositifs de suivi établis par localité et en fonction du type de suivi sont :

Tableau 9 : Dispositif CGEF pour la campagne sèche chaude 2019 CRA Agadez

Communes	Sites	Cultures suivi	Agent de Suivi	Nombre producteurs
Tabelot	5	2	6	67
Dabaga	4	4	5	62
Tchirozérine	2	3	3	32
TOTAL	11	9	14	161

Tableau 10 : Dispositif CGEF pour la campagne d'Hivernage 2019 CRA Agadez

Commune	Site	Cultures suivies	Agent de Suivi	Nombre producteurs
Tabelot	5	1	6	76
Dabaga	4	2	5	70
Tchirozérine	2	4	3	28
TOTAL	11	7	14	174

- Appui pour l'accès au crédit :

La principale activité a concerné l'accompagnement des jeunes demandeurs de crédit agricole, pré visites des jeunes formés en 2018-2019 dans le cadre de financement à coût partagé

De Décembre 2018 à Avril 2019, 220 jeunes sous l'accompagnement des formateurs des prestataires ont suivi une formation théorique et pratique sur l'oignon, la pomme de terre et où la tomate. A l'issue de cette formation, 136 jeunes ont validé. Il est convenu que la CRA fasse des

pré-visites aux jeunes agriculteurs formés ayant validés la formation pour l'accès au financement avec subvention PPR.

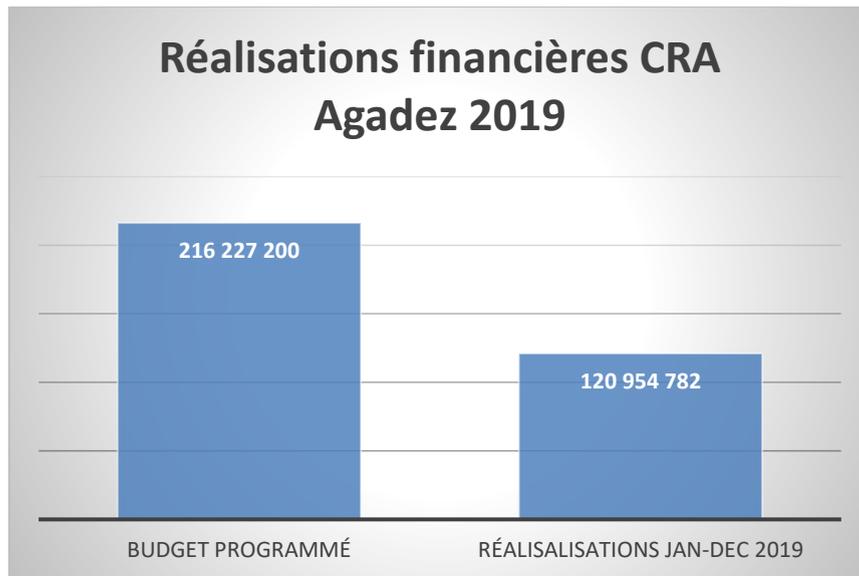
Sur les cent trente-six (136) jeunes prévus pour les pré-visites, quatre-vingt-dix-neuf jeunes (99) jeunes ont été visités et les notes de pré visite élaborées. Il y a neuf (9) mineurs parmi les jeunes qui devrait être visités, un (1) dépasse l'âge requis (35 ans), vingt (20) ont catégoriquement refusé pour des raisons culturelles (site de Egandawel) et les autres (27) sont absents. *Parmi les 99 notes élaborées les 19 dossiers sont déjà déposés à la BAGRI, les 80 restantes attendent les papiers complémentaires que les jeunes doivent amener pour leurs dépôts à la BAGRI.*

- ***Dans le cadre de renforcement de capacité, la CRA a été dotée par le PPR :***

- De bureaux servant de siège régional ;
- De moyens roulants constitués d'un véhicule 4x4, de 2 motos tout terrain et de 2 motos de marque Kasea.

Réalisations financières de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Agadez

Activités	Budget programmé	Réalisations Jan-Dec 2019	Ecart	Taux de réalisation en %
1. Formation professionnelle, préparation à l'installation (jeunes)	74 647 200	63 688 802	10 958 398	85%
2. Vulgarisation Intermédiation avec la Recherche, marketing et promotion des produits	12000000	0	12 000 000	0%
3. Conseil de gestion	21 100 000	9 510 175	11 589 825	45%
4. Conseil phytosanitaire	13 000 000	2 990 180	10 009 820	23%
5. Dialogue et concertation	14000000	0	14 000 000	0%
6. Economie des filières (marchés)	0	0	0	
7. Ingénierie sociale	5000000	0	5 000 000	0%
8. Le crédit agricole	14 700 000	2 396 788	12 303 212	16%
9. Structuration et Renforcement des OP	15200000	800000	14 400 000	5%
10. Appuis Institutionnels	46 580 000	41 568 837	5 011 163	89%
TOTAL	216 227 200	120 954 782	95 272 418	56%



En plus des réalisations financières ci-dessus directement effectuées par la Chambre Régionale d'Agriculture, l'UGP d'Agadez a réalisé dans le cadre des travaux de construction des bâtiments de la CRA d'Agadez les paiements suivants :

- Décompte des travaux de construction pour un montant **12 375 694 FCFA** ;
- Branchement du bâtiment au réseau électrique pour un montant **991 697 FCFA**
- Branchement du bâtiment au réseau de l'eau pour un montant de **649 993 FCFA**.

Soient un montant global de **14 017 384 FCFA**.

- **Pour la Région de Tahoua**

- **3902 - CRA Tahoua**

Cette activité répond à un souci de former et insérer les jeunes à travers cette activité d'entrepreneuriat agricole pour ne pas aller en exode et de renforcer les capacités des OP pour mener à bien leurs activités. La mise en œuvre de cette activité de la CRA est régie par la convention qui la lie au PPR.

- **Volet - Formation Professionnelle agricole des jeunes**

Cette activité répond à un souci d'insérer les jeunes à travers cette activité d'entrepreneuriat agricole pour ne pas aller en exode et renforcer les capacités des OP pour mener à bien leurs activités.

Dans le cadre de la formation des jeunes, le PPR a un objectif de former chaque année 1000 jeunes dans les 2 régions. La CRA a pu mobiliser ses conseillers pour identifier les sites (début de chaque campagne), sélectionner les OP qui doivent recruter et assurer les formations des jeunes à travers 2 sessions par an.

Les activités ont démarré par des séances d'information/sensibilisation, le recrutement et formation des jeunes volontaires et des OP, la tenue d'un atelier de validation des sites (octobre-novembre) pour la saison sèche froide et juin pour la campagne hivernale, puis atelier d'échanges avec les partenaires.

Le processus est au stade de la 3^{ième} promotion :

- ✓ La formation de 2 promotions est achevée : 1^{ère} Promotion saison froide octobre 2018-mars 2019 et la 2^{ème} Promotion saison hivernal 2019 ;
- ✓ La formation de la 3^{ème} promotion saison sèche-froide 2019-2020 est en cours : avec 400 jeunes inscrit dont 31 filles et 369 garçons dans 14 communes.

Au total pour les 2 premières promotions terminées, on relève que 380 jeunes sur 542 inscrits (soit 70,11%) ont validé les 135h requises dont 42 femmes (soit 7,56%). Nous remarquons :

- ✓ Un taux d'abandon élevé en saison sèche dû à l'exode malgré les critères choisis par les communautés ;
- ✓ Un faible taux d'abandon en saison d'hivernage car les jeunes sont présents pour les cultures ;
- ✓ Taux jeunes femmes ou filles 10% et 5%.

Le taux d'abandon s'explique par le fait que les sites étaient ouverts un peu en retard après les recensements des pratiquants pour la période sèche froide et les travaux champêtres pour la deuxième campagne.

Tableau 14 - Résultats de la 1ère promotion de jeunes agriculteurs formés

Commune	Village/site	Prestataire	Apprenants inscrits	Apprenants réguliers	Abandons	Apprenants ayant validés les 135 H
Tahoua 1	Foukoye	FCMN	21	16	5	16
Tahoua 2	Tagarara	FCMN	21	13	7	15
Garhanga	Badam	TELWA	21	14	7	14
Tsernaoua	Gondogoro	WADATA	22	19	3	19
Tsernaou	Kaku	WADATA	22	20	1	20
Badaguichiri	Tchoffi	FCMN	22	7	15	7
Badaguichiri	Roukouzoum	FCMN	22	13	9	13
Ibouhamane	Jeji	TELWA	20	19	1	19
Garhanga	Sakarawa Toudou	TELWA	22	10	12	10
Tamaské	Azourak	FCMN	22	21	1	21
Tamaské	Doudoubeye	FCMN	22	16	6	16
Kalfou	Adouna	Guiguigna	22	18	4	18
Kalfou	Bagaye	Guiguigna	22	21	1	21
Total			281	207	72	209

Source : rapport de la CRA juin 2019

Tableau 18 - Résultats de la 2ième promotion de jeunes agriculteurs formés en hivernage

Commune	Village/site	Prestataire	Apprenants inscrits	Apprenants réguliers	Abandons	Apprenants ayant validés les 135 H
Tahoua 1	Foukoye	FCMN NIYA	22	8	10	8
Tabalak	Fachi	GSC Guiduigna	21	10	15	4
Kao	Edouck	FCMN NIYA	22	22	0	22
Tamaské	Sakole	GIE Telwa	22	14	6	14
Ibouhamane	karkamat Peulh	GIE Telwa	22	22	0	22
Badaguichiri	Tchioffi	Clé Des Champs	22	9	11	9
Tajaé	Tajaé Sedentaire	Clé Des Champs	20	8	12	5
Malbaza	Koringo	GIE Wadata	22	9	17	5
Tsernaoua	Tounga Gouga	GIE Wadata	22	20	2	20
Kalfou	Bagaye	GSC Guiguigna	22	22	0	22
Barmou	Toro	Clé Des Champs	22	19	3	19
Garhanga	Sakaraou Toudou	GIE Telwa	22	21	1	21
			261	184	77	171

Tableau 19 - Résultats de la 3^{ème} promotion de jeunes agriculteurs en cours de formation

Communes	Sites	Opérateurs formation	de		
			Nombre de jeunes en formation		
			Filles	Garçons	Total
Tamaské	Azourak	GSC Giguigna	0	20	20
	Hiro	GSC Giguigna	2	20	22
Keita	Boussaragué	GIE Talwa	0	16	16
	Gidan Fako	GIE Talwa	0	15	15
Ibouhamane	Jeji	GIE Talwa	0	22	22
Garhanga	Sakaraoua Toudou	GIE Talwa	5	16	21
Tabalak	Centre peulh	GSC Giguigna	2	20	22
Tajaé	Zouraré Sabara	GIE Talwa	0	22	22
	Tajaé Sédentaire	Clé de champ	0	21	21
Ilela	Guidant karo	Clé de champ	0	22	22
	kouzout	Clé de champ	8	14	22
Badaguichiri	Toudoun elhji	Clé de champ	0	22	22
Bambeye	Kolkoli	Wadata	0	22	22
Malbaza	Goumbi	Wadata	0	22	22
Bambaye	Bagga	ONG- Assissigri	3	19	22
Kalfou	Bagaye	GIE-Guiguigna	7	15	22
	Karadji sud	ONG- Assissigri	0	22	22
Barmou	Tiggart	ONG-Clés des champs	4	17	21
	Dolé	ONG-Clés des champs			
Ternaoua	Kadé Bade	GIE Wadata	0	22	22
Total			31	369	400

▪ **Volet - Insertion des jeunes agriculteurs formés**

Après les formations, les jeunes sont accompagnés pour s'installer dans leur compte. Le PPR a signé en septembre une convention avec la BAGRI dans le cadre du financement à coût partagé (apports personnels sont de 5% pour les jeunes formés, 45% subvention du PPR et crédit de 50% auprès de la BAGRI et 10% apport personnel pour les adultes, 40% subvention et 50% crédits).

Le processus pour l'obtention du crédit pour un jeune certifié, débute par les pré-visites et montage des dossiers de crédit par la CRA puis validation par la BAGRI afin de s'assurer que les promoteurs remplissent les conditions exigées et que le projet est rentable.

L'accompagnement de la CRA a permis de monter et transmettre à la BAGRI :

- ✓ 127 dossiers de crédit pour les jeunes formés ;
- ✓ 221 dossiers de chefs d'exploitation (non bénéficiaire des formations).

Au total 91 dossiers ont été financés (dont 75 jeunes) et les autres dossiers sont en instance de financement à la BAGRI (en attente de l'ouverture des comptes et du versement des apports personnels). Comme contraintes rencontrées, on peut citer :

- ✓ La difficulté des promoteurs à mobiliser les apports personnels ;

- ✓ Les délais pris pour l'ouverture des comptes ;
- ✓ La peur que représente le « crédit » (pesanteurs sociales voir tabou dans certains milieu).

Cependant, les premiers succès enregistrés à travers l'installation des premiers jeunes feront « tâche d'huile » et permettront sans nul doute de lever les obstacles et appréhensions des jeunes par rapport au crédit. D'où, la nécessité pour la CRA et les STD d'assurer un accompagnement de qualité afin de suivre l'évolution de ces jeunes. Le dispositif de suivi évaluation du PPR et des CRA sera paramétré à cet effet.

Situation de la subvention PPR au 31 décembre 2019 dans la région de Tahoua

SITUATION GENERALE DES SUBVENTIONS AU 4 ^{ème} TRIMESTRE 2019												
	Adultes						Jeunes					TOTAL GENERAL
	Femmes	Hommes	OP mixte	OP féminine	OP masculine	TOTAL	Femmes	Hommes	OP féminine	OP Masculine	TOTAL	
Nombre Projets financés	1	15	-	-	-	16	16	59			75	91
Montants des projets financés	500 000	10 600 000	-	-	-	11 100 000					27 791 550	38 891 550
Montants crédit	250 000	5 300 000	-	-	-	5 550 000					13 895 775	19 445 775
Montants Apport Personnel	50 000	1 060 000	-	-	-	1 110 000					1 389 577	2 499 577
Montant Subvention	200 000	4 240 000	-	-	-	4 440 000					12 506 198	16 946 198

Source BAGRI /Tahoua

Comme autre activité de la CRA, on peut citer :

- **Conseil de Gestion à l'Exploitation Familiale**
 - Phase de clôture et début d'enregistrements des données de la campagne froide sèche 2018-2019 ;
 - Conseil phytosanitaires et fertilité du sol aux producteurs sur les sites ;
 - Diagnostic des nouveaux sites pour le CGEF en campagne Hivernale 2019.
- **Innovation - Recherche Développement**
 - Résultat des tests production d'oignon de conservation par l'application de différents types de formulation d'engrais,
- **Appui aux actions de vulgarisation** : Il est mis en œuvre un dispositif pour la formation et l'installation de 7 unités de production Habrobracon pour l'élevage du parasitoïdes de la chenille mineuse de l'épi de mil dans le cadre du partenariat avec les instituts de recherche. Cette initiative vise à réduire les dégâts par les chenilles sur les cultures à travers :
 - Formation des 5 unions des producteurs sur l'élevage du parasitoïdes de la chenille mineuse de l'épi de mil ;
 - Installation de 5 unités de production Habrobracon.

Commentaire général :

Le partenariat PPR avec le RECA-CRA dans le cadre de l'appui conseil des producteurs et la formation des jeunes agriculteurs se déroule globalement bien. Il y a un satisfecit des jeunes agriculteurs bénéficiaires des formations qui sont également accompagnés dans le montage de dossier pour l'obtention de crédit. Cependant, il est nécessaire d'améliorer le cadre d'échanges avec la CRA afin d'optimiser la mise en œuvre des activités prévues.

❖ *N.B. Les sources des données relatives au R 9 sont issues essentiellement des rapports des CRA*

2.10 Appui au pilotage et à la gestion du projet

Activités réalisées au cours de la période rapportée

Cette rubrique est relative à l'administration et la gestion du PPR. En plus des activités traditionnelles de rapportage mensuel, annuel et de suivi de mise en œuvre du projet, les activités suivantes ont été réalisées pendant la période rapportée.

- *Focus sur l'élaboration du Plan de Travail et budget Annuel (PTBA) 2019 et sur le PTBA 2020*

Cette élaboration s'est déroulée en décembre 2018 et janvier 2019. Elle a démarré avec un mois de retard du fait de l'indisponibilité de nombreux maires. En effet, la composante 1 du PPR, de loin la composante la plus importante (au plan financier) repose sur les plans d'investissements annuels (PIA) des collectivités territoriales. Le PPR a appuyé la confection des PIA des 26 communes cibles de la C1. L'objectif qui était d'avoir un PTBA validé fin décembre n'a pu être atteint. Le PTBA 2019 a été présenté au CP le 4 février 2019 et a été validé, après quelques allers-retours entre les parties prenantes, le 14 mars 2019.

Ce PTBA, considéré comme très ambitieux, doit s'apprécier sur la dynamique qu'il voulait créer également pour 2020. De nombreuses activités ne pouvant se dérouler sur 10 mois, certaines se déploient sur l'année 2020.

Pour tenir compte des observations faites lors du second Comité de Pilotage (CP), une note dite « de mise en œuvre » a été préparée par l'UGP-AT au lendemain du CP : elle accompagnait la version finale du PTBA. L'objectif de cette note était de donner les explications nécessaires répondant aux préoccupations formulées.

Des dispositions ont été prises pour que le PTBA 2020 soit préparé et validé en décembre 2019. Un chronogramme a été préparé à cet effet et, malgré un retard dû à la non disposition des fonds nécessaire pour accompagner la préparation des PIA par les communes, l'objectif a été atteint et le CP de validation a eu lieu le 19 décembre.

- *Préparation et validation d'une « feuille de route*

Cette note de mise en œuvre a été suivie, au milieu de l'année, par une feuille de route (voir en annexe), préparée à la demande du SG/MAG-EL. Cette feuille de route a été présentée au MAG-EL qui l'a approuvée.

- *Acquisition matériel Informatique et mobilier de Bureau (UGP)*

Dans le cadre des activités du projet pôles ruraux, il est prévu une dotation de l'UGPN et des UGPR en mobilier de bureau et matériel informatique. Les deux acquisitions sont régulièrement inscrites dans le PPM du projet et ont été réceptionnés respectivement en septembre pour le mobilier de bureau et octobre pour le matériel informatique. Il faut noter que ces activités ont été réalisés juste après la réception du bâtiment administratif du projet pôle ruraux nouvellement construit. Ces derniers ont permis à l'UGP d'avoir un cadre de travail bien adapté et organisé,

favorable à une activité professionnelle performante. Ces équipements ont eu pour conséquence une amélioration dans la mise en œuvre des activités de rapportage du projet

- ***Acquisition matériel roulant (UGP)***

Intervenu en Avril 2019, cette activité fut marquée par une cérémonie de remise officielle du matériel roulant (5 véhicules station wagon, 3 véhicule 4X4 pick up double cabines, 16 motos DT125 et 28 motos KESEA) aux différents bénéficiaires (l'UGP PPR, le RECA/CRA, les STD) par le Ministre délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage. Cette cérémonie a été rehaussée par la présence du Directeur de l'Agence Française de Développement (AFD), des directeurs centraux du Ministère de l'Agriculture et des chefs de projet et programmes intervenant dans le domaine du développement des filières agricoles. Aussitôt réceptionné ce matériel est mis à contribution par les bénéficiaires. Il faut souligner que cette flotte a fluidifié la logistique du projet et rendu opérationnelles les équipes régionales dans la mise en œuvre des activités du PPR.

- ***Mise en place et fonctionnement des UGP : Niamey, Tahoua et Agadez***

Démarrer depuis 2018 par un processus de recrutement de cabinet pour conduire le recrutement du personnel complémentaire, l'activité prévue s'achever en Avril n'a connu son épilogue qu'en Novembre 2019 par le recrutement de quatre cadres (un Responsable Administratif et Financier, deux Assistants Administratif et Financier et un Chargé de communication) et quatre chauffeurs. Ce personnel complémentaire a pris service le 15 novembre 2019 sur les trois sites du projet. Les auxiliaires (chauffeurs) ont fini leur période d'essai (un mois) et sont confirmés dans leurs poste quant aux cadres leur période d'essai (trois mois) ne prendra fin qu'en février 2020. Ce personnel complémentaire est venu renforcer l'équipe et concoure à améliorer la performance de l'équipe projet.

- ***Assistance Technique au Pilotage et à la mise en œuvre du Projet***

Une mission à caractère institutionnelle, pilotée par la Directrice de l'IRAM, accompagnée de la directrice de projet en charge du PPR au siège de l'IRAM s'est déroulée du 4 au 8 mai. Des rencontres ont eu lieu avec les différents acteurs du PPR ; maitre d'œuvre, partenaire techniques et financier, équipe du projet.

Dans le cadre de sa mission l'Assistant Technique principal effectue des missions d'appui à la mise en œuvre du projet ; cet appui porte sur le pilotage des activités, l'amélioration du rapportage et un soutien auprès des équipes auprès de certains partenaires (ANFICT, CRA, STD).

Au cours de la période, trois missions d'expertise court terme ont été programmées :

- Une mission relative à la formation des équipes PPR et des STD en matière de passation de marchés. Le diagnostic de la situation et la formation d'un premier groupe ont eu lieu en décembre à Tchirozérine (Région d'Agadez) ; un large satisfecit a été donné par les participants à cette formation. Cette mission se poursuivra en février 2020 avec la formation d'un second groupe, à Konni (région de Tahoua) et l'édition des outils et supports conçus par la consultante.

- Une mission relative à la conception et la mise en place de trois bases de données destinées à constituer un « système d'information » pour améliorer le pilotage du projet et en assurer la « mémoire » :
 - a. Module 1 : Il sera centré sur le traitement et la présentation des données en lien avec les indicateurs dans un environnement multi-utilisateur. Il s'agira d'optimiser les interfaces d'accès aux données et de mettre en place des passerelles pour assurer de traitement des données et la présentation automatique et simultanée des données dans les différents canevas à renseigner périodiquement par le PPR (cadre logique du PPR, fiche FFU MLS, fiche CAPEG, fiche I3N , ect).
 - b. Module 2 : Il sera centré sur le traitement des informations en lien avec les processus de passation de marché du PPR. Il s'agira à travers des interfaces simples de pouvoir effectuer les mises à jour des processus de passation de marché et présenter les données consolidées dans un environnement multi-utilisateurs pour en faciliter le suivi ;
 - c. Module 3 : Il sera centré sur le stockage structuré de l'information produite et reçue par le PPR (rapports, correspondances départ et arrivée, études, conventions, contrats, etc...). Des interfaces intégrant la numérisation des documents et la prise en charge des métadonnées (informations associées aux documents digitalisés facilitant la recherche) seront élaborées. Il fonctionnera dans un environnement multi-utilisateur.

La fin de mission et la mise à disposition des livrables est prévu pour janvier 2020.

- Une mission destinée à appuyer la mise en œuvre de la composante 2 du PPR dont nous rappelons ici les objectifs :
 - L'objectif principal de la mission est de préparer la signature de conventions relatives au renforcement des capacités des IF ciblées en matière de financement agricole. De manière spécifique, il s'agira de :
 - Faire un bref aperçu des évolutions récentes et des perspectives relatives au financement agricole au Niger (aspects règlementaires/ARSM/BCEAO, promotion/DMCE/APSFD-SNFI/FISAN, appuis/LuxDev/FIDA/AFD/UNCDF/Banque Mondiale, demande/RECA) ;
 - Réaliser une synthèse des informations et données pertinentes collectées auprès des IF ;
 - Analyser ces éléments aux fins d'apprécier la capacité de chaque institution à conventionner avec le PPR ;
 - Identifier, en concertation avec chaque IF, ses besoins prioritaires en matière de renforcement de capacités et dimensionner des plans de renforcement de capacités cohérents (contenu, budget, durée, contribution financière ou matérielle de l'IF, profils des experts) et adaptés aux ressources financières du projet Pôles Ruraux ;
 - Elaborer un projet de convention « type » sur ces bases ;

- Le cas échéant, en tenant compte de l'avancée dans la mise en place du fonds de garantie FISAN, proposer un mécanisme alternatif répondant aux besoins de PPR (montage juridique et organisationnel, montant, calendrier, couverture nationale ou concentrée sur les zones du projet, etc.) ;
- En tenant compte des diagnostics déjà établis sur la SAHFI, et des appuis en cours, définir et dimensionner un plan de renforcement de capacités (contenu, budget, durée, articulation avec les autres appuis, profils de(s) (l') expert(s) ; la structure du document fera apparaître le déroulé dans le temps et la priorisation des activités).

Cette mission, préparée en 2019 se déroulera courant janvier 2020.

- ***Construction d'un bureau à Niamey***

Pour abriter le personnel du projet pôles ruraux il est prévu la construction d'un bâtiment administratif servant de siège au PPR à Niamey.

Les travaux de construction du siège du projet sont achevés et l'équipe du projet a rejoint ses locaux dans le dernier trimestre de l'année 2019.

- ***Missions d'appui AFD et Union Européenne***

En marge de l'inauguration de la CRA d'Agadez, des échanges ont eu lieu entre le PPR, l'AFD et l'UE, en Présence de l'Ambassadeur de France, avec, notamment, l'implication du Gouverneur d'Agadez.

La mission de supervision a eu lieu entre le 19 et le 30 novembre. La mission a procédé à une revue du projet. Elle s'est rendue à Agadez du 20 au 22, puis à Tahoua du 26 au 28. Cette mission était composée du Responsable adjoint de la division agriculture, développement rural et biodiversité et du responsable d'équipe au sein de cette division, du Responsable pays Niger au sein du département Afrique. La Directrice adjointe de l'agence AFD de Niamey était présente ainsi que le Chargé de mission agriculture et développement rural et d'une économiste. La délégation AFD était accompagnée par la Chargée de programme à la section Développement rural de la Délégation de l'Union Européenne à Niamey.

Un aide-mémoire a été remis aux parties prenantes fin décembre. Cet aide-mémoire a été partagé avec l'ensemble des équipes ; il servira de base de discussion lors de l'atelier de préparation de la mise en œuvre du PTBA 2020 qui réunira l'ensemble des équipes, régionales et nationale, début février.

- ***Audit externe***

L'audit de l'année 2018 est bouclé par la production de deux livrables (un rapport d'audit semestriel 2018 et un rapport d'audit annuel 2018) du cabinet d'audit retenu. Après les observations de l'AFD et la réponse du cabinet au dites observations, la prise en charge des recommandations de l'audit (dépenses inéligibles et insuffisamment justifiées) est en cours au niveau du projet. Cette correction s'inscrit aussi dans une réponse aux lettres d'ANO pour les fonds renouvelés par le projet. Il faut noter que l'audit de l'année 2019 interviendra juste après la clôture de la saisie de l'exercice comptable 2019 dans le logiciel tom2pro. L'année 2018 a déjà été intégrée dans le logiciel. Pour ce

faire l'équipe finance est à pied d'œuvre pour finaliser cette saisie en organisant des séances de saisie sous la supervision du fournisseur du logiciel.

- ***Etudes d'impact environnemental et social : obtention du certificat***

Les études d'impact environnementales et sociales (Cadre de Gestion Environnementale et Sociale –CGES- Cadre de Politique de Réinstallation des Populations – CPRP - et Plan de Gestion des Pestes et Pesticides –PGPP-) ont été conduites au cours du second semestre 2019. L'atelier de validation est prévu pour se tenir début janvier.

Des dispositions seront prises, lors de l'atelier de préparation de la mise en œuvre du PTBA 2020, pour assurer un suivi longitudinal des conclusions de l'atelier de validation, et ce conformément aux dispositions de la Convention de Financement du Projet.

- ***Achat de logiciels techniques (SIG, Comptabilité, Suivi & Evaluation)***

Parmi les acquisitions de logiciels techniques prévues, seul le logiciel comptable Tom2pro est obtenu. Ce dernier est mis à la disposition du projet par marché négocié par entente directe. Comme prévu dans le marché le fournisseur a procédé à la formation de l'équipe finance par deux séances de cinq jours et continue son cahier de charge en assurant un accompagnement de l'équipe sur la durée prévue dans le contrat. L'exercice 2018 est presque entièrement saisi dans le logiciel.

- ***Situation de référence***

L'étude de la situation de référence est disponible. Le projet dispose ainsi d'une étude exhaustive de la situation en fin 2017 qui servira de référence au PPR dans la zone d'intervention.

- ***Elaboration des documents du projet***

Le Manuel de procédure a été présenté lors du CP. Pour répondre aux nombreuses questions soulevées, un comité, installé au sein du MAG/EL a été mis en place à la demande du CP. Il a remis ses observations et l'ANO a été obtenu de l'AFD le 7 juin 2019. Il reste entendu que ce document n'est pas figé et qu'il sera amendé en fonction de l'évolution du contexte. Les éventuels projets d'amendements seront soumis à l'ANO de l'AFD. C'est ainsi que lors de la mission ECT en matière de passation de marché des points d'amélioration ont été identifiés et feront l'objet d'échanges avec la maîtrise d'ouvrage et l'AFD.

2.11 Difficultés rencontrées et mesures prises pour les surmonter

D'un point de vue global, la principale difficulté rencontrée concerne les processus de passation de marchés, insuffisamment maîtrisés par les équipes et par les partenaires (CT, STD). Pour pallier cette difficulté, l'UGP-AT a préparé des TDR pour le recrutement, dans le cadre de l'expertise court terme, d'un spécialiste en passation de marché disposant de compétences pédagogiques avérées. Ce processus de recrutement, démarré après le CP n°2 (tenu à Agadez début février) a abouti en novembre ; une première formation a eu lieu en décembre, après la phase d'analyse et de diagnostic. Il s'agit d'une formation-action, appuyée sur les dossiers en cours, la production de modèles adaptés aux activités du PPR et d'un suivi post-formation.

Par ailleurs, autre difficulté, l'UGP n'a été en mesure de recruter l'ensemble de son personnel qu'au 15 novembre ; l'absence de cadres important (RAF de l'UGP nationale, Assistant Administratif et financier dans les UGP R, chauffeurs) a pesé significativement sur la mise en œuvre du projet.

L'équipe d'AT a enregistré des départs courant 2019 et cette absence de stabilité est un facteur négatif qui impact la mise en œuvre du projet. Lors de la mission de la Directrice de l'IRAM une réunion s'est tenue avec les personnels pour comprendre les motivations de ces départs. Depuis les recrutements destinés à compléter l'équipe de Tahoua, on observe une stabilité que nous espérons durable.

Les conditions de travail (bureaux) de l'équipe d'Agadez se sont dégradées et ce n'est qu'en février prochain que les nouveaux bureaux seront livrés ; la défaillance de l'entrepreneur est la cause de ce retard. A Niamey l'entrée de l'équipe dans ses locaux a eu lieu à la mi-octobre, ce qui a considérablement amélioré les conditions de travail et la communication interne.

L'aide-mémoire de l'AFD identifie une série de points qui doivent être améliorés pour que le PPR atteigne rapidement la phase de croisière. Ces différents points feront l'objet d'une large discussion lors de l'atelier destiné à faire une programmation fine du PTBA 2020, après l'obtention de l'ANO.

III Bilan des principaux résultats de l'Action (à l'aide des indicateurs compris dans la convention) au cours de la période rapportée.

Les tableaux qui suivent renseignent selon des informations binaires (réalisé/non réalisé) mais ne peuvent illustrer les dynamiques en cours ; pour cela il convient de se référer aux parties techniques plus haut qui décrivent les différentes phases de réalisation des activités.

La revue des indicateurs du CL permettra de situer plus précisément les différentes étapes de mise en œuvre des activités en prenant en compte les aspects qualitatifs.

- Etat de mise en œuvre du PTBA 2019

Résultats escomptés	Indicateurs objectivement vérifiables	Unité	Cible PTBA 2019 (Ta+Az)	Réalisation des régions		Total réalisation	%
				Tahoua	Agadez		
Composante 1 : Mise en œuvre par les collectivités territoriales des infrastructures et des aménagements collectifs publics ou communautaires nécessaire au développement durable des productions agricoles et leurs mises en marché (cofinancé par UE et AFD)							
Résultat 1 : Des aménagements combinés permettent de préserver le potentiel productif des eaux et des terres afin de valoriser ensuite des productions des filières porteuses	Nombre de km paires feux,	km	2 670	500	1160	1 660	62%
	Nombre ha de CES/DRS,	ha	14 870	3 222	2 133	5 355	36%
	Nombre ha de fixation de dunes	ha	-	-	-	-	0%
	Nombre ha de RNA,	ha	3 500	0	-	-	0%
	Nombre de pépinières fonctionnelles,	nb	26	0	0	-	0%
	Nombre de plants plantés et conservés (et),	nb	2 825 000	1 221 851	-	1 221 851	43%
	Nombre de mares aménagées,	nb	2	0	-	-	0%
	Nombre de km de brise vent et de haies vives plantées et conservés	km	0	-	-	-	0%
Résultat 2 : La réalisation d'infrastructures et d'aménagement permettent, dans un contexte de changement climatique, la valorisation durable des terres arables en vue de retenir les jeunes dans les sites concernés et d'améliorer les revenus des populations	Nombre de seuils d'épandage construits,	nb	51	0	0	-	0%
	Nombre de sites d'installation réalisés,	nb	1	-	0	-	0%
	Nombre de femmes et jeunes producteurs installés	nb	0	0	0	-	0%
	Nombre de magasins de stockages avant écoulement construits	nb	0	0	0	-	0%
Résultat 3 : Les différentes étapes de la valorisation des produits agricoles jusqu'à leur mise en marché sont améliorées	Nombre de magasins de stockages avant écoulement construits	nb	0	0	0	-	0%
	Nombre de marchés construits	nb	0	0	0	-	0%
	Nombre de magasins construits	nb	14	3	5	8	57%
	Nombre de comptoirs construits	nb	0	0	0	-	0%
	Nombre de km de pistes réalisés	km	100	0	0	-	0%
Résultat 4 : Les collectivités territoriales exercent la maîtrise d'ouvrage des investissements à caractère économique	nombre de collectivités ayant élaboré de manière concertée avec les acteurs locaux des documents de projet	nb	26	18	8	26	100%
	Nombre de PIA élaborés (AZ et TH)	nb	26	18	8	26	100%
	Nombre de PDC replanifiés (AZ et TH)	nb	10	0	0	-	0%
	Nombre de SAF élaborés (AZ et TH)	nb	2	0	0	-	0%
	Nombre de PDR actualisés (AZ et TH)	nb	2	0	0	-	0%
	Nombre de COFOCOM formé et mis en place (AZ et TH)	nb	26	0	0	-	0%
	Nombre de COFOB formés et mis en place (AZ et TH)	nb	74	0	0	-	0%
	Nombre de cadre de concertation mis en place	nb	2	1	1	2	100%
	Nombre de sessions de formation (2 session par région)	nb	4	0	0	-	0%
	Nombre d'élus formés-(40 par région)	nb	80	0	0	-	0%
nombre de collectivités accompagnées par le Projet	nb	26	18	8	26	100%	

Résultats escomptés	Indicateurs objectivement vérifiables	Unité	Cible PTBA 2019 (Ta+Az)	Réalisation des régions		Total réalisation	%
				Tahoua	Agadez		
Composante 2 du Projet : Amélioration de l'accès au crédit agricole (financé par l'AFD)							
Résultat 5 : Un mécanisme d'appui au financement des investissements agricoles est mis en place avec les institutions financières	Nombre de crédits de campagne + prêts de campagne accordés	nb	800	91	0	91	⊗ 11%
	Nombre MPER financés	nb	80	0	0	-	⊗ 0%
	Nombre de PME financés	nb	2	0	0	-	⊗ 0%
Résultat 6 : Les opérations de financement agricole sont mieux sécurisées	Evolution du nombre de crédit stockage mis en œuvre, Nombre de professionnels partenaires, etc.			0	0	-	⊗ 0%
	Evolution quantitative du fonds de garantie, Evolution de l'adhésion d'institutions financières à Sahfi.			0	0	-	⊗ 0%
Résultat 7 : Les institutions financières sont renforcées pour améliorer les services financiers à l'agriculture	Nombre d'IF appuyés (après processus de sélection)	nb	4	0	0	-	⊗ 0%
	Nombre de missions perlées réalisés	nb		0	0	-	⊗ 0%
	Nombre de formation réalisées	nb		0	0	-	⊗ 0%
	Nombre de personnes formés	nb		0	0	-	⊗ 0%
	Nombre de thèmes développés	nb		0	0	-	⊗ 0%
Composante 3 du Projet – Amélioration des services non financiers en faveur des acteurs des filières agricole (financé par l'AFD)							
Résultat 8 : Les services délivrés au profit des acteurs des filières agricoles par les directions régionales en charge de l'agriculture, du génie rural et de l'environnement sont améliorés	Nombre et diversité de dossiers montés	nb		13	31	44	⊙ 100%
	Nombre de réunions dispensées	nb				-	⊗ 0%
Résultat 9 : Les organisations professionnelles agricoles développent leurs services de conseils au profit des acteurs des filières et renforcent leurs capacités d'orientation du développement régional avec l'appui des CRA et du RECA	Nb de formations dispensées, , ,	nb	4	2	1	3	⊙ 75%
	Nb de jeunes agriculteurs (garçons et filles) formés, etc.	nb	762	380	160	540	⊙ 71%
	Evolution du conseil aux exploitations agricoles, aux OP et aux groupements et coopératives de femmes	nb		600	335	935	⊙ 100%
	évolution de la structuration de ces organisations, de leur plan d'affaire et de leur développement, etc.					-	⊗ 0%
Appui au pilotage et à la gestion du projet							
	Ténu régulière du comité de pilotage	nb	2		0	2	⊙ 100%
	nb et type de conventions de partenariats,	nb	6	5	1	6	⊙ 100%
	niveau de mobilisation des appuis	nb	10	5	5	10	⊙ 100%
	évolution du flux de financement via l'ANFICT (durée du cheminement des dossiers par CT)	montant	2 303 406 279	1 026 404 748	824 791 738	1 851 196 486	⊙ 80%
	nb de concertations	nb	12	4	5	9	⊙ 75%

- Etat d'avancement du PPR 2018-2021

Résultats escomptés	Indicateurs objectivement vérifiables	Unité	Cible globale du projet	Réalizations				Total réalisations	
				2018	2019	2020	2021	Qt	%
Composante 1 : Mise en œuvre par les collectivités territoriales des infrastructures et des aménagements collectifs publics ou communautaires nécessaire au développement durable des productions agricoles et leurs mises en marché (cofinancé par UE et AFD)									
Résultat 1 : Des aménagements combinés permettent de préserver le potentiel productif des eaux et des terres afin de valoriser ensuite des productions des filières porteuses	Nombre de km parez feux,	km	28 000	0	1 660			1 660	6%
	Nombre ha de CES/DRS,	ha	25 000	4 644	5 355			9 999	40%
	Nombre ha de fixation de dunes	ha	2 000	0	-			-	0%
	Nombre ha de RNA,	ha	5 000	0	-			-	0%
	Nombre de pépinières fonctionnelles,	nb	55	0	-			-	0%
	Nombre de plants plantés et conservés (et),	nb	33 000 000	381 342	1 221 851			1 603 193	5%
	Nombre de mares aménagées,	nb	5	0	-			-	0%
	Nombre de km de brise vent et de haies vives plantées et conservés (taux de reprise 95%) ;	km	500		-			-	0%
Résultat 2 : La réalisation d'infrastructures et d'aménagement permettent, dans un contexte de changement climatique, la valorisation durable des terres arables en vue de retenir les jeunes dans les sites concernés et d'améliorer les revenus des populations	Nombre de km de couloirs de passages/axes de transhumance et d'espaces pastoraux balisés	km	5 000	0	-			-	0%
	Nombre de seuils d'épandage construits,	nb	74	0	-			-	0%
	Nombre de sites d'installation réalisés,	nb	100	0	-			-	0%
	Nombre de fermes et jeunes producteurs installés	nb	1 000	0	-			-	0%
Résultat 3 : Les différentes étapes de la valorisation des produits agricoles jusqu'à leur mise en marché sont améliorées	Nombre de magasins de stockages avant écoulement construits	nb	26	0	-			-	0%
	Nombre de magasins de stockages avant écoulement construits	nb	26	0	8			8	31%
	Nombre de marchés construits	nb	26	0	-			-	0%
	Nombre de magasins construits	nb		0					
	Nombre de comptoirs construits	nb	4	0	-			-	0%
Résultat 4 : Les collectivités territoriales exercent la maîtrise d'ouvrage des investissements à caractère économique	Nombre de km de pistes réalisés	km	200	0	-			-	0%
	nombre de collectivités ayant élaboré de manière concertée avec les acteurs locaux des documents de projet	nb	52	26	26			52	100%
	Nombre de PIA élaborés (AZ et TH)	nb	52	26	26			52	100%
	Nombre de PDC replanifiés (AZ et TH)	nb	10	0	-			-	0%
	Nombre de SAF élaborés (AZ et TH)	nb	2	0	-			-	0%
	Nombre de PDR actualisés (AZ et TH)	nb	2	0	-			-	0%
	Nombre de COFOCOM formé et mis en place (AZ et TH)	nb	26	0	-			-	0%
	Nombre de COFOB formés et mis en place (AZ et TH)	nb	74	0	-			-	0%
	Nombre de cadre de concertation mis en place	nb	2	0	2			2	100%
	4 sessions de formation (40 élus formés par région-2 session par région)	nb	4	0	-			-	0%
	80 élus formés-(40 par région)	nb	80	0	-			-	0%
	nombre de collectivités accompagnées par le Projet	nb	52	26	26			52	100%

Résultats escomptés	Indicateurs objectivement vérifiables	Unité	Cible globale du projet	Réalizations				Total réalisations	
				2018	2019	2020	2021	Qt	%
Composante 2 du Projet : Amélioration de l'accès au crédit agricole (financé par l'AFD)									
Résultat 5 : Un mécanisme d'appui au financement des investissements agricoles est mis en place avec les institutions financières	Nombre de crédits de campagne + prêts de campagne accordés	nb	7 500	0	91			91	1%
	Nombre MPER financés	nb	400	0	-			-	0%
	Nombre de PME financés	nb	2	0	-			-	0%
Résultat 6 : Les opérations de financement agricole sont mieux sécurisées	Evolution du nombre de crédit stockage mis en œuvre, Nombre de professionnels partenaires, etc.	nb	N/D	0	-			-	
	Evolution quantitative du fonds de garantie, Evolution de l'adhésion d'institutions financières à Sahfi.	nb	N/D	0	-			-	
Résultat 7 : Les institutions financières sont renforcées pour améliorer les services financiers à l'agriculture	Nombre d'IF appuyés (après processus de sélection)	nb	4	0	-			-	0%
	Nombre de missions perleées réalisées	nb	N/D	0	-			-	
	Nombre de formation réalisées	nb	N/D	0	-			-	
	Nombre de personnes formés	nb	N/D	0	-			-	
	Nombre de thèmes développés	nb	N/D	0	-			-	
Composante 3 du Projet – Amélioration des services non financiers en faveur des acteurs des filières agricole (financé par l'AFD)									
Résultat 8 : Les services dérivés au profit des acteurs des filières agricoles par les directions régionales en charge de l'agriculture, du génie rural et de l'environnement sont améliorés	Nombre et diversité de dossiers montés	nb	N/D	0	44			44	
	Nombre de réunions dispensées	nb	N/D	0	-			-	
Résultat 9 : Les organisations professionnelles agricoles développent leurs services de conseils au profit des acteurs des filières et renforcent leurs capacités d'orientation du développement régional avec l'appui des CRA et du RECA	Nb de formations dispensées, , ,	nb	N/D		3			3	
	Nb de jeunes agriculteurs (garçons et filles) formés, etc.	nb	N/D	0	540			540	
	Evolution du conseil aux exploitations agricoles, aux OP et aux groupements et coopératives de femmes	nb	N/D	325	935			1 260	
	évolution de la structuration de ces organisations, de leur plan d'affaire et de leur développement, etc.	nb	N/D		-			-	
Appui au pilotage et à la gestion du projet									
	Ténué régulière du comité de pilotage	nb	8	1	2			3	38%
	nb et type de conventions de partenariats,	nb	10	4	6			10	100%
	niveau de mobilisation des appuis	nb	20	10	10			20	100%
	évolution du flux de financement via l'ANFICT (durée du cheminement des dossiers par CT)	montant	3 577 726 279	1 274 320 000	1 851 196 486			3 125 516 486	87%
	nb de concertations	nb	12	0	9			9	75%

IV Mise en œuvre du Plan de communication et de visibilité

Dans le PTBA 2019 le Projet Pôles Ruraux a prévu, de façon générale, de communiquer et accroître sa visibilité à travers la participation à des événements d'envergure nationale mais aussi à travers des couvertures médiatiques et l'organisation d'événements concernant la vie du projet. Ainsi un tableau d'événements pour lesquels une communication s'avère indispensable a été réalisé et validé pour l'année 2019.

Ce plan de communication a été mis en œuvre selon le schéma prévu dans le PTBA. Les activités de communications et des couvertures médiatiques prévus pour l'année et qui ont été réalisées se résument comme suit :

- **L'appui à l'organisation de la huitième foire des maraîchers de la région d' Agadez** tenue en janvier à Niamey. Pour cette édition de 2019, le Projet Pôles Ruraux a accompagné l'évènement à travers la mise en œuvre de plusieurs activités de visibilité et un appui au comité d'organisation. Ainsi les activités suivantes ont été réalisées :
 - La confection de divers supports de communication : T-shirts, casquettes, banderoles (portant tous les logos du PPR, de l'AFD, de l'UE) ; des fiches techniques en couleur des principaux produits exposés ; des dépliants du PPR mis à jour ; des kakémonos et un publi-reportage a été réalisé
 - Aussi, une couverture médiatique (télé, radio et presse écrite) a été assurée.
 - Le PPR a également facilité l'organisation d'une interview conjointe de Mme l'Ambassadeur de l'UE et de M. l'Ambassadeur de France.

- **La participation au Salon de l'Agriculture de l'Hydraulique, de l'Environnement et de l'élevage (SAHEL 2019)** tenue du 19 au 24 février a permis une meilleure connaissance, par l'ensemble de la communauté des acteurs du développement (collectivités territoriales, organisations de producteurs, techniciens, médias, ...) agricole et rural, des objectifs poursuivis par le PPR
 - A travers sa participation à cette cinquième édition, le PPR a assuré l'animation d'un stand et apporté aussi un appui aux Organisations des Producteurs des régions d'Agadez et de Tahoua.
 - Cette participation avait aussi pour objectif d'entretenir les visiteurs du stand PPR sur les objectifs du projet, ses composantes, les modalités de leur mise en œuvre et les effets enregistrés par le projet à date.
 - Les résultats suivants ont été atteints :
 - La communication effectuée a été à travers des supports de visibilité portant les logos du PPR, de l'AFD, de l'UE (banderoles, affiches, des reportages et autres montages audiovisuels, etc.) ;
 - Le parrainage d'une conférence ;
 - L'appui aux OP des régions de Tahoua et Agadez ;
 - L'attribution de prix ;
 - Les couvertures médiatiques de l'activité.
 - La personne en charge du Fonds Fiduciaire UE à Bruxelles, en mission à Niamey, a été accompagnée au SAHEL, à sa demande, et a pu rencontrer et s'entretenir avec certains partenaires du PPR, présents au salon, notamment les CRA d'Agadez et de Tahoua.

■ **L'appui à l'organisation de la 14^è édition du festival de l'AIËR** tenue du 20 au 24 février 2019 à Iférouane dans le département du même nom .

Le Projet Pôles Ruraux a, en effet, accompagné les manifestations de cette 14^{ème} édition à travers la mise en œuvre de quelques activités de visibilité et l'appui financier au comité d'organisation. Singulièrement, cet appui a été affecté afin de stimuler l'excellence dans le domaine agricole à travers l'attribution des trois premiers prix aux meilleurs producteurs de l'Air.

Des banderoles et d'affiches mettant en valeur les objectifs, les actions, la stratégie du projet, ont été produites et affichées sur le site des manifestations afin d'améliorer la visibilité du projet.

■ **La participation cure salée, édition 2019** tenue en Septembre du 13 au 15 septembre.

Il s'agit de la deuxième participation du projet à cet évènement d'envergure nationale. Les activités de communication et de visibilité réalisées ont permis de toucher le public présent à l'évènement. Un stand du projet a été installé et animé par les équipes des UGP de Niamey, Tahoua et Agadez en vue d'informer le grand public sur les activités, la zone d'intervention, les composantes et l'approche du PPR. Les supports utilisés sont constitués de banderoles, posters, kakemono, dépliants, porte-documents, sacs, T-shirt, casquettes et le numéro 02 du journal « Pôles Ruraux Info » distribués au niveau du stand et de la tribune officielle .

Le contenu du journal « Pôles Ruraux Infos » édité pour la circonstance était constitué d'un éditorial et d'articles relatifs à :

- La récupération des terres dégradées ;
- La pratique de la culture de la luzerne ;
- La formation des Jeunes Agriculteurs et Agricultrices à travers les Chambres Régionales d'Agriculture ;
- L'organisation de la première session de la COCORAT à Agadez ;
- L'inauguration bureau Chambre Régionale d'Agriculture et remise matériel roulant
- Et la signature de la convention entre le PPR et la BAGRI.

La couverture médiatique de la participation à la cure salée a été faite à travers la télévision nationale, la radio privée Sahara FM d'Agadez et le Journal Air Infos

Le stand a reçu la visite du public présent à la cure salée. Il est à noter le passage du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, accompagné du Ministre du Tourisme, le Gouverneur d'Agadez, les députés français et nigériens membres du groupe d'amitié France-Niger.

Une animation sonore a été utilisée à travers les chants dédiés au projet par la troupe Tasko d'Agadez.

■ **L'inauguration du bâtiment de la CRA d'Agadez** en présence des partenaires en juin :

L'évènement a été suffisamment médiatisée avec le concours de l'ORTN, de la presse locale, de la presse écrite en plus de la prestation de la troupe "Tasko" d'Agadez.

La cérémonie a rassemblé une centaine de personnes parmi lesquelles de nombreuses personnalités dont le Directeur de Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, l'Ambassadeur de France au Niger, le Représentant de Madame l'Ambassadeur de l'Union Européenne, le Directeur de l'AFD, le Gouverneur de la Région d'Agadez, la Secrétaire Générale Adjointe du Gouvernorat, le Sultan de l'Air, le Président et le S.E. du RECA, le Maire de la Commune Urbaine d'Agadez....

■ **Les couvertures audio et télévisés à l'ouverture de certains ateliers et activités organisés par le projet** notamment la réunion du comité de pilotage du projet, la formation OP/GF en éducation financière , la signature de conventions avec les institutions financières partenaires, le lancement des travaux CES/DRS et l'atelier de partage sur l'ingénierie sociale.

■ **La remise officielle du matériel roulant** destiné à la mise œuvre des activités du projet dans la région d'Agadez a également fait l'objet d'une couverture médiatique. La cérémonie officielle dirigée par Monsieur le Gouverneur de la région d'Agadez a enregistré la participation du Secrétaire Général du Gouvernorat, du Maire de la Commune Urbaine d'Agadez des Directeurs Régionaux de (l'Agriculture, du Génie Rural, de l'Environnement, de la Salubrité urbaine et du Développement Durable, du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé); le Coordonnateur Régional i3N, le Secrétaire Permanent Régional du Code Rural; le Secrétaire Permanent Régional du DNPGCCA; le Président de la CRA d'Agadez; le Secrétaire Permanent de la CRA d'Agadez; le Délégué Régional ANFICT d'Agadez; l'équipe de la Coordination Régionale P.P.R.

Le PPR a été présenté dans un article, préparé par l'UGP-AT du PPR, du journal « Les Nouvelles Parlementaires » spécial Niger, publié à l'occasion de la tenue, à Niamey, de la 33^{ème} Conférence de l'Union Africaine des 7 et 8 juillet.

Le recrutement à temps partiel d'une chargée de communication a été effectif avec sa prise de fonction le 15 novembre 2019. Après sa prise de fonction, un plan de communication et visibilité 2020 pour le projet a été élaboré et soumis pour amendement.

Par ailleurs, l'UGP-AT s'attache à assurer la visibilité de ses partenaires institutionnels; les logos de l'AFD et de l'UE sont systématiquement apposés sur tous les documents du PPR et de ses partenaires (ANFICT, RECA/CRA, ...)

V Rapport financier de l'Action

- Décaissement 2019

			DECAISSEMENTS DE JANVIER A DECEMBRE 2019			SOLDE PTBA 2019	% décaiss.t global
	COMPOSANTE/Résultats	PTBA 2019. (F.CFA)	UE	AFD	TOTAL	TOTAL	TAUX
C1	Infrastructures publiques et appui aux CT	12 789 351 600	1 293 411 849	1 112 840 653	2 406 252 502	10 383 099 098	19%
R1	Protection des capacités productives	5 411 283 600	1 292 158 279	1 096 248 000	2 388 406 279	3 022 877 321	
R2	Appui à l'amélioration de la production	4 875 600 000			-	4 875 600 000	
R3	Appui à la collecte, transformation et vente des produits	1 863 744 000			-	1 863 744 000	
R4	Appui aux CT et à la MO	638 724 000	1 253 570	16 592 653	17 846 223	620 877 777	
C2	Accès aux services financiers	1 022 078 000	-	248 400 150	248 400 150	773 677 850	24%
R5	Accès aux financements des opérateurs privés	575 078 000		223 086 200	223 086 200	351 991 800	
R6	Sécurisation du financement agricole	300 100 000			-	300 100 000	
R7	Renforcement des capacités des institutions financières partenaires	146 900 000		25 313 950	25 313 950	121 586 050	
C3	Accès aux services non financiers	1 303 195 918	-	1 064 183 548	1 064 183 548	239 012 370	82%
R8	Appui aux directions régionales	650 796 640		485 160 774	485 160 774	165 635 866	
R9	Appui au RECA et aux CRA pour les OP	652 399 278		579 022 774	579 022 774	73 376 504	
C4	UGP	961 319 396		922 447 497	922 447 497	38 871 899	96%
	Pilotage au niveau central (UGP Nationale)			343 546 733	343 546 733		
	Pilotage au niveau régional (UGP Régionale)			40 906 873	40 906 873		
	Appuis en assistance technique au pilotage et à la mise en œuvre (opérateurs)			537 993 891	537 993 891		
Autres	Communication et Visibilité	106 100 000	53 871 370		53 871 370	52 228 630	51%
	Evaluation et Audit	41 000 000	6 022 633		6 022 633	34 977 367	15%
	Imprévus	153 976 199			-	153 976 199	0%
	TOTAL GENERAL	16 377 021 113	1 353 305 852	3 347 871 848	4 701 177 700	11 675 843 413	29%

- Décaissement selon l'UE

SUE			
	COMPOSANTE	PTBA 2019. (F.CFA)	Réalizations Janvier à Décembre 2019. (F.CFA)
C1	Infrastructures publiques et appui aux CT	11 510 416 440	1 293 411 849
Autres	Communication et Visibilité	106 100 000	53 871 370
	Evaluation et Audit	41 000 000	6 022 633
TOTAL			1 353 305 852

- Décaissement 2019/subvention

DECAISSEMENT 2019 PAR SUBVENTION EN EURO		
SUBVENTION	Montant Total Projet (Euro)	Réalisations Total 2019. (Euro)
CNE116804W	28 037 383	2 063 101
CNE116801T	7 000 000	1 406 262
CNE116802U	30 000 000	3 697 536
TOTAL	65 037 383	7 166 899

- Décaissement global (2018-2019)

DECAISSEMENT PAR SUBVENTION EN €					
SUBVENTION	Montant Total Projet (Euro)	Réalisations Totale 2018. (Euro)	Réalisations Totale 2019. (Euro)	Réalisation Totale	Taux
CNE116804W	28 037 383	1 929 788	2 063 101	3 992 890	14%
CNE116801T	7 000 000	703 158	1 406 262	2 109 420	30%
CNE116802U	30 000 000	291 960	3 697 536	3 989 496	13%
TOTAL	65 037 383	2 924 906	7 166 899	10 091 805	16%

- Décaissement par composante et autres lignes

	COMPOSANTE	PTBA 2019. (F.CFA)	DECAISSEMENTS DE JANVIER A DECEMBRE 2019			SOLDE PTBA 2019	% DECAISSEMENT GLOBAL
			UE	AFD	TOTAL		
C1	Infrastructures publiques et appui aux CT	12 789 351 600	1 293 411 849	1 112 840 653	2 406 252 502	10 383 099 098	19%
C2	Accès aux services financiers	1 022 078 000	-	248 400 150	248 400 150	773 677 850	24%
C3	Accès aux services non financiers	1 303 195 918	-	1 064 183 548	1 064 183 548	239 012 370	82%
C4	UGP	961 319 396		922 447 497	922 447 497	38 871 899	96%
Autres	Communication et Visibilité	106 100 000	53 871 370		53 871 370	52 228 630	51%
	Evaluation et Audit	41 000 000	6 022 633		6 022 633	34 977 367	15%
	Imprévus	153 976 199			-	153 976 199	0%
	TOTAL GENERAL	16 377 021 113	1 353 305 852	3 347 871 848	4 701 177 700	11 675 843 413	29%

Annexe 1 : feuille de route 2019

REPUBLIQUE DU NIGER
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

**Mise en œuvre du PTBA 2019****-Feuille de route-****Contexte**

- Objectif, outils et méthodes : maîtriser l'agenda du PTBA 2019 (et 2020), poser des repères, suivre et évaluer la mise en œuvre ; le PTBA est calé budgétairement sur l'année civile, mais les dynamiques doivent s'apprécier sur la durée du programme, et plus particulièrement sur les exercices 2019-2020 ;
- Références : PTBA 2019 et la note de mise en œuvre du 22/02/2019 ; CR du deuxième Comité de Pilotage (CP) ; Plan opérationnel 2019 ; Outils de suivi de passation de marché (Ta et Az) ; Répartition des tâches au sein des équipes ; TDR pour le recrutement d'une Experte – Assistance Technique –Court Terme (AT-CT) pour la formation-action sur la passation de marchés ;

Le PTBA 2019 a été présenté au Comité de Pilotage le 5 février : les objectifs chiffrés, déjà très ambitieux, ont été significativement revus à la hausse. Ce CP a formulé trois grandes recommandations :

Recommandation	Prise en compte
1. Réaliser l'essentiel des investissements en 2019 et 2020 ;	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les corrections ont été apportées pour suivre cette recommandation ;
2. Accélérer la mise en œuvre du projet ;	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une note a été produite par l'UGP-AT du PPR le 22/02/2019 dans le but de préciser les mesures prises pour améliorer la mise en œuvre du projet ; elle a été transmise aux membres du

	CP. Cette note servira de trame à la présente feuille de route.;
3. Aligner le projet aux trois priorités nationales : i- Mobilisation des eaux, ii- Maison du Paysans et iii- Gestion durable des terres et des eaux.	<ul style="list-style-type: none"> ○ Conçu avec une forte implication du MAG/EL et du HCl3N, l'alignement du PPR sur les priorités nationales est total.

La réunion au MAG/El du 14 mai qui réunissait le PPR et la Maitrise d'Ouvrage (MO) du projet pour faire le point de la mise en œuvre, a demandé au PPR de préparer une « feuille route » pour identifier et/ou définir les actions à entreprendre pour rattraper le retard constaté dans la mise en œuvre du Projet.

Ce qui suit s'appuie sur la note d'accompagnement du PTBA 2019 préparée par l'UGP. Nous identifions trois « axes » pour dépasser les difficultés constatées.

Trois axes pour « accélérer » la mise en œuvre



I- Concevoir un programme de travail détaillé et des outils pour le pilotage - responsabiliser les acteurs – améliorer la communication interne/externe

Un **chronogramme détaillé**, activité par activité est établi sur la base de « qui fait quoi, quand et comment » : chaque expert dispose ainsi d'un tableau de marche, en optimisant au mieux le cahier de charge individuel et ce en attendant que le dispositif organisationnel³ soit complété.

Le **Plan Opérationnel (PO)** est centré sur les activités : chaque activité est désormais décomposée en tâches et sous tâches permettant ainsi un suivi affiné du déroulement ; cet outil devient ainsi le « tableau de bord » des équipes ; il est renseigné et fait l'objet d'un suivi hebdomadaire, lors des réunions d'équipe ;

³ Reste à recruter le Responsable Administratif et Financier (Niamey) un Assistant administratif et financier (Agadez) et un chargé de communication Niamey ainsi que les chauffeurs des UGP et des véhicules de pool.

Communication interne : le CR des réunions hebdomadaires de chaque équipe est envoyé aux deux autres pour mutualiser les informations ; des rencontres trimestrielles entre les trois équipes sont prévues ; les rencontres et réunions font l'objet de CR partagés avec l'ensemble des équipes ; les bonnes pratiques sont mutualisées entre les équipes en temps réel ;

- **Communication externe** :

- Recrutement d'un chargé de communication (à temps partiel), en charge des opérations conduites par le projet en direction des partenaires, des acteurs, au sens large, du PPR sur la base du plan de communication établi au démarrage du projet.
- La communication avec MAGEL est assurée principalement par le Coordonnateur national ; l'ATP et les responsables thématiques sont mobilisés au cas par cas.

Mise en œuvre et suivi des activités de la composante 1 –

- Un Comité de Suivi Opérationnel et Financier (CSOF) est mis en place au niveau régional avec, pour mission, le suivi des activités de la composante 1 (qui représente 80% du PTBA 2019) ; ce CSOF rassemble au niveau régional les DR de l'ANFICT, les membres de l'UGP R, les STD concernés et un représentant des maires des communes cibles ; il a pour fonction de suivre le financement et le déroulement des activités de la C1 avec une attention particulière aux questions financières – sécurisation des opérations, appui aux communes pour le rapportage financier, notamment. Un cahier des charges, préparé conjointement, fixe les modalités de mise en œuvre du CSOF4 et situe les responsabilités de chaque acteur.

II- Fluidifier la passation de marchés

Mobiliser une Expertise Court Terme (ATMO) :

- Pour l'exécution de ce PTBA, la passation de marché est, pour l'essentiel, décentralisée et s'effectue au niveau des régions ; pour préparer les équipes régionales, une mission d'AT-CT est programmée. Un expert national, disposant des compétences nécessaires, sera missionné pour appuyer les équipes régionales et assurer le contrôle qualité. Conjointement, les responsables de la passation des marchés des CT seront également formés ainsi que les STD partenaires ;

Ingénierie Sociale (IS)–

- Les travaux de récupération des terres seront accompagnés, et ce conformément à la convention de financement du PPR, par des ONG/AD ; Il en est de même pour l'accompagnement des ouvrages (seuils, retenues collinaires, ...) ; une disposition destinée à faciliter la mise en œuvre de l'IS a été introduite dans la convention entre le RECA-CRA et le PPR permettant de mobiliser cette IS à travers les CRA ;

Mobilisation Services Techniques –

⁴ Les premières réunions des deux CSOF révèlent une bonne appropriation de l'outil ; des résultats tangibles apparaissent et notamment l'établissement des attestations de soldes des fonds PPR au niveau des CT.

- Un cadre de coordination/concertation PPR/STD sera mis en place pour favoriser la proactivité des deux entités. Chaque activité relative à un STD sera discutée et un plan de travail conçu, en phase avec le schéma général de mise en œuvre du PTBA (cf. point I supra) ; pour améliorer la collaboration entre les STD et le projet, il pourra être fait recours à des points focaux au sein desdits STD ;

III- Assurer les suivis, corriger les trajectoires, capitaliser

- Réunions CSOF – programmation des activités et des décaissements ; mise en place de suivis des activités des communes ; contrôle des rapports techniques et financier des communes, avant transmission au niveau national ;
- Instituer des rencontres régulières avec le RECA, au niveau national et les CRA, en régions ;
- Réunions PPR : sur une base hebdomadaire avec mutualisation des CR entre les équipes ; programmation fine sur la base des programmations trimestrielles ; réunion des trois équipes chaque trimestre pour examiner les résultats, analyser les difficultés rencontrées et programmer le trimestre suivant ; mutualiser les bonnes pratiques ;
- Missions ad-hoc, autant que nécessaire, sur demande des équipes régionales et/ou pour des appuis/suivis ;
- Identifier des points focaux dans les STD pour améliorer la mobilisation des services et l'efficacité de la collaboration avec le projet ;
- Mission DGGR et autres (DEP, Inspection des Services)
- Actualiser le plan opérationnel sur une base mensuelle

Synthèse, repères sur les points d'attention, facteurs d'amélioration

1. Concevoir un programme de travail, des outils, responsabiliser les acteurs et améliorer la communication

Points d'attention	Mise en œuvre	
	Situation	Perspective
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concevoir, utiliser les outils existants, 	<p>Une batterie d'outils a été conçue et mise en œuvre (voir exemples en annexe)</p>	<p>Ces outils seront améliorés pour pouvoir être, notamment, partagés instantanément entre les équipes et, au besoin, avec les partenaires. Cette amélioration pourra générer des « alertes » en cas de dépassement de la durée estimée des différentes étapes de mise en œuvre d'une activité.</p> <p><u>Effectif en août 19</u></p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'efficacité du partenariat avec l'ANFICT et les CT (composante 1) 	<p>Les leçons tirées de la première année du programme ont conduit l'UGP-AT à concevoir un dispositif dit de suivi opérationnel et financier</p>	<p>Les premières réunions des CSOF montrent une bonne appropriation, par les parties prenantes, de cet outil ; il améliore la communication et</p>

Points d'attention	Mise en œuvre	
	Situation	Perspective
	(CSOF) ; ce dispositif a été validé par l'ANFICT et les maires ; il est opérationnel.	favorise le déroulement des activités. Ce dispositif sera complété par l'implication des CT en matière de suivi et évaluation des activités conduites dans les communes. <u>Effectif en juillet 19</u>
<ul style="list-style-type: none"> Dérouler la communication interne et externe 	<p>Un plan de communication a été conçu au démarrage du projet ; il a été décliné dans le PTBA 2019 ; l'AFD a demandé qu'il soit procédé à au recrutement d'un « chargé de communication » à temps partiel.</p> <p>Les réunions hebdomadaires des équipes font l'objet de comptes rendus qui sont partagés entre les trois équipes.</p> <p>Les réunions trimestrielles, instituées en marge du second comité de pilotage, se tiennent régulièrement.</p>	<p>Le chargé de communication devrait prendre fonction le 1er août ; le recrutement est en cours et sera clôt le 5 juillet.</p> <p>La mutualisation des CR hebdomadaires (et les missions d'appui périodiques), les réunions trimestrielles permettent une réaction rapide et une adaptation aux contingences.</p>

2. Fluidifier la passation de marchés

Points d'attention	Mise en œuvre	
	Situation	Perspective
<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation d'une expertise court terme en matière de passation de marché 	<p>La passation de marchés est sans doute là la principale difficulté rencontrée et la cause des retards constatés ; l'UGP-AT en a fait l'analyse très tôt et a proposé le recrutement d'une spécialiste en la matière ; ceci a été refusé par l'AFD ; l'UGP-AT a ensuite proposé la mobilisation d'une AT-CT pour, par la voie d'une formation-action au bénéfice des équipes, des CT et des STD, former les parties prenantes.</p>	<p>L'ANO qui permettra le démarrage de cette formation-action est demandé et attendu.</p> <p>Un appui de la MO du PPR est requis.</p> <p>La formation des acteurs et la production des « canevas » est de nature à passer ce « goulot d'étranglement » qui freine aujourd'hui le déroulement des activités.</p> <p>Un outil spécifique retraçant les différentes étapes de la passation de marchés est en cours d'élaboration ; il permettra d'objectiver et d'identifier en</p>

		temps réel les « dépassements » et d'agir pour corriger. Effectif en juillet 19
--	--	---

3. Assurer les suivis, corriger les trajectoires, capitaliser

Points d'attention	Mise en œuvre	
	Situation	Perspective
<ul style="list-style-type: none"> Tenue des réunions hebdomadaires de chaque équipe et des réunions trimestrielles des trois équipes 	Après un temps d'adaptation, les réunions hebdomadaires se tiennent et font l'objet de CR qui sont mutualisés ; Deux réunions trimestrielles se sont tenues.	Maintenir le cap tracé et valoriser le contenu des CR pour les rapport mensuels et trimestriels. Affiner la programmation trimestrielle.
<ul style="list-style-type: none"> Tenue régulière des réunions du CSOF et au niveau national, renforcement de la concertation avec l'ANFICT 	Le démarrage du dispositif « CSOF » laisse augurer une amélioration de la communication entre les acteurs (PPR, ANFICT, CT, STD), pour définir des position consensuelles, tant au niveau technique qu'au niveau financier.	Consolider le dispositif au niveau local et renforcer la concertation au niveau national et régional par des réunions périodiques.
<ul style="list-style-type: none"> Impliquer les CT dans le suivi des activités 	Les CT sont insuffisamment impliquées.	<p><u>Processus</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic des capacités existantes dans les communes ; - Accompagnement des CT afin qu'elles puissent assurer leur fonction de S&E des actions de développement - Recueillir les informations reçues des CT pour alimenter le dispositif national de S&E <p>Effectif en août 19</p>
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'implication des STD dans la mise en œuvre et le suivi des activités 	Une convention globale est signée avec les gouvernorats complétée par des protocoles d'accord spécifiques avec chaque STD partenaire ; on observe une certaine lenteur dans la mise en œuvre.	Nouer un dialogue permanent avec les STD ; organiser des réunions périodiques de bilan et de programmation des activités ; obtenir, au besoin, la désignation d'un point focal dans chaque STD en charge de l'interface avec le PPR. Effectif en juillet 19

Conclusion

La perspective que trace ces trois axes doit permettre aux équipes d'améliorer significativement leurs performances.

Annexe 2 – rapport de l'AT ANFICT

Rapport annuel ATI ANFICT-PPR

Les activités mises en œuvre sont suivies d'un code étoile précisant mon degré d'implication.

Peu impliqué	*
Moyennement impliqué	**
Totalement impliqué	***

Mise en œuvre de la fiche de poste

L'ensemble des tâches portées dans ma fiche de poste (annexe 1) ont été mise en œuvre au cours de l'année en particulier

Appuyer la Direction Générale de l'Agence à développer un dialogue constructif avec les PTF et les autres acteurs de la décentralisation ; ***

Au-delà des rencontres ponctuelles le dialogue avec les PTF se déroule institutionnellement au travers de deux structures :

- Le Comité de Coordination de la Décentralisation instance, de dialogue entre l'Etat nigérien et les PTF. La dernière rencontre à laquelle participait l'ANFICT a eu lieu au mois d'octobre. En règle générale cette instance se réunit une fois tous les 6 mois.
- Le sous-groupe des PTF ANFICT convoqué tous les 3 mois par le chef de file (KFW).

La dernière rencontre a eu lieu le 23-01-2020 et a porté sur la nécessité d'harmoniser les procédures en particulier sur les Reportages, les Audits, le suivi-évaluation des conventions. Au cours de cette rencontre j'ai proposé avec l'aide du cabinet Yero une mouture de rapport harmonisé. Cette proposition est envoyée à l'ensemble des partenaires de l'AFICT pour adoption

*Apporter son expertise dans le domaine de management : ****

De très nombreuses rencontres se sont déroulées autour de la finalisation du manuel de procédure de l'ANFICT et l'élaboration de l'organigramme de l'ANFICT. Le manuel est adopté et une décision de la DG sur l'organisation des services et un arrêté ministériel pour l'organisation des départements.

*Contribuer à la mobilisation des appuis des PTF et de l'Etat en faveur des CT. ***

Tous les PTF, partenaires de l'ANFICT, renouvelleront leur convention. Ces conventions sont soit annuelles soit pluriannuelles.

Conventions annuelles : PADAD II, PPR, FCSE, PACT, FFEM

Conventions pluriannuelles : PICCT, PHRASEA

En perspectives pour 2020, conventions envisagées avec :

AFD (02) projets ;

Enabel (01) ;

UNCDF (01).

*Participer à l'animation du dispositif de suivi-évaluation des actions de l'Agence. ****

Le service suivi-évaluation de l'ANFICT a élaboré un plan de travail et s'est doté d'un logiciel pour suivre et analyser l'ensemble des activités du PTBA 2020.

Dans la mesure où l'ANFICT est chargé de suivre l'ensemble des investissements des PTF qui ont signés une convention avec l'agence

L'ANFICT proposera aux PTF l'harmonisation du suivi-évaluation. En effet, chaque partenaire a son propre cadre logique, ses propres critères et se dote d'un logiciel (ou d'un progiciel) de suivi spécifique. Le sous-groupe ANFICT se propose d'animer la réflexion sur cette question avec les PTF.

*Participer à toutes les rencontres stratégiques de l'Agence, ainsi qu'aux réunions de coordination du projet. ****

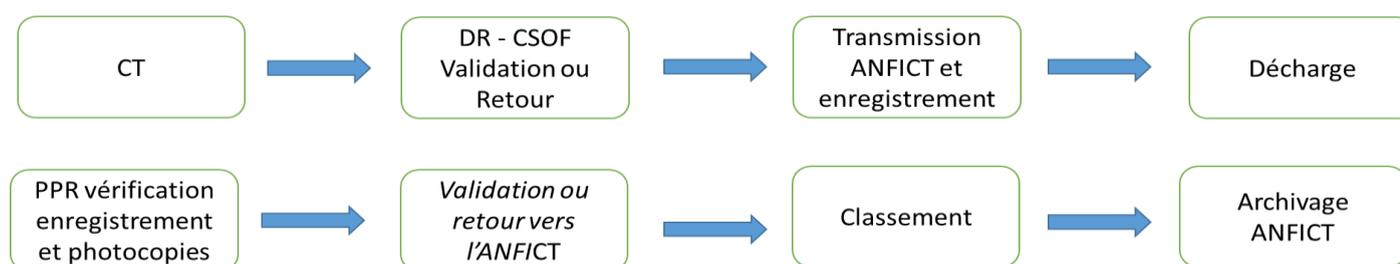
L'ANFICT tient des réunions de direction tous les 15 jours pour faire le point des avancées et des difficultés rencontrées. Le PPR pour sa part, organise tous les lundis une réunion hebdomadaire

*Assurer la coordination des relations entre l'ANFICT et ses PTF ****

La coordination entre l'ANFICT et le PPR se fait soit de manière individuelle sur rendez-vous auxquels je suis systématiquement convié soit au travers des instances de coordinations tels que le Comité de Coordination et de la Décentralisation (CCD) ou encore le sous-groupe ANFICT

*Apporter son appui dans la mise en œuvre opérationnelle du financement des collectivités et du renforcement des capacités des collectivités en général, et notamment les financements prévus dans le cadre de ce projet. ****

Le suivi de financement des CT en général et le financement prévu par le projet repose d'une part, sur la justification de pièces comptables conformes et d'autre part sur une étroite collaboration entre la comptabilité du PPR et celle de l'ANFICT. A titre indicatif le circuit des pièces justificatives est le suivant



Financement du projet et des CT

Le total transféré 2019 du PPR vers les CT est de : 2.388.406.280 FCFA.

Les frais de gestion se montent à 47.768.126 FCFA.

Le montant transféré aux communes est de 2.344.451.229 FCFA dont 1.287.406.798 FCFA pour Tahoua et 1.057.044.431 FCFA pour Agadez.

Année	Total reçu	AFD	UE	Frais gestion	Mt disponible CT	Tahoua	Agadez
2019	2 388 406 280	1 096 248 000	1 292 158 280	47 768 126	2 344 451 229	1 287 406 798	1 057 044 431

Bilan de mise en œuvre des activités réalisées par l'ANFICT au cours au cours de l'année 2019.

en trois (03) parties :

- II. Mise en œuvre des fonds de l'Etat ;
- III. Mise en œuvre des conventions de financement ;
- III. Bilan financier.

Mise en œuvre des fonds de l'Etat

En 2019, la loi des finances rectificative a inscrit une subvention au profit des CT d'un montant global d'un milliard sept cent soixante-cinq millions (1 765 000 000) F CFA et une subvention de fonctionnement au profit de l'Agence de trois cent cinquante-six millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinquante (356 298 350) F CFA.

La subvention de l'Etat aux CT est constituée du :

Fonds d'Appui à la Décentralisation (FAD) d'un montant de deux milliards soixante-quatorze millions cinquante mille (1 095 000 000) F CFA ;

Fonds de Péréquation (FP) d'un montant de cinq cent vingt millions (520 000 000) F CFA ;

Fonds d'Appui Technique (FAT) d'un montant de cent cinquante millions (150 000 000) F CFA.

- **Fonds d'Appui à la Décentralisation**

En ce qui concerne la dotation du FAD, sur un montant voté d'un milliard quatre-vingt-quinze millions (1 095 000 000) FCFA, une première libération a eu lieu le 15 Décembre 2019 de quatre cent soixante-dix-sept millions six cent soixante mille cinq cent cinquante-neuf (477 660 559) F CFA, soit un taux de libération de 43,6%. Le second versement est prévu courant mars

- **Fonds de Péréquation**

La totalité du montant cinq cent vingt millions (520 000 000) de FCFA a été libéré courant novembre, soit un taux de libération de 100%.

- **Fonds d'Appui Technique**

Ce fonds d'un montant de cent cinquante millions (150 000 000) de FCFA a été libéré et mis à la disposition de l'ANFICT depuis le deuxième trimestre.

Conformément au manuel de procédures révisées de l'ANFICT, il est prévu l'allocation d'une enveloppe de 6% de la dotation au profit des associations faitières des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, une activité a été financée au profit de ces associations faitières. Il s'agit de la contribution à la participation de l'ARENI et de l'AMN aux assises de Poitiers (FRANCE).

Mise en œuvre des conventions de financement

- La Taxe Spécifique d'Electricité (TSE)

Au total, au 15 décembre 2019, le montant disponible dans le compte de l'ANFICT correspondant à la TSE s'élève à six cent neuf millions quatre cent trois mille cent trente-neuf (609 403 139) F CFA.

Au dernier conseil d'administration tenu le 12 juin 2019, le Conseil d'Administration a donné à la commission développement du partenariat et mobilisation des ressources le mandat de prendre en charge la question de la TSE afin de débloquent les préoccupations liées à la répartition

- Appui Institutionnel

Au cours de la période concernée par le rapport, divers partenaires techniques et financiers ont apporté des appuis à l'Agence.

PTF	Activités 2019	Budget	commentaire
ProDEC	Acquérir un logiciel de suivi et évaluation et former le personnel	12 200 000	Le logiciel est conçu. La formation a eu lieu à Niamey. Le logiciel a été installé dans toutes les délégations régionales et la formation a eu lieu.
	Conception et diffusion du journal de l'ANFICT	4 630 000	Trois bulletins bimestriels sont publiés, le quatrième est en cours
	éditer le manuel de procédures révisées	5 000 000	L'édition est en cours en 1000 exemplaires
	Evaluation à mi-parcours du plan stratégique et élaboration d'un plan opérationnel	3 700 000	Le prestataire est recruté. L'activité a démarré
	Concevoir et éditer des gadgets de communication pour l'ANFICT	7 850 000	Le prestataire est recruté , les gadgets sont en cours de livraison
	Organiser un atelier de définition des critères de péréquation et les modalités du GAT	4 879 836	L'activité est prévue au mois de décembre
PGRC-DU	Concevoir et diffuser un film documentaire sur les réalisations financées à travers le canal de l'ANFICT	12 000 000	Le film est réalisé, le prestataire a intégré les dernières observations de l'ANFICT. Le film est

			envoyé au partenaire pour diffusion
	Formation du personnel sur la Géolocalisation et le géo référencement Module II	6 230 000	Atelier tenu à Maradi du 20 au 26 octobre 2019
	organiser une session de formation du personnel de l'ANFICT sur les logiciels d'analyse des données SPSS, STATA, SPHINX	5 941 074	L'activité est réalisée du 11 au 15 décembre 2019 a Dosso.
	Suivre et/ou justifier l'utilisation des FAD et FP 2016, 2017 et 2018 (missions et rapport annuel spécifique sur l'utilisation des FAD/FP)	9 000 000	L'activité est reportée en 2020 par manque de Financement. Elle est déjà prévue dans le PTBA 2020 du PGRC DU
Coopération suisse	Mise à disposition du cabinet Yero pour l'ANFICT (canevas de rapportage, appui-conseil en matière comptable, identification des besoins de formation, mise en place du contrôle interne, audit organisationnel et comptable)	PM	Appui à la révision du manuel de procédures de l'ANFICT Audit réalisé et le rapport est déposé
Agence Française de Développement (PPR)	Equiper le siège et les DR : matériels archivage, matériels informatiques, mobiliers de bureau...	PM	Liste de besoins élaboré et transmise à l'AFD. Le matériel est livré à la délégation régionale de Tahoua, il reste la délégation régionale d'Agadez.

L'ANFICT envisage d'élaborer un plan de développement à court moyen et long terme afin de permettre à chaque PTF de se positionner de manière efficace dans la durée.

L'RAM est actuellement sollicité pour cette étude. Les TDR sont en cours de rédaction

BILAN FINANCIER DE L'ANFICT DECEMBRE 2019

Neuf milliards six cent cinquante un millions trois cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois (9 651 379 983) FCFA ont été engagés sur une prévision globale de **trente milliards deux cent six millions quatre cinquante-deux**

mille huit cent vingt-sept (**30 206 452 827**) FCFA soit un taux d'exécution financière global de **31,95%**.

Le tableau ci-dessous indique le taux d'exécution financière par rubrique :

Tableau N°5 : Bilan des réalisations financières

Rubrique	Prévision	Montant libéré	Réalisation	Taux 1	Taux 2
Fonctionnement ANFICT	1 251 035 809	632 122 739	625 680 816	98,98%	50,01%
Etat	4 304 589 276	3 698 199 835	3 555 882 615	96,15%	82,61%
TSE	609 403 139	609 403 139	-	0,00%	0,00%
PTFs	24 041 424 603	7 047 159 547	5 469 816 552	77,62%	22,75%
Totaux	30 206 452 827	11 986 885 260	9 651 379 983	80,52%	31,95%

Source : DAC

*taux 1 par rapport aux crédits libérés

*taux 2 par rapport aux prévisions

Commentaire :

Les taux globaux d'exécution sont respectivement de **80,52%** par rapport aux crédits libérés et de **31,95%** par rapport aux prévisions.

- l'exécution du budget de fonctionnement de l'Agence est satisfaisante avec un taux de **98,98%** par rapport aux crédits libérés et **50,01%** par rapport aux prévisions ;
- sur la rubrique subvention de l'Etat aux Collectivités Territoriales, le taux d'exécution est aussi satisfaisant, il est de **96,15%** par rapport aux crédits libérés et de **82,61%** par rapport à la prévision. A ce niveau, presque tout le montant libéré a été mis à la disposition des CTS.
- les fonds des PTFs ont un taux d'exécution faible de **22,75%** par rapport aux prévisions et de **77,62%** par rapport aux crédits libérés. En effet, le décaissement se fait de manière progressive après justification de la première tranche. Ce qui explique la faible consommation des ressources. Enfin, la TSE qui a fait l'objet d'une libération de l'ordre de 609 403 139 F CFA n'est pas encore mis à la disposition des CTS du fait de l'absence des critères de répartition.

PRINCIPALES DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS

Il est utile pour évoquer les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des missions de l'ANFICT de rappeler succinctement la charge de travail de DR au sein du PPR. Il est important de souligner que les DR de Tahoua et d'Agadez mettent en œuvre d'autres projets que le PPR (PICCT, FCSE, PRADEL) plus particulièrement pour le PPR

- Elaboration et signature des conventions et fiches Microprojets ;
- Elaboration d'une fiche détaillée de l'appel de fonds par rubrique ;
- Mise en place d'un système de suivi financier et budgétaire
- La responsabilité de la tenue des sessions du CSOF et la rédaction des comptes rendus
- Les actions d'appui conseil

De manière spécifique les DR de l'ANFICT ont aussi appuyé les CT dans les domaines suivants :

- Processus de passation des marchés publics ;
- Production des pièces justificatives de qualités Elaboration du Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics ;
- Paiement des décomptes des prestataires ; etc.

Parmi toutes ces tâches l'une d'entre elle est déterminante et conditionne la réussite de l'ensemble des projets. Il s'agit de la production des pièces justificatives de qualités et la mise en œuvre du Plan de Passation des Marchés Publics. Cela suppose pour l'ensemble des CT un accompagnement de proximité en particulier du Maire et du receveur municipal c'est pourquoi, au regard du grand nombre des communes concernées, il est indispensable que les AT décentralisation et les AT GAF soient directement rattachés aux les Délégations Régionales. Pour l'élaboration partagée d'un planning de visite pour l'ensemble des CT.

Les conventions signées par l'ANFICT avec l'ensemble des CT ne précisent pas la responsabilité des CT en cas où une dépense n'est pas éligible. En conséquence l'ANFICT assure cette responsabilité. Les nouvelles conventions signées en 2020 devront prendre en compte ce problème.

Par ailleurs, sur la base des conventions signées il est précisé que la CT doit régulièrement adresser à l'ANFICT un rapport d'activités. Cela n'a jamais été le cas à ce jour. Le rattachement des AT (PPR) aux DR devrait résoudre ce problème

La loi 2008 -38 du 10 juillet 2008 portant création de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales et le décret N°2008-360 du 06 novembre 2008 portant approbation des statuts de l'ANFICT la loi précise en son article 3 que l'ANFICT est chargée de **gérer et répartir** des fonds qui lui sont confiés au profit des CT. La répartition à ce jour ne pose pas de problème par contre l'ANFICT ne peut pas gérer ces fonds qui restent sous la responsabilité des CT dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage.

L'élaboration prochaine d'un plan de développement à court, moyen et long terme doit nécessairement passer par une relecture des textes de création de l'ANFICT et mettre en évidence ces incohérences

L'ANFICT a connu en 2019 et connaîtra en 2020 une croissance importante, conséquence de la venue des nouveaux projets et la mise en œuvre de transfert des compétences. Le

défi qui sera posé à l'ANFICT sera de répondre à toutes les exigences de l'Etat et des PTF. Cela demande que l'ANFICT soit doté notamment au niveau des régions des moyens humains, matériels et financiers conséquent. Ce n'est pas encore le cas aujourd'hui. Pour remédier à cette situation des contacts ont lieu avec les PTF pour envisager une stratégie d'appui institutionnel coordonné sur plusieurs années.

Annexe 1 : fiche de poste

Sous la coordination du Coordonnateur du Projet et la responsabilité hiérarchique de la Directrice Générale de l'ANFICT, l'assistant technique appuie l'Agence dans l'exécution de l'ensemble de ses missions. De manière spécifique, il doit :

Appuyer la Direction Générale de l'Agence à développer un dialogue constructif avec les PTF et les autres acteurs de la décentralisation ;

Apporter son expertise dans le domaine de management Contribuer à la mobilisation des appuis des PTF et de l'Etat en faveur des collectivités territoriales.

Participer à l'animation du dispositif de suivi-évaluation des actions de l'Agence.

Participer à toutes les rencontres stratégiques de l'Agence, ainsi qu'aux réunions de coordination du projet.

Assurer la coordination des relations entre l'ANFICT et ses PTF

Apporter son appui dans la mise en œuvre opérationnelle du financement des collectivités et du renforcement des capacités des collectivités en général, et notamment les financements prévus dans le cadre de ce projet.

Annexe 3 : Coordonnées GPS des sites de récupération de terres, Agadez et Tahoua

• Sites de Tahoua

Département	Commune	Site	Coordonnées géographiques	Distance en km (site-Commune)	Type d'ouvrages	vocations	Superficie	Statut foncier
Tchinta	Kao	Katami	N: 15 ° 26' 21,71" E: 05 ° 45' 22,04"	10	DL	Pastorale	disponibilité d'espace supérieure à 200 Ha	Domaine public à caractère communautaire
		Wartoukoussou	N: 15 ° 28' 22,23" E: 05 ° 40' 52,71"	18	DL	Pastorale	disponibilité d'espace supérieure à 100 Ha	Domaine public à caractère communautaire
		Tidane	N: 15 ° 20' 13,13" E: 05 ° 36' 39,77"	10	DL	Pastorale	disponibilité d'espace supérieure à 100 Ha	Domaine public à caractère communautaire
		BagaréTazcite	N: 15 ° 16' 20,4" E: 05 ° 40' 30,11"	30	Cordons pierreux	Pastorale	Terrain trop accidenté de moins de 30 Ha jugé non favorable, mais bon pour les cordons pierreux.	Domaine public à caractère communautaire
		Illa Tagada	N: 15 ° 21' 45,82" E: 05 ° 45' 6,85"	10	DL	Pastorale	disponibilité d'espace supérieure à 100 Ha	Domaine public à caractère communautaire
Bouza	Allakaye	Assoujé	14.36351 005.78468	7	DL associées aux cordons	Agricole	200	Champs individuels
		Zoukiri Assia	14.54018 005.85437	27	DL associées aux cordons	Agricole	300	Champs individuels
	Déoulé	Gounzou	14.47950 005.92252	12	DL	Agricole	200	Champs individuels

Département	Commune	Site	Coordonnées géographiques	Distance en km (site-Commune)	Type d'ouvrages	vocations	Superficie	Statut foncier
		Kozara	14.61656 006.03109	19	DL	Agricole	200	Champs individuels
Keita	Garhanga	Guiniguidi	14° 74' 6° 10'	25	DL	Agricole	100	Particulier
		Tchimabatan	14°70' 6° 70'	20	DL	Pastoral	100	Collectivité
		SakaraouaFako	14°15' 5° 97'	10	DL	Agricole	100	Particulier
		Tarwada	14°65' 5°69'	40	DL	Agricole	100	Particulier
	Ibohamane	Akala	14°79' 5° 83'	22,5	DL	Agricole	100	Particulier
		Dakarni	14°81' 5°95'	2	DL	Agricole	150	Particulier
		Karkamat	14°92' 6°08'	30	DL	Agricole	100	Particulier
		Guida Koura	14°84' 6°10'	23	DL	Agricole	150	Particulier
	Keita	Dania	14°99' 5°68'	40	DL	Agricole	150	Particulier
		Galé	14°68' 5°82'	8	DL	Agricole	150	Particulier
		Garadaoua	14°67' 5°85'	15	DL	Agricole	150	Particulier
		Angarllika		18	DL	Agricole	50	Particulier
	Tamaské	Sabon Guida Batamaské	14°68' 5°66'	18	DL	Agricole	200	Particulier
		Hiro	14°69' 5°64'	20	DL	Agricole	150	Particulier
Gorom		14°64' 5°62'	50	DL	Agricole	150	Particulier	

Département	Commune	Site	Coordonnées géographiques	Distance en km (site-Commune)	Type d'ouvrages	vocations	Superficie	Statut foncier
Tahoua	Takanamatt	Tamakass (Harbani)	14.9461704.90 547	45 km	DL et cordons	Agricole	100 ha	Particulier (champs)
		Innawara	15.05211 04.87675	35 km	Banquettes et zai	Sylvo-pastoral	200 ha	Domaine public
		Amaoul (Tapkin Atta)	15.11100 04.97491	20 km	DL	Agro-pastoral	100 ha	Particulier et domaine public
		Amaoul (Maitaramna)	15.11176104.92821		DL	Agro-sylvo-pastoral	200 ha	Particulier et domaine public
	Tebaram	Intedena (An toulayé)	14.83285 04.55644	10 km	Banquettes et zai	Agricole	150 ha	Particulier (champs)
		Intedena (Fakobarthé)	14.8'4189 04.53170		Banquettes et DL	Pastorale	50 ha	Domaine public
		Adoua (Fakogona mori)	14.98067 04.54186	20 km	DL	Sylvo-pastorale	150 ha	Domaine public
		Ijali(Fakobammo)	14.99818 04.34658	20 km	DL	Sylvo-pastorale	150 ha	Domaine public
		Soukoudou (Taramna)	14.96518 04.38676	17 km	DL et tranchées	Sylvo-pastorale	150 ha	Domaine public
		Ajiga (Hirbelou)	15.03258 04.40593	23 km	DL	Sylvo-pastorale	150 ha	Domaine public
		Bambeye	Moza (Abarmini)	14.6916204 74524	55 km	DL	Agricole	100 ha
	Edir		14.8436304 78322	45 km	DL et tranchées	Sylvo-pastorale	300 ha	Domaine public
	Danfan (Mai biga)		148624105 06287	22 km	DL et tranchées	Agricole	200 ha	particulier
	Barmou	Toukougout	15.06055 04.35957	14 km	DL	Agricole	100 ha	Particulier
		Inguoye	15.09073 05.38210	6 km	DL	Agricole	50 ha	Particulier
		Barmou (dabagamamida)	15.12334 05.40418	4 km	DL	Agricole	100 ha	Particulier
		Affagar(dabagui)	15.12258 05.47097	12 km	DL	Agricole	150 ha	Particulier
	Kalfou	Faska (goumbiassadek)	14.61088 05.37807	70 km	DL	Agricole	100 ha	Particulier

Département	Commune	Site	Coordonnées géographiques	Distance en km (site-Commune)	Type d'ouvrages	vocations	Superficie	Statut foncier
		AlibouAlhadji (kadago)	14.79376 05 51868	10 km	DL	Agricole	100 ha	Particulier
		Baguaye (foulachi)	14.88075 05 54593	10 km	DL	Agricole	100 ha	Particulier
		Izarwane	14.88075 05 54593	10 km	DL et tranchées	Agricole	100 ha	Particulier
Illéla	Badaguichiri	Tchiguilli	N 14,49015	7	DLA	Agricole	200	Privé
			E 005,39875		Cordons	Agricole	100	Privé
		Lalamna	N 14,42371	7	DLA	Agricole	200	Privé
	E 005,41910	Cordons	Agricole		100	Privé		
	Roukouzoum	N 14,40509	20	DLA	Agricole	100	Privé	
	E 005,52812							
	Tajaé	ZongonTouboutt	N 14,35440	50	Cordons	Pastorale	100	Communautaire
		E 005,58739						
		Iskita	N 14,15238	5	DLA	Agricole	100	Privé
	E 005,17991							
Madatta	E 14,02298	20	DLA	Agricole	100	Privé		
E 005,11105								
Illéla	Dafawa	N 14,21338	55	DLF	Pastorale	50	Communautaire	
	E 005,17008							
	Dangona	N 14,16196	50	DLA	Agricole	50	Privé	
E 005,03012								
Djinguiniss	N 14,24301	35	DLF DLA	Pastorale Agricole	50 50	Communautaire Privé		
E 005,58011								

Département	Commune	Site	Coordonnées géographiques	Distance en km (site-Commune)	Type d'ouvrages	vocations	Superficie	Statut foncier
		Tchiga	N 14,22206 E 005,06326	25	DLF	Pastorale	50	Communautaire
		Dandadji	N 14,20192 E 005,07254	30	DLF DLA Cordons	Pastorale Agricole Pastorale	150 300 50	Communautaire Privé Communautaire
		Guidan karo	N 14,24458 E 005,16154	18	DLF DLA	Pastorale Agricole	80 70	Communautaire Privé
		Nadara I	N 14,29249 E 005,18433	10	Cordon	Agricole	100	Privé
Bagaroua	Bagaroua	Makaya	14°26'48"6 04°30'079	60	DLA 80 ha	Agricole	100	Champs individuels
		Mahayi	14°27'52" 3 04°49'05"7		DLP 20 ha	Pastoral		site communautaire
		Dan Marjao	14°25'29"1 04°49'05"7	70	DLP et DLA	agropastoral	50	site communautaire
		Zazazaga	14°12'15 3 04°53'43 1	95	DLA 40	agropastoral	50	site communautaire
		Abdou gui	14°10'33 3 04°52'59 3		DLP 10	pastoral		site communautaire
		Korékimba	14°11'02 4 04°52'18 1	95	DLP 20	pastoral	50	site communautaire
		Ganga guida	14°11'53 8 04°52'06 5		DLA 30	pastoral		site communautaire et Champs individuels
		Dabagui	14°22'04 3 04°48'21 5	70	DLA 40 DLP 10	agro past	50	CHAMPS communautaire
		Korin Abdou	14°20'09 3 04°41'330	65	DLA 60 ha DLP 20 ha	agro/pastoral	100	Champs et site communautaire

Département	Commune	Site	Coordonnées géographiques	Distance en km (site-Commune)	Type d'ouvrages	vocations	Superficie	Statut foncier
					Cordons Pierreux 20 ha			
		Kawadata	14°26 54 8 04°34 06 4	40	DLA 35 ha	agro/pastoral	50	Champs individuel
		Arzika	14°24 35 5 04°34 29 3		DLP 15 ha	champs		communautaire
		Gabass	14°31 39 6 04° 33 15 1	30	DLA 40 ha DLP 10 ha	champs et aire de paturage	50	Champs
		Farilla	14°34'51"1 04°22'44"0	7 km	DLA	champs	200	Champs individuels
		Goumbi	14°34'51"1 04°18'42"0	4 km	DLA	champs		site communautaire
		Gandari	N 14° 37 03 9 E 04 25 09 6	1 km	DLF	site communautaire	100	Ancien site dégradé

- Sites d'Agadez

Communes	Sites	Sup estimée (ha)	Coord. géo.	
			Alt	Long
TABELOT	Baarra (Infoug)	200	17°19'53.2"	8°44'54.3"
			17°20'28.6"	8°44'37.6"
			17°21'13.1"	8°46'30.1"
			17°20'32.9"	8°46'55.6"
	Anouzagren	150	17°39'58.5"	9°05'28.2"
			17°39'56.1"	9°05'00.2"
			17°40'37.2"	9°04'57.7"
			17°48'37.2"	9°05'23.6"
Attkaki	150	17°53'9.4"	8°69'9.8"	
Sous Total1		500		
DABAGA	Assa	200	17°18'38.7"	8°08'26.0"
			17°19'35.3"	8°09'20.3"
			17°19'35.3"	8°09'41.1"
			17°19'35.3"	8°09'41.1"
	Mararaba 1	370	17°39'04.0"	8°14'59.6"
			17°39'25.0"	8°14'19.4"
			17°38'36.7"	8°14'40.8"
			17°39'18.1"	8°14'04.0"
	Mararaba 2	110	17°41'11.8"	8°15'37.1"
			17°41'06.5"	8°13'38.5"
			17°41'37.5"	8°14'33.4"
			17°41'41.1"	8°15'45.1"
Kétaré (TP)	20	17°18'44.3"	8°07'59.4"	
		17°19'03.6"	8°07'59.1"	
		17°18'46.3"	8°07'57.8"	
Sous Total2		700		
TCHIRO	Tchigrimbawène	77	17°27'23.0"	7°49'42.8"
			17°27'37.4"	7°49'22.5"
			17°28'06.7"	7°49'34.5"
			17°28'01.5"	7°49'56.6"
	Fiday	210	17°40'56.2"	7°33'22.5"
			17°41'03.2"	7°33'22.7"
			17°41'31.3"	7°32'22.2"
			17°41'07.2"	7°31'58.3"
	Assackmar	73	17°11'55.4"	7°32'40.2"
			17°11'50.8"	7°33'27.1"
			17°12'06.1"	7°33'34.6"
			17°12'15.6"	7°33'04.9"
	Afara	60	17°02'39.8"	7°36'51.9"
			17°02'23.6"	7°36'56.2"
			17°02'14.5"	7°37'16.4"
			17°02'42.8"	7°37'18.8"
	Immachalwal	55	16°52'37.5"	7°41'45.2"
			16°52'56.7"	7°41'15.1"
			16°52'39.7"	7°40'57.4"
			16°52'08.1"	7°41'52.0"
	Intamat Est	120	16°56'05.2"	8°18'35.2"
			16°56'28.1"	8°18'50.9"
			16°56'47.0"	8°18'40.2"
			16°55'55.4"	8°18'19.5"
Azzel Ecole	85	17°04'39.8"	8°02'50.2"	
		17°04'31.4"	8°02'45.7"	
		17°04'22.1"	8°02'55.0"	
		17°04'26.5"	8°03'01.1"	
Anouyraghane (TP)	20	17°16'32.2"	7°49'32.7"	

Communes	Sites	Sup estimée (ha)	Coord. géo.		
Sos Total 3		700			
AGADEZ	TassakhNtalam Est		16°55'20.0"	8°04'53.7"	
			16°55'10.6"	8°05'07.9"	
		350	16°54'38.1"	8°04'47.7"	
			16°55'50.0"	8°04'06.9"	
	TassakhNtalam Ouest			16°55'07.0"	8°00'42.1"
		250		16°54'46.1"	8°00'23.9"
				16°54'59.7"	7°59'51.2"
				16°55'44.5"	7°59'37.3"
	Tekazame			16°59'58.2"	8°03'25.3"
		55		17°00'11.4"	8°04'02.2"
				16°59'59.6"	8°04'20.4"
				16°59'50.1"	8°03'25.7"
	Telwa (TP)		25	16°59'09.3"	7°58'05.5"
				16°58'36.1"	7°55'54.3"
			16°58'17.5"	7°55'39.1"	
			16°59'04.8"	7°58'20.2"	
Ouré (TP)		10	16°58'08.5"	7°52'51.8"	
			16°58'17.2"	7°52'36.5"	
			16°58'36.4"	7°52'23.1"	
			16°59'25.2"	7°53'40.9"	
Alarces (TP)		10	17°01'10.3"	8°00'54.6"	
			17°00'33.2"	8°00'47.3"	
			17°00'21.7"	8°00'48.9"	
			17°00'44.6"	8°01'05.9"	
Sous Total 4		700			
Total Tchiro Département					
Timia	Arwa	50	N 18°03'27,5"	E008°27'55,4"	
			N 18°03'26,4"	E 008°27'59"	
			N 18°03'33,5"	E 008°27'44,9"	
			N 18°03'34,8"	E 008°27'37,6"	
	Abaikos	60	N 17°55'07,7"	E 008°30'34"	
			N 17°55'14,5"	E008°30'23,5"	
			N 17°55'23"	E 008°30'38"	
			N 17°55'27,6"	E 008°30'39,8"	
	Ilaghaye	440	N 18°24'99,5"	E008°58'49,3"	
			N 18°24'39,4"	E 008°59'3,5"	
			N 18°24'39,7"	E008°59'56,9"	
			N 18°24'39,6"	E08°59'37,3"	
	Téfaraw, tewat, Talaghat (TP)	50 ha	N 18°00'49,3"	E008°29'53,2"	
			N 18°00'56"	E 008°30'01"	
			N 18°01'05,6"	E 008°30'18,6"	
			N 18°01'11,9"	E 008°30'27,2"	
Sous Total		600			
Iférouane	Izenan	100	N 18°37'06,7"	E 008°47'45,2"	
			N 18°36'59,1"	E 008°47'47,2"	
			N 18°36'49,3"	E 008°47'47,6"	
			N 18°36'35,2"	E 008°47'51,2"	
	Eboukoum	250	N 18°54'47,6"	E 008°34'47,4"	
			N18°54'49,6"	E008°34'52,7"	

Communes	Sites	Sup estimée (ha)	Coord. géo.	
			N 18°34'42,8"	E 008°34'35,8"
			N 18°54'37,5"	E 008°34'47,4"
	Egharghar	150	N 18°56'41,3"	E 008°29'49,6"
			N 18°56'48,2"	E008°29'42,6"
			N18°56'53,14"	E008° 29'35,6"
			N 18°56'49,2"	E 008°29'29,2"
	Tastiganate	50	N 19°11'58,1"	E 008°06'40,6"
			N 19°11'52,4"	E 008°06'34"
			N 19°11'57,3"	E 008°06'25,8"
			N 19°12'10,34"	E 008°06'32"
	Etaghas	50	N 19°06'19,8"	E 008°20'06,9"
			N 19°06'20"	E 008°20'13,1"
			N 19°06'17,5"	E 008°20'23,8"
			N 19°06'14,5"	E 008°20'54,8"
Sous Total		600		
Gougaram	Gougaram village	310	N 18°26'49,8"	E 007°47'31,9"
			N 18°26'42,5"	E 007°47'18,5"
			N 18°26'32,6"	E 007°47'19,5"
			N 18°26'37,7"	E 007°47'28,6"
	Tchimazan	60	N 18°32'51,7"	E007°43'54,4"
			N 18°32'58,7"	E 007°43'52,1"
			N 18°33'09,8"	E 007°43'42,3"
			N 18°33'07,1"	E 007°43'34,00"
	Takriza	50	N 18°49'04,4"	E 007°44'41,7"
			N 18°49'09,3"	E 007°44'36,9"
			N 18°49'04"	E 007°44'21,2"
			N 18°48'51,9"	E 007°44'23,6"
	Tejjet	50	N 18°48'47,5"	E 007°35'33,6"
			N 18°48'53,7"	E 007°35'23,3"
			N 18°48'40,9"	E 007°35'11,6"
			N 18°48'36,8"	E007°35'24,14"
Sous Total		470		

Communes	Sites	Sup estimée (ha)	Coord. géo.	
Dannat	Dannat Village	100	N 18°16'50,3"	E 007°20'73"
			N 18°16'52,7"	E 007°20'05,7"
			N 18°17'05,8"	E 007°19'57,1"
			N 18°17'07,8"	E 007° 19'51,6"
	Anou-Nagarof	100	N 17°54'42,6"	E 007°28'01,9"
			N17°54'43"	E007°28'10,6"
			N 17°54'37"	E 007°28'10,7"
			N 17°54'37,5"	E 007°27'59,9"
	Erough	100	N 17°43'13,5"	E 007°29'17,3"
			N 17°42'23"	E007°29'16,3"
			N17°43'20,8"	E007° 28'55,9"
			N 17°43'09,1"	E 007°28'59,14"
	Mizen (Oufoud)	100	N 17°52'13,59"	E 007°48'36,6"
Sous Total		400		